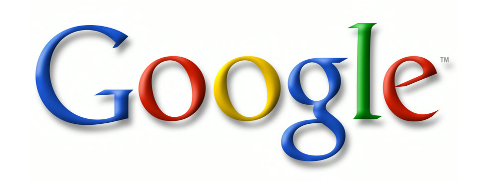
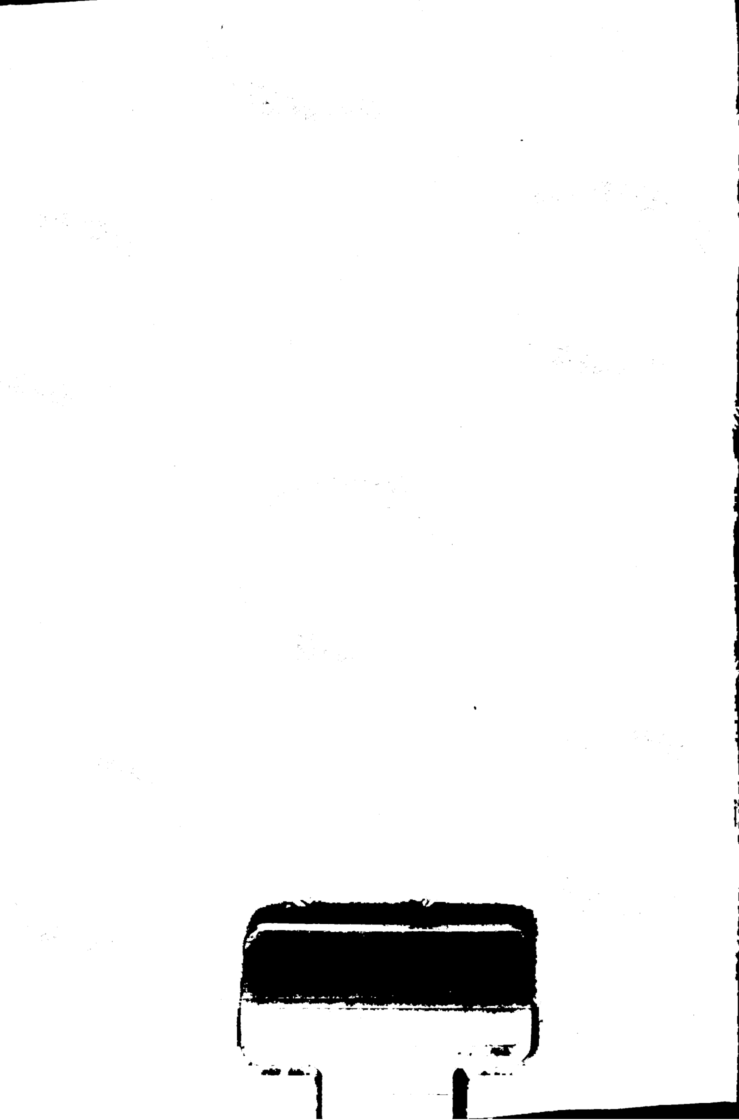

Google


UC-NRLF
$B 264 337



L'ÉVOLUTION
DE LA CHINE

DU MÊME AUTEUR

Syrie, Tripolitaine, Albanie (avec 2 cartes hors texte). Un volume in-16 (F. Alcan). . . . 3 fr. 50

Budapest et les Hongrois (avec préface de M. René Millet, ambassadeur de France). Un volume in-16 (Rivière et Cie) . . . . 2 fr. 50

La Hongrie d'hier et de demain. Un volume in-16 (*Pages Actuelles*, n° 92) (Bloud et Gay). . . 0 fr. 60

L'Orient méditerranéen. Un volume in-16 (Perrin et Cie) . . . . 2 fr. 50

Louis Bonaparte en Hollande, d'après ses lettres, 1806-1810. (Récompensé par l'*Académie des Sciences morales et politiques*). Un volume in-8° (Emile Paul) . 7 fr. 50

Pierre-Guy, roman. Un volume in-16 (Société d'édition Levé) . . . . (Epuisé)

La Victoire sans Ailes (avec avant-propos de M. Gaston Deschamps). Un volume in-8° (Eugène Figuière) 1 fr. 50

Sous le Ciel de Pékin. Un volume in-18 (Crès et Cie). 5 fr. 50

ANDRÉ DUBOSCQ

L'ÉVOLUTION
DE LA
CHINE

POLITIQUE ET TENDANCES

(1911-1921)

AVEC I CARTE HORS TEXTE

Il n'y a plus rien à prendre pour nous dans le passé chinois. Depuis 1912, tout est changé et sans retour.
L. WIEGER
(*La Chine à travers les âges*)



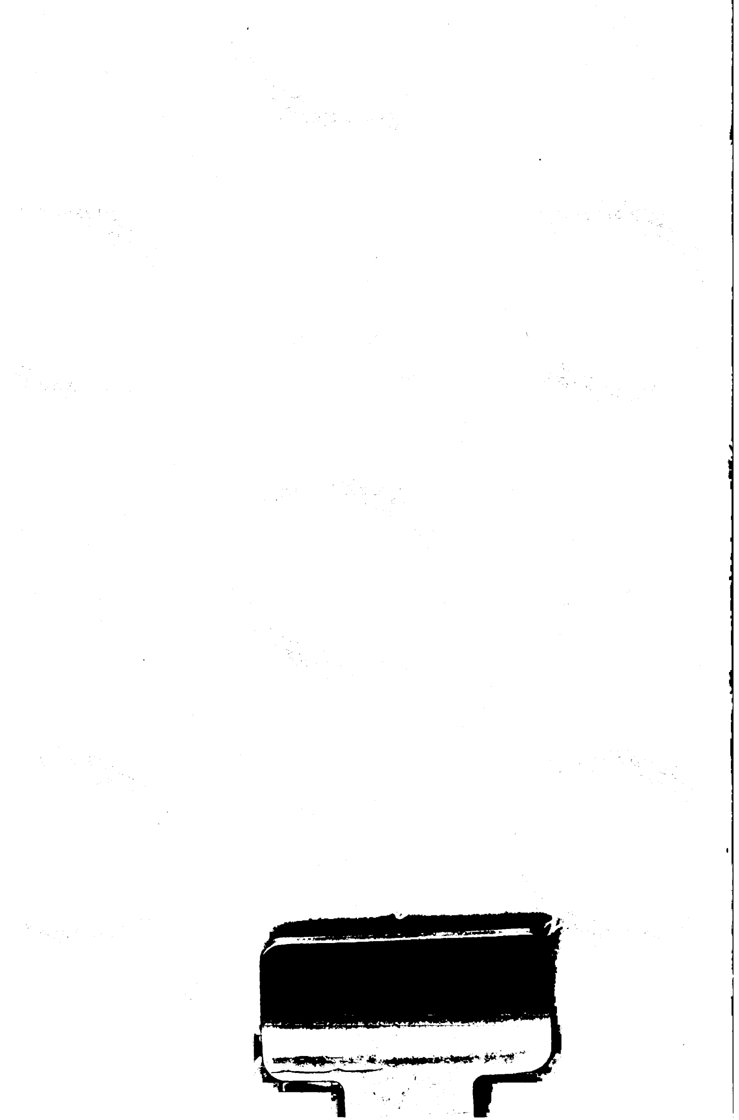
ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1921

[illegible]

A SON EXCELLENCE

J. R. LOU TSENG-TSIANG

Ancien Président du Conseil
et Ministre des Affaires Étrangères
Haut Conseiller diplomatique
à la Présidence de la République de Chine



L'ÉVOLUTION
DE LA CHINE

Ce pays a pris pour un grand nombre d'étrangers un aspect concret ; son avenir est envisagé, scruté, dans la vision très nette d'une participation certaine à la vie politique et économique de plus en plus mêlée et solidaire de tous les peuples.

Sans doute, d'ici que le goût de l'isolement et l'indifférence pour la chose publique y aient fait place dans la masse, à une moyenne normale de civisme et de compréhension du monde, nous assisterons moins à une opposition active qu'à une résistance passive, fruit de longs siècles d'une civilisation qui suffisait aux besoins de son temps et aussi de mépris pour les choses du dehors ; mais aucune impulsion plus forte que celle qu'il reçut de la guerre ne pouvait être donnée à ce pays. Si sa formidable population n'en a pas été tout entière émue, du moins peut-on dire que l'élite de toutes ses villes y a pensé au cours des quatre années tragiques ; que sa jeunesse studieuse en a été instruite à l'âge précisément où les impressions laissent leur empreinte pour la vie, où les idées et les sentiments se forment. Quelles qu'aient été les tendances des éducateurs depuis le jour où la guerre éclata jusqu'au jour où elle se termina par la victoire des alliés sur l'Allemagne, les enfants chinois, les élèves de tous les maîtres chinois, de tous les centres d'enseigne-

ment, depuis les écoles populaires jusqu'à l'Université gouvernementale de Pékin ont entendu parler du conflit et leur intelligence a été plus ou moins sollicitée de s'y arrêter. C'est pourquoi l'on peut dire sans crainte de se tromper que la guerre, après la révolution de 1911, est pour la Chine le point de départ d'une évolution certaine.

Mais avant d'arriver à cette période toute récente de la politique chinoise, nous essayerons de synthétiser le vieil esprit chinois et celui des réformateurs et nous verrons ce qu'ont été le mouvement réformiste et la révolution.

~

La politique chinoise fut de tout temps très compliquée. La politique moderne l'est encore pour les Chinois comme pour nous-mêmes ; cela ne veut pas dire qu'il soit difficile d'en exposer les faits, de parler des institutions et des partis, mais ce qui dans la pratique différencie tout cela de ce que l'on voit en Europe, c'est l'imprécision des tendances, des orientations et de la raison d'être des faits. Cela tient moins à l'étendue du pays et à son immense population — car peu d'hommes relativement s'occupent de politique en Chine — qu'à la tournure d'esprit

des Chinois. Le Chinois est ondoyant et divers. Sa politique lui ressemble ; elle déconcerte nos esprits précis. Il est malaisé d'en saisir les directives du moment : on ne sait jamais où elle va. M. de Margerie qui fut un de nos représentants les plus distingués à Pékin disait : « L'on n'a ici que des impressions sans pouvoir se faire une opinion. »

Cependant, de cette imprécision, se dégagent peu à peu dans la pensée de grandes lignes non seulement historiques, naturellement tracées par les événements qui se succèdent, mais philosophiques et sociales. La pensée chinoise, contrairement à ce que l'on affirme communément, n'est pas figée depuis des siècles ; sans parler de la littérature et des arts et pour nous en tenir à la politique et à la philosophie, la Chine est loin d'être le pays le plus stable dans ses institutions, le moins changeant dans ses concepts. La Chine a fait en politique l'expérience de tous les systèmes, elle a connu toutes les doctrines philosophiques. « Les réformateurs, écrit M. Henri Cordier, n'ont jamais manqué en Chine, seulement ils se sont brisés soit devant l'inertie, soit devant la résistance que leur imposaient les partisans d'une tradition séculaire et non sans grandeur [1]. »

Confucius a été pour la Chine un guide incontes-

[1] *Le Correspondant*, 25 août 1919.

table et incontesté, mais l'on a trop vite fait d'expliquer par Confucius tout ce qu'a été la Chine et tout ce qu'elle n'a pas été.

« Confucius, continue M. Cordier, n'est ni un homme d'État ni un réformateur, mais seulement un moraliste s'appuyant sur la tradition ([1]). Il avait

---

([1]) « En 484, après treize années de vie errante, âgé de 67 ans, il revint à Lou (marquisat de Lou, province actuelle du Chantoung), mais ne rentra pas au service du marquis. L'empire était caduc, les princes se moquaient des principes du gouvernement antique, les Rites et la musique dégénéraient ; les Odes et les Annales étaient oubliées. Confucius chercha à rajeunir toutes ces vieilles choses, à réformer son temps en le ramenant de dix-huit siècles en arrière. A cette fin, il tria les Ritss, il fit une sélection des Annales et un choix des Odes, il commenta le traité des Mutations. C'est pour l'usage de ses élèves, que Confucius compila ces choix de textes, ces anthologies. Or, par suite de la destruction des anciennes archives en l'an 213 av. J.-C., il est arrivé que ces manuels scolaires, en somme moins de deux cents pages in-8° de textes, sont à peu près tout ce qui nous reste de la Chine antique. Ces petits livres ont fait la grande réputation de l'homme... Confucius a affirmé solennellement qu'il n'était pas l'auteur de ce qu'il enseignait ; que c'était l'enseignement des Anciens. En cela, il dit vrai, pour le fond. » (L. Wieger, *Histoire des Croyances religieuses et des Opinions philosophiques en Chine*, p. 124).

assuré la pérennité de la Chine qui a su résister à son envahisseur soit en le chassant soit en l'absorbant quel qu'il fût, tant que les circonstances extérieures lui ont permis d'exister sans être obligée de subir l'influence de l'étranger, ce qui est chose récente. »

L'application du code de morale de Confucius et de ses disciples a permis aux Chinois d'arriver de bonne heure à un degré de civilisation inconnu au reste de l'humanité. « Mais, poursuit notre auteur, comme cette morale ne cherchait pas à atteindre un but élevé, qu'elle n'est en somme qu'une mise en pratique de théories sans grande hauteur d'esprit, elle n'a pas donné au peuple chinois le moyen de continuer dans la voie du progrès, et alors que d'autres nations, visant un idéal plus élevé, parvenaient à un plus haut degré de civilisation, l'Empire du Milieu restait depuis des siècles dans un état de stagnation complète. Confucius, malgré de courtes éclipses de sa renommée, constitue, par sa tradition, l'unité et la continuité de l'histoire de la Chine, mais il a fait perdre leurs traits essentiels aux différents groupes ethniques qui l'ont formée, et rendu difficile, sinon impossible, la reconstitution de l'histoire de son antiquité. On peut dire que Confucius a détruit l'originalité du peuple chinois dont il a complètement transformé la morale en la codifiant ; de po-

pulaire, elle est devenue noble ; au lieu d'être l'apanage de toutes les classes, elle est, à la suite du culte des Ancêtres, représentée ou mieux dirigée par les classes intellectuelles, les lettrés, dont les vertus n'étaient que personnelles ; de coutumière, la morale est devenue rituelle, c'est-à-dire qu'elle a cessé d'être naturelle... La piété filiale devient une doctrine officielle ; elle transforme la nation en une vaste famille dont le chef est l'empereur ; elle est devenue le fondement d'un gouvernement qui n'a rien de chimérique, qui est réel et durable puisqu'il existe depuis des siècles. Ce dogme de la piété filiale — pivot de la machine sociale, qui dans l'ordre politique a donné à la Chine son mode de gouvernement — devait forcément, dans l'ordre religieux, créer un culte spécial... Et de même que dans le gouvernement, le système a continué son fonctionnement quoique son origine soit un peu oubliée, le dogme, dans la religion, a fait place au cérémonial et la pratique de la piété filiale s'est peu à peu restreinte au culte rendu aux Ancêtres. Le culte a pour grand prêtre le Fils du Ciel, l'empereur au pouvoir absolu ; c'est-à-dire qu'il a engendré l'autocratie et qu'il est, tel qu'on le comprend en Chine, un des principaux obstacles au développement des idées de réforme et de liberté (1). »

(1) « Et voilà, dans sa simplicité, le système antique,

Beaucoup de jeunes Chinois partagent cet avis. Les plus avancés d'entre eux inscrivaient dans leur programme de réforme après la chute de l'empire, la suppression pure et simple du ritt sacré des Ancêtres ; le révolutionnaire Sun Yat-Sen déclarait dès 1906 « que son but était de libérer les Chinois de tout ce que la loi familiale avait de trop tyrannique (1) ». Nous verrons plus loin ce qu'il faut retenir de ce programme, mais empressons-nous de dire qu'à présent, si la masse vit encore sous la tradition familiale de l'ancien régime, dans de nombreuses familles de lettrés, de notables, de commerçants, les fils, tout en restant respectueux de l'autorité paternelle, se choisissent librement une carrière, s'établissent à leur compte, possèdent, ce

---

basé sur la monade familiale, culminant dans le pôle impérial, toutes les familles de l'empire étant régies par l'étoile polaire, par l'empereur, dont les officiers sont les rayons. Voilà la *grande unité*, la grande fraternité, l'empire-famille, l'idéal utopique de Confucius, qui crut bonnement que le régime patriarcal pourrait toujours suffire à l'humanité multipliée et dispersée sur la terre. » (L. Wieger, *op. cit.*, p. 133).

(1) Jean Rodes, *La fin des Mandchous* (Alcan), p. 15. Nous ferons dans ce chapitre des emprunts à cet ouvrage ainsi qu'au recueil de notes et documents de la Révolution chinoise édité en 1915 par le *Journal de Pékin*.

qui n'eut pas été toléré auparavant [1] ; de là découle naturellement l'esprit d'initiative, d'entreprise, d'émulation. Ces nouveautés sont certainement légitimes, mais au lieu de tendre à faire table rase des lois, des mœurs et des coutumes d'autrefois, les réformateurs ne pourraient-ils pas, en général, essayer d'en garder ce qu'elles avaient de bon, de chercher les raisons de la durée séculaire du plus vaste empire du monde ? Or, en tête de ces raisons, ils trouveraient le groupement familial, l'ensemble des morts et des vivants, non pas tant comme lien sentimental que comme unité sociale à laquelle se réduit la patrie, et leurs diatribes contre le confuciisme et les traditions chinoises cesseraient.

En effet, ce qui a permis au peuple chinois de se relever, de se refaire, de demeurer un, chaque fois que les pires cataclysmes se sont abattus sur lui, invasions et fléaux de toutes sortes, c'est ce qu'on pourrait appeler la politique familiale. L'individualisme chinois est tempéré par l'idée de défense du groupe familial ; l'indifférence en matière de politique, la méconnaissance de la patrie telle que nous

---

(1) « Un fils, est-il dit dans le Li-King ou Livre des Rites, un des quatre livres qui forment le corps des doctrines de Confucius, ne peut rien posséder du vivant de son père et il ne peut disposer de sa personne. »

la concevons sont au moins remplacées par un intérêt vivace et productif d'efforts en faveur d'une fraction minime sans doute, mais multiple de la population : la famille. « Toutes ces petites unités sans cohésion, indépendantes les unes des autres, égoïstes, agissant chacune pour son propre compte, semblent autant de compartiments étanches maintenant à flot un navire désemparé ([1]). » Autour de l'autel des ancêtres, constitué le plus souvent par une modeste tablette sur laquelle elle inscrit le nom du plus distingué des ancêtres qui à lui seul représente tous les autres, la famille, après chaque catastrophe, s'est retrouvée, regroupée, a continué à vivre, à croître et à multiplier. Ce culte des ancêtres joint au goût du travail, constitue le fondement moral qui a suffi à donner au peuple chinois une vitalité à toute épreuve.

Le goût du travail est consécutif de l'amour du gain. Le Chinois est intéressé, mais non avare. Il veut gagner le plus possible pour dépenser de même. Tel petit fabricant qui peine tout le jour et une partie de la nuit, tel paysan qui fait des lieues pour vendre à la ville les produits de sa terre, achète beaucoup trop, à telles enseignes qu'aux époques de payement qui tombent tous les ans à dates fixes, il est obligé de vendre son mobilier pour faire face à ses échéances,

([1]) Marcel Monnier, *Le tour d'Asie* (Plon), p. 368.

car il est d'une parfaite honnêteté commerciale ; aucun écrit entre lui et ses créanciers, la parole suffit Tradition, là encore. Oh ! sans doute, le comte de Gobineau a pu écrire : « Il était naturel que la civilisation chinoise, s'appuyant à son début sur des peuples malais et plus tard sur des agglomérations de races jaunes mélangées de quelques Arians, fut invinciblement dirigée vers l'utilité matérielle... Les théories philosophiques et les opinions religieuses, ces brandons ordinaires de l'incendie des États, restèrent à jamais sans force devant l'inertie nationale, qui,bien repue de riz et avec son habit de coton sur le dos, ne se soucia pas d'affronter le bâton des hommes de police pour la plus grande gloire d'une abstraction (1). » La remarque,bien que superficielle, est juste ; judicieuses sont les réflexions de M. Cordier sur les impedimenta que peut créer le culte des ancêtres tel qu'il était devenu sous le règne des Fils du Ciel qui se sont succédé depuis Confucius ; mais tout compte fait, quand des traditions ont maintenu dans la norme un grand peuple pendant des siècles, c'est encore avec précaution que les citoyens même les plus éclairés doivent, par respect pour eux-mêmes, essayer de les moderniser. Comme à l'enfant dont

(1) *Essai sur l'inégalité des races humaines.*

parle le poète latin, aux traditions, enfants de la pensée des peuples, un très grand respect est dû.

~

C'est en 1895, après la guerre sino-japonaise, qu'il faut placer le début du mouvement qui s'est intensifié en 1900 à la suite de l'insurrection des Boxers et de l'action des puissances européennes, plus tard encore par l'exemple des succès surprenant des Japonais contre la Russie et qui devait donner une âme à la révolution chinoise de 1911.

C'est bien aux mois qui suivirent la guerre sino-japonaise que remontent les premières manifestations du parti Kouo-Min-Tang (Kouo = nation, Min = peuple, Tang = parti) ; notons qu'il ne faut pas comprendre dans ce parti le groupe de Kang Yu-Weï qui n'avait pour programme qu'une révolution politique et administrative, tout en restant absolument loyaliste à l'égard de la dynastie et au point de vue philosophique rigoureusement fidèle au pur traditionnalisme chinois du confuciisme.

Kang Yu-Weï avait, dès 1885, publié des ouvrages sur la transformation de la Russie sous Pierre le Grand et sur l'œuvre accompli par le « Patriotisme japonais » qui l'avaient fait remarquer. Il voulait faire

comprendre aux Chinois que la patrie n'était pas limitée au souverain, mais qu'elle comprenait encore le sol et le peuple. Cette philosophie du patriotisme, où il allie le respect de la tradition à la nécessité de moderniser la Chine, lui valut le surnom de « Confucius moderne ». Le malheureux et faible empereur Kouang-Siu qui, lui aussi, désirait sincèrement la rénovation de son pays, le fit venir à la Cour et sur ses conseils décréta des réformes qui mécontentèrent vivement l'impératrice Tseu-Hi. Quand, en septembre 1898, celle-ci s'empara du pouvoir, Kang Yu-Weï dut fuir pour échapper à la mort. Son rôle de réformateur était fini.

Les Kouomintang avaient des tendances diamétralement contraires à celles des libéraux conservateurs de la nuance de Kang Yu-Weï. Ils étaient surtout mus par le sentiment antimandchou ; au lieu de la rénovation par voie d'évolution que souhaitaient ces derniers, ils la voulaient par la révolution et c'était la suppression de la dynastie des Tsing, fondée en Chine par le conquérant mandchou, qu'ils appréciaient avant tout dans le régime républicain dont ils percevaient l'établissement en Chine.

Le parti Kouomintang avait à sa tête Sun Yat-Sen, son fondateur. C'était le type accompli du révolutionnaire théoricien, partisan des moyens les plus

simplistes qui lui réussirent sans doute pour précipiter le mouvement révolutionnaire ; mais il doit à son ignorance des réalités son échec d'homme politique après la révolution. Il était né, en 1866, à Hiang-Chan dans la province du Kouang-Tong, pays de Kang Yu-Weï. A treize ans, il partit avec sa mère pour les îles Hawaï et commença dans un collège de Honolulu ses études qu'il continua au Queen's collège de Hong-Kong. Il étudia la médecine et c'est sous le nom japonais de Dr Takano et sous le deuxième nom chinois de Dr Soun-Wen, qu'à partir de 1905, il répandit sa doctrine parmi ses compatriotes du Japon, du Tonkin et des possessions anglaises de Hong-Kong et des Détroits qui lui fournissaient les ressources financières dont son parti avait besoin. L'Europe lui fournit une douzaine de millions. Pour former les cadres de son parti, Sun Yat-Sen s'est adressé aux anciennes sociétés secrètes qui sont nombreuses en Chine, les « Triades », les « Vieux-Frères » et tant d'autres qui avaient, jusqu'en Europe, de curieuses ramifications. A l'étranger, ses agents et porte-paroles sont les étudiants, les envoyés en mission et tous les jeunes qui se sont assimilés plus ou moins la civilisation occidentale et qui constituent la « jeune Chine ».

En 1895, Sun Yat-Sen profite des circonstances

malheureuses où la victoire du Japon a mis la Chine pour organiser une attaque contre Canton qui échoue d'ailleurs misérablement. Il s'enfuit à Macao, puis à Hong-Kong d'où il va rejoindre son frère à Honolulu. Cinq années s'écoulent sans autre tentative. A la fin de 1900, la répression de l'insurrection des Boxers par les troupes européennes, la fuite de la cour de Pékin presque jusqu'au centre de la Chine, à Si-Nganfou, au sud de la province du Chen-Si, paraissent aux révolutionnaires devoir être favorables à un nouveau coup de main dans le sud. Sun Yat-Sen est revenu. Après un premier succès, ses partisans sont battus. Sun gagne le Japon. En 1903, 1906, 1907, 1908 et avril 1911, à Canton encore une fois, nouvelles tentatives malheureuses inspirées par lui. Mais l'heure est venue où un événement purement économique et qui lui est tout à fait étranger, va l'aider à réaliser enfin son projet révolutionnaire.

Nous attirons particulièrement l'attention des lecteurs sur ce fait, que la révolution chinoise ne fut pas une manifestation d'un état d'esprit commun ; elle ne résulta pas d'un élan général, d'une révolte spontanée contre la même oppression ; elle a pour point de départ une rébellion provoquée par une atteinte aux intérêts économiques de quelques-uns et qui fut

l'occasion cherchée et désirée par de rares esprits avancés.

L'insurrection qui éclata en mai 1911, au Seutchouen, la province la plus reculée à l'ouest de la Chine, ne fut aucunement préparée par les révolutionnaires Kouomintang ; elle les surprit même ; les événements le prouvent. Il fallut, en effet, attendre des semaines avant de voir apparaître les révolutionnaires organisés, avant de voir les provinces les plus travaillées par ces éléments, suivre le mouvement et profiter de l'occasion. Les rebelles les plus en vue au début de la révolution n'étaient pas même affiliés au parti Kouomintang et s'ils furent plus tard poussés et guidés par les adeptes de ce parti, ils l'avaient été tout d'abord par les notables, les commerçants et les financiers de leur province,dont les intérêts étaient à ce moment aussi menacés que ceux de leurs compatriotes du Seutchouen. On peut l'affirmer sans crainte : avánt le retour de Sun Yat-Sen en Chine, il n'y eut pas de révolution organisée. Les populations avaient si peu la pensée révolutionnaire et anti-dynastique que partout on protestait au nom de l'empereur défunt Kouang-Siu.

On sait où en était, en 1911, la Cour de Pékin. L'impératrice Tseu-Hi, concubine de l'empereur Hien-Fong avait, à la mort de celui-ci, en 1862, été

nommée régente de son fils Tong-Tché, âgé seulement de cinq ans ; en fait, jusqu'à la mort de ce dernier qui arriva le 12 janvier 1875, elle demeura la véritable souveraine ; mais comme à cette date, la femme de Tong-Tché allait être mère, Tseu-Hi ne put accepter l'idée de perdre le pouvoir et avec une décision étonnante, changeant l'ordre de succession, elle fit désigner comme empereur par le Grand Conseil, un enfant de trois ans, petit-fils de l'empereur Tao-Kouang, prédécesseur de Hien-Fong, qui devint l'empereur Kouang-Siu. Tseu-Hi restait ainsi régente et plus tard même demeura la maîtresse incontestée de l'empire. En 1898, quand en manière de châtiment pour l'assassinat de deux missionnaires allemands, l'Allemagne se fit céder Kiao-Tchéou, que la Russie, suivant l'exemple, mit la main sur Port-Arthur et la presqu'île de Léao-Tong, l'Angleterre sur Wei-Hai-Wei, la France sur la baie de Kouang-Tcheou-Wan, deux courants d'opinion se manifestèrent parmi les hommes politiques chinois. L'un restait obstinément rebelle à l'infiltration étrangère, l'autre pensait qu'il fallait se rapprocher malgré tout des « barbares d'Occident » et s'instruire de leurs sciences. L'empereur Kouang-Siu prit parti en ce sens ; ce fut sa perte. Tseu-Hi le fit séquestrer dans une île du parc impérial et arracha à

sa faiblesse, le 20 septembre 1898, un décret qui lui conférait à elle-même l'autorité suprême.

C'est peu de temps après cela, en juin 1900, qu'elle accordait son appui effectif au mouvement xénophobe des Boxers qui donnait lieu au siège des Légations, dont le monde entier s'émut et qui se termina par la fuite de la Cour de Pékin et une rude leçon infligée à la Chine. A la suite des négociations qui eurent lieu entre les puissances et Li Hong-Tchan et qui durèrent jusqu'à l'automne de 1901, la Chine dut s'engager à payer à celles-ci en 39 annuités, une indemnité de 1.625.000.000 de francs et à ouvrir de nouveaux ports au commerce international. Cependant la Russie ,qui avait lié partie avec Tseu-Hi insista pour le rappel de la Cour. Elle eut gain de cause et Tseu-Hi reprit le chemin de Pékin ; elle y régna, en fait, jusqu'à sa mort, qui arriva le 15 novembre 1908, le lendemain de celle de Kouang-Siu. Le prince Pou-Yi, âgé de deux ans, neveu de Kouang-Siu, lui succéda et prit pour « nien-hao », c'est-à-dire pour titre de règne, le nom de Suen-Tong. Son père, le prince Tchouen, fut nommé régent.

Telle était la situation de la Cour de Pékin, quand le 9 mai 1911, l'État, par un décret du Trône, prétendit nationaliser les chemins de fer, en commen-

çant par mettre la main sur les deux grandes voies ferrées en construction de Hankéou à Canton et de Hankéou au Seutchouen, le long du Yang-Tsé-Kiang ou Fleuve bleu.

Le gouvernement, sous l'influence du ministre des Voies et Communications,s'était décidé à retirer aux Compagnies provinciales le soin de construire ces lignes et à s'en charger lui-même à l'aide de capitaux et d'ingénieurs étrangers. Il avait signé dans ce but avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis un contrat d'emprunt de 6 millions de livres. Ces entreprises ne devaient pas aboutir, mais la classe possédante et lésée par ce projet de nationalisation qu'on lui représenta comme de nouvelles chaînes forgées par les Mandchous qui allaient en remettre les cadenas aux mains des étrangers, donna le signal du soulèvement, comptant sur le concours de sa nombreuse clientèle.

Comme les manifestations, les protestations et les pétitions ne donnaient aucun résultat, que le gouvernement persistait dans ses intentions, on eut recours au système qui fut de tout temps employé en Chine : on attira les troupes dans la révolte. Le 11 novembre, une mutinerie de soldats éclate à Wou-Tchang sur le Yang-Tsé. Le vice-roi mandchou, Jouei-Tcheng, avait fait décapiter plusieurs soldats suspects,malgré

les instances des officiers qui prévoyaient les suites de l'événement. Le yamen du vice-roi est donc attaqué. Celui-ci se réfugie sur le fleuve à bord d'une canonnière. Le général qui commandait la division de la région de Wou-Tchang s'étant enfui, il est aussitôt remplacé par son second, le général Li Yuan Hong,qui devient ainsi généralissime du soulèvement et que l'on retrouvera plus tard président de la République. Le 12, les troupes franchissent le Yang-Tsé, et s'emparent de l'arsenal de Hanyang. Le 13 et les jours suivants, la grande cité de Hankéou, située en face de Wou-Tchang, est occupée par les rebelles qui s'établissent également sur la voie ferrée de Hankéou à Pékin.

Alors ce fut la suite ordinaire, précipitée comme tous les événements qui prennent place en Chine. Les Chambres de commerce se concertèrent ; les Chambres de commerce ont une grande influence en Chine ; elles décidèrent celles des provinces voisines à suivre le mouvement. Le nombre des manifestants augmenta de jour en jour, grossi des mécontents de toutes sortes, des éléments toujours prêts à profiter du désordre et à l'entretenir : coolies, voleurs de profession, individus louches et douteux. A Pékin, ces événements causent la démission du prince régent, qui est remplacé par l'impératrice Long-Yu, veuve

de Kouang-Siu. La Cour, dont l'inquiétude grandissait, lance, à la date du 14 octobre, un décret nommant Yuan Chi-Kaï, ancien gouverneur du Pé-Tchili naguère disgracié pour ses idées de réformateur à la manière de Kang Yu-Weï, vice-roi des deux Hou (Hounan et Houpé) et place sous ses ordres les troupes du Yang-Tsé et la flottille de l'amiral Sah.

L'insurrection éclatait de toute part ; les autorités représentant trop bien un gouvernement faible et craintif, s'enfuirent précipitamment ; rien n'arrêta le flot de la rébellion qui, parti du Seutchouen, suivit d'abord la vallée du Yang-Tsé pour gagner enfin Shanghaï et Nankin.

C'est alors seulement que Sun Yat-Sen et ses partisans arrivent, c'est alors seulement que le gouvernement impérial, n'ayant pu se rendre maître d'une insurrection, se trouve en présence d'une révolution véritable et ayant un caractère politique. La masse se trouve dès lors guidée par un parti dont l'action ne tendra plus à la protection d'intérêts économiques que des mesures gouvernementales menacent de léser, mais au renversement du régime mandchou.

En effet, les délégués de province, après avoir arrêté et voté à Nankin, le 16 décembre, les termes d'une constitution républicaine provisoire, avaient élu, le 30 décembre, à la présidence provisoire de la

République, Sun Yat-Sen qui venait d'arriver des États-Unis en passant par l'Europe. Son cas est assez curieux. Malgré sa longue absence et la diminution de son prestige causée par les échecs répétés des tentatives révolutionnaires de ses partisans au cours des années précédentes, on le reçut triomphalement : « Il fallait à tout prix à la révolution, écrit M. Jean Rodes, un tâjenn, un grand homme et il était certainement par son passé un peu mystérieux de propagandiste errant et d'exilé dont la tête avait été maintes fois mise à prix, beaucoup plus désigné que tout autre pour assumer ce rôle. »

∾

L'on voit comment s'est déclenchée la révolution chinoise de 1911. La propagande d'idées occidentales ou le despotisme mandchou y ont eu certainement quelque influence, mais après coup et seulement sur un petit nombre d'individus ; en tout cas ils ne suffisent pas à l'expliquer. Le déclenchement dans le pays fut produit par un événement économique ; autrement dit, ce ne sont pas les agitateurs qui ont produit la crise révolutionnaire, c'est la crise d'origine économique qui a produit les agitateurs. Il

ne faut pas voir non plus la moindre ressemblance entre la dite révolution et la transformation du Japon. Celle-ci est le fruit de longs siècles de cohésion sociale, d'éducation nationale et d'ardent patriotisme. La Chine, elle, est un peuple, une civilisation, elle n'est pas une nation ; la preuve en est que les changements politiques n'ont pas ébranlé, jusqu'îci du moins, ses traditions, ses habitudes ancestrales qui font l'essentiel de sa vie, Quelqu'un qui l'a bien connue, Marcel Monnier, écrivait il y a vingt ans : « L'empire démembré, la population demeurerait penchée sur ses comptoirs ou sur ses champs, enfilant des sapèques ou grattant la terre, occupée à son travail d'insecte, sans se demander qui la gouverne, facile à conduire, estimant que tout est pour le mieux, du moment que l'on peut acheter et vendre et cultiver son jardin. » (1)

Des étrangers qui avaient séjourné là-bas sous l'empire ou qui avaient suivi longtemps de loin la politique impériale, affirmèrent, dès le principe, que le régime républicain, en Chine, ne serait qu'une erreur historique de courte durée et que la monarchie devait nécessairement y refleurir. Au lendemain de la tentative de restauration de juillet 1917 dont

(1) *Op. cit.*, p. 367.

nous parlerons plus loin, ces personnes s'empressèrent d'écrire : « Nous l'avions bien dit ! » On ne se départit pas aisément, quand on fait métier d'écrire sur les affaires publiques, de certains points de vue qui sont devenus des habitudes de la pensée et le fondement de raisonnements multiples. Pour ces écrivains, il était établi d'une façon péremptoire que la Chine ne pouvait être à tout jamais qu'un pays monarchique. La restauration qui dura exactement douze jours, leur démontra leur erreur. D'autres tentatives du même genre peuvent avoir lieu, l'une d'elles peut réussir, mais rien n'en fait *nécessairement* prévoir le succès. Il n'y a pas plus de raison profonde pour que la république cède la place à la monarchie qu'il n'y en avait pour que la monarchie s'éclipsât devant la république.

Dans un pays comme la Chine où, jusqu'à présent la masse du peuple, pas plus dans une région que dans une autre, n'a vraiment à cœur les affaires de l'État, le changement survenu il y a dix ans apparaît surtout comme une preuve nouvelle et d'un genre nouveau du malaise chronique qui règne dans la politique de ce pays, en même temps que la plus éclatante manifestation de l'inconsistance de cette politique.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE. — L'ACCORD SINO-JAPONAIS DE 1915. — LA GUERRE A L'ALLEMAGNE. — LE CONFLIT ENTRE LE NORD ET LE SUD. — LA RÉVOLTE DES GÉNÉRAUX. — L'IMBROGLIO POLITIQUE DU SUD-OUEST. — LA CONFÉRENCE DE TIENTSIN

C'est une besogne assez ingrate pour des Européens que de suivre dans sa marche quotidienne la politique intérieure de la Chine, politique de partis s'il en fut, politique de clans et de personnes, imbroglio tragi-comique qui se déroule généralement avec la lenteur et les répétitions des pièces historiques du théâtre chinois. C'est pourtant la seule manière de se rendre compte de la vie propre de la Chine et d'en déduire ce qu'il est nécessaire d'en savoir.

La pensée chinoise est lente à se concrétiser dans l'action. Le Chinois, que la leçon de sa longue histoire, pleine d'expérience et d'épreuves, a rendu plus méfiant qu'aucun homme du monde, ne s'en rapporte pas à sa première impression. Qu'une idée lui vienne, qu'un projet lui soit suggéré, il y songera longtemps avant de les réaliser. La lenteur à agir ne vient nullement chez lui d'une lenteur à comprendre ; il saisit au contraire très vite tout ce qu'il voit et entend, mais plus la compréhension d'une chose, d'un mot lui a été aisée, et plus il éprouve le besoin de s'y arrêter avant de conclure ou d'agir.

Cette habitude individuelle se retrouve dans la vie publique où elle peut avoir de gros inconvénients : elle retarde le progrès et déconcerte les étrangers quand elle ne les dépite pas. L'histoire intérieure de la Chine au cours de ces dernières années et malgré le changement de régime dont certains escomptaient trop tôt monts et merveilles, illustre ce que nous venons de dire.

D'autre part, la politique étrangère de la Chine apparaît dépourvue d'un plan nettement arrêté. A une période d'isolement presque absolu a succédé une période de rapports internationaux qui ont laissé la Chine et l'Europe, jusqu'à ces derniers temps, à peu

près aussi étrangères l'une à l'autre que précédemment. Cela tient à ce que les relations de la Chine et de l'Europe ont été inaugurées par des fautes multiples de part et d'autre, fautes qui ont laissé des traces dans les esprits, mais que l'on peut effacer par un bon vouloir réciproque.

Cela dit, nous résumerons les affaires chinoises depuis l'élection de Sun Yat-Sen à la présidence provisoire de la République, le 30 décembre 1911, à Nankin, jusqu'aux événements les plus récents.

~

Yuan Chi-Kaï, conscient de l'inutilité de la résistance mandchoue au mouvement révolutionnaire, était, dès son retour aux affaires, entré en pourparlers avec les républicains et avait décidé avec eux de suspendre les hostilités, jusqu'à ce qu'un accord définitif fût intervenu entre les deux partis. Dans ce but, des négociations furent engagées à Shanghaï entre Tang Chao-Yi, mandataire du gouvernement de Pékin, que ses tendances libérales et ses attaches cantonaises recommandaient à la confiance des leaders de la révolution et Wou Ting-Fang, représentant ces derniers. Les négociations aboutirent rapidement.

Le 12 janvier 1912 était publié l'édit impérial décrétant l'abdication de la dynastie mandchoue et le remplacement de la monarchie par « une forme républicaine de gouvernement constitutionnel ». Yuan adhérait à la république et dès le lendemain, Sun Yat-Sen résignait ses pouvoirs de président provisoire pour permettre à l'Assemblée constitutionnelle de Nankin de procéder à l'élection d'un gouvernement d'union.

Le 15 janvier, Yuan était élu à l'unanimité président de la République et Li Yuan-Hong vice-président. Pékin devenait, après Nankin, capitale de la république.

Cependant l'union scellée le 15 janvier entre le parti révolutionnaire (Kouomintang) et Yuan Chi-Kaï était trop factice, pour durer longtemps. Les passions couvaient sous une apparence de réconciliation. La politique personnelle du président qui travaillait à consolider son autorité sur les provinces du Nord tenues par ses troupes, commençait à causer aux républicains de vives inquiétudes. L'ouverture du Parlement, le 8 avril 1913, donna lieu à des scènes qui témoignèrent de l'état réel des esprits.En vain Yuan essaya-t-il de constituer un bloc parlementaire sous l'étiquette de Shin-Pou-Tang (Shin-Pou = progrès, Tang = parti) , ce nouveau parti « progres-

siste » réussit bien à porter un de ses membres à la présidence de la Chambre des Représentants, mais c'est un membre du Kouomintang qui fut élu à la présidence du Sénat. L'agitation grandissait à Pékin. Yuan jugea prudent de transférer sa résidence dans la Ville Interdite, à l'abri des multiples enceintes qui assuraient la sécurité des empereurs. Malgré la résistance des Kouomintang il parviint à conclure avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et le Japon — les États-Unis s'étant retirés — l'emprunt dit « de réorganisation ». Mais ce fut pour le parti révolutionnaire l'occasion cherchée pour se déclarer ouvertement contre lui.

Yuan prend alors les devants. Il destitue des gouverneurs de provinces du Sud hostiles à sa politique. Mais les troupes du Kiang-Si, la province voisine de Canton, lèvent les premières l'étendard de la révolte, marchent sur Nankin, y pénètrent, en proclament l'indépendance. La révolte gagne d'autres provinces. Il faut agir avec force. Yuan envoie contre Nankin deux armées commandées par les généraux Fong Kouo-Tchang et Tchang-Hsoun qui, après un siège de quinze jours, pénètrent à leur tour dans la ville, le 1er septembre 1913. Les kouomintang ont perdu la partie.

C'est alors que l'ascendant du président Yuan

Chi-Kaï va promptement s'affirmer en une véritable dictature qui ne gardera plus de la république que le nom et quelques institutions de parade. Le 6 octobre, il était élu président permanent par le Parlement réuni en séance plénière.

A la fin du même mois, la commission chargée d'élaborer un projet de constitution définitive ayant terminé ses travaux, présente un projet qui attribuait au Parlement les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et privait de toute initiative le président de la République et les ministres. La majorité des Chambres, voyant dans ce projet le moyen d'enlever au président toute autorité réelle, manifestait l'intention de l'adopter.

Yuan Chi-Kaï n'hésite pas : le 4 novembre il prononce la dissolution du parti kouomintang et expulse du Parlement les membres de ce parti qui se réfugient à Canton. La représentation nationale n'atteignant plus désormais le quorum légal, n'avait plus qu'à suspendre ses délibérations et la Commission constitutionnelle se dissolvait du même coup.

Yuan s'empressa alors de nommer une conférence administrative à sa dévotion et lui fit demander la dissolution complète du Parlement, que prononça un mandat présidentiel du 12 janvier 1914. Il remplaça le Parlement par un Conseil de la République de

quatre-vingts membres nommés par lui, qui, le 6 avril, abrogeait la Constitution provisoire de 1911 et élaborait un nouveau projet de constitution.

Le 1er mai, une nouvelle Constitution provisoire était promulguée, de tous points conforme aux vues du président, à qui elle donnait des pouvoirs à peu près illimités. « Le président, stipulait le premier article du chapitre relatif à la présidence, est le chef de la nation et réunit en lui tous les pouvoirs du gouvernement. » Ainsi se trouva établie la dictature de Yuan Chi-Kaï.

Cependant de graves difficultés financières obligeaient encore ce dernier à recourir à un emprunt. Il s'adressa à une banque française et gagea un emprunt de soixante-quinze millions de francs sur la concession de travaux de construction du port de Poukéou sur le Yang-Tsé et d'une voie ferrée de Yunnan-fou à Tchong-King. C'est à ce moment que la guerre européenne éclata.

∾

Dès le 15 août 1914, le gouvernement japonais adressait à l'Allemagne un ultimatum lui enjoignant 1° de retirer immédiatement ses navires de guerre des eaux chinoises et japonaises ; 2° de livrer sans

condition aux autorités japonaises, avant le 15 septembre, tout le territoire de Kiao-Tchéou ; qui lui avait été cédé à bail par la Chine, *en vue de son retour éventuel à celle-ci*.

On a pu lire souvent ces années dernières, qu'à la suite du meurtre de deux missionnaires allemands, en novembre 1897, la Chine fut contrainte de conclure avec l'Allemagne la convention du 6 mars 1898, en vertu de laquelle la Chine, tout en gardant ses droits de souveraineté sur la province du Chantoung, au sud-est de Pékin, constituait autour de la baie de Kiao-Tchéou une zone de cinq kilomètres à partir de la marée haute pour le passage en tout temps de troupes allemandes. Elle accordait aussi à l'Allemagne un droit de bail de quatre-vingt dix-neuf ans sur les deux rives à l'entrée de la baie de Kiao-Tchéou, ainsi que sur un certain nombre d'îles.

Par la même convention, l'Allemagne se faisait concéder le droit de construire deux lignes de chemin de fer au Chantoung et de mettre en valeur les gisements miniers dans les quinze kilomètres de part et d'autre de la voie, etc.

Or, le 26 août 1914, dernier jour du délai fixé par le Japon à l'Allemagne pour obtempérer à l'ultimatum que nous venons de rappeler, comme celle-ci ne s'était point exécutée, une armée anglo-japonaise

débarquait sur la côte de Kiao-Tchéou et, dans l'obligation d'effectuer certaines opérations au delà des limites du territoire cédé à bail à l'Allemagne, violait la neutralité chinoise.

L'Allemagne et l'Autriche protestaient immédiatement à Pékin. Le gouvernement chinois, dans l'impossibilité de faire autre chose, traçait autour du territoire de Kiao-Tchéou une « zone de guerre » ouverte aux belligérants. Mais les Japonais ne tardèrent pas à empiéter sur le territoire chinois bien au delà de cette zone et occupèrent toutes les stations du chemin de fer de Tsingtao à Tsinan-fou, ce qui souleva dans toute la Chine une vive indignation.

Le 7 novembre, en effet, Tsingtao capitule ; mais les Japonais y demeurent, ainsi que le long du chemin de fer, et le baron Kato, ministre des Affaires étrangères, déclare à la Diète japonaise que la question de la rétrocession éventuelle du territoire de Kiao-Tchéou à la Chine ne sera discutée *qu'après la guerre*.

Cependant le 7 janvier 1915, le gouvernement chinois signifie au gouvernement japonais que les opérations étant définitivement terminées, la zone de guerre doit être évacuée. Le Japon proteste véhémentement contre cet acte « qu'il considère comme inamical » et, non content de la situation de fait qu'il

détient, il fait remettre, le 18 janvier, à Yuan Chi-Kaï, par son représentant à Pékin, M. Hioki, une liste de vingt-et-une demandes destinées à se faire octroyer la place de l'Allemagne dans les droits et privilèges qu'elle possédait dans le Chantoung, et à garantir à ses sujets une incontestable suprématie en Chine. Ces vingt-et-une demandes étaient divisées en cinq groupes. Le cinquième avait pour objet : 1° l'engagement par le gouvernement chinois, de prendre des conseillers politiques, financiers et militaires japonais ; 2° la concession aux sectes religieuses, écoles et hôpitaux japonais, du droit de posséder des terres dans toute la Chine ; 3° l'introduction dans la police chinoise d'un grand nombre de fonctionnaires japonais ; 4° l'achat obligatoire au Japon de la moitié au moins des munitions de guerre dont la Chine aurait besoin ; 5° la concession au Japon de trois voies ferrées ; 6° la reconnaissance d'un droit de priorité aux capitaux japonais pour la construction des chemins de fer et des ports, ainsi que l'exploitation des mines dans la province du Fou-Kien ; 7° le droit pour les sujets japonais de faire de la propagande religieuse en Chine.

En Angleterre, l'opinion, un peu tardivement se montra émue. Le Japon dut remanier son cahier de revendications et en présenter un nouveau d'où

était exclu le cinquième groupe de demandes. Vingt-deux conférences furent tenues à Pékin, au cours desquelles le gouvernement chinois fit toutes les concessions possibles, sans que l'accord parvint à se faire.

Le 26 avril seulement, le Japon présente un troisième contre-projet. Enfin, brusquement, le 7 mai, le Japon exigea de la Chine l'acceptation pure et simple de ses demandes dans un délai de trois jours. En même temps, des troupes japonaises étaient massées sur le chemin de fer sud mandchourien et sur la ligne de Kiao-Tchéou à Tsinan-fou.

Pour maintenir la paix en Extrême-Orient, le gouvernement chinois s'inclina. L'accord suivant, le fameux accord du 25 mai 1915, dont il devait être si souvent question, quatre ans plus tard, lors de la Conférence de la Paix, était signé entre la Chine et le Japon

Article premier. — Le gouvernement chinois consent à donner son entier assentiment à tout ce dont le gouvernement japonais pourrait ultérieurement convenir avec le gouvernement allemand concernant la disposition de tous les droits, intérêts et concessions que l'Allemagne, en vertu des traités ou autrement, possède relativement à la province du Chantoung.

Art. 2. — En ce qui concerne le chemin de fer à construire par la Chine elle-même pour relier Tchefou ou Lungkéou à la ligne Kiao-Tchéou-Tsinan-fou

le gouvernement chinois convient, dans le cas où l'Allemagne abandonnerait le privilège de faire les fonds de la ligne Tche-fou-Weihsien, que la Chine s'adressera à des capitalistes japonais pour négocier un emprunt.

Art. 3. — Le gouvernement chinois s'engage dans l'intérêt du commerce et pour la résidence des étrangers, à faire ouvrir par la Chine elle-même, comme ports commerciaux, aussitôt que possible, certaines localités appropriées dans la province du Chantoung.

Art. 4. — Le présent traité entrera en vigueur le jour de sa signature.

Le même jour, le gouvernement japonais faisait remettre au gouvernement chinois la note complémentaire suivante :

Si, à la fin de la présente guerre, on donne au gouvernement japonais le droit de disposer en toute liberté du territoire *cédé à bail* de la baie de Kiao-Tchéou, il rendra ledit territoire à la Chine aux conditions suivantes :

1° Ouverture de la totalité de Kiao-Tchéou comme port de commerce ;

2° Etablissement d'une colonie japonaise dans une localité qui sera désignée par le gouvernement japonais ;

3° Etablissement, si les puissances le désirent, d'une colonie internationale ;

4° Conclusion d'un arrangement, avant que s'effectue la restitution dudit territoire, entre les gouvernements chinois et japonais au sujet du sort des établissements

publics et propriétés privées allemands, ainsi qu'au sujet des autres conditions et procédures.

∾

Tandis que se déroulaient ces événements de politique extérieure, Yuan Chi-Kaï s'occupait de la formation d'un nouveau Parlement, puis, malgré les avertissements du Japon, de la Russie, de l'Angleterre et de la France, qui lui demandaient de surseoir à la restauration de la monarchie, il préparait son élévation au rang d'empereur. Par une propagande habile, il était parvenu à faire voter plus de la moitié des provinces pour la monarchie.

Sans tenir compte de la résistance de celles du sud-ouest, et en particulier du Yunnan et du Kouei-Tchéou qui se déclarèrent indépendantes, il acceptait, le 13 décembre 1915, l'offre que pour la forme il s'était fait adresser par un Conseil d'État, de prendre le titre d'Empereur.

Mais quelques jours après ce coup d'État, l'opposition, qui pendant plusieurs mois ne s'était pas ouvertement manifestée, se dressa de toutes parts. La révolution éclata dans les deux provinces du sud-ouest que nous venons de citer, et grâce à la configuration montagneuse du sol en ces régions, te-

nait en échec les troupes que Pékin avait envoyées contre elle. En mars 1916, la province du Hounan se souleva à son tour, puis ce furent celles du Kouang-Si et du Kouang-Tong.

Yuan vit alors la nécessité de faire des concessions. Il chargea ses lieutenants Fong Kouo-Tchang et Tchang-Hsoun, d'entrer en pourparlers avec les révoltés. Fong Kouo-Tchang convia très habilement les provinces à s'entendre « sur la question de la présidence de la République ». D'empire et d'empereur il n'était pas question.

Ce tour de passe-passe ultra-oriental réussit. Les révoltés prirent au mot le négociateur, et la réunion d'une Conférence fut décidée. Mais le 6 juin, un événement inattendu se produisit : Yuan Chi-Kaï mourait. Plusieurs versions coururent et courent encore sur sa mort : d'aucuns assurent qu'il succomba tout simplement à l'épuisement causé par un labeur excessif, d'autres prétendent qu'il se tua, d'autres encore qu'il fut empoisonné. Quoi qu'il en soit, la question de la restauration se trouvait résolue par sa disparition et le Cabinet Touan Tsi-Jouei offrait la présidence de la République à Li Yuan-Hong qui l'acceptait, le 7 juin 1916.

L'estime publique dont jouissait le nouveau président engagea les provinces à rentrer dans le calme.

Celui-ci voulut qu'une Constitution fut élaborée sans retard ; mais à peine l'opinion en eût-elle été informée, que la flotte de Shanghaï réclama sous la forme d'un ultimatum, le rétablissement, avant le 25 juin, de la Constitution provisoire de l'an I, c'est-à-dire de celle qui avait été élaborée en 1911 par l'Assemblée de Nankin.

Devant la menace d'un bombardement, le Président dut s'incliner ; la Constitution de l'an I fut rétablie et un ministère d'Union nationale fut formé où tous les partis, depuis les conservateurs jusqu'aux kouomintang, étaient représentés.

Le 1er août, les Chambres se réunirent à Pékin. On vit alors les anciens membres du parti kouomintang recommencer à s'agiter et, dès les premières séances, faire preuve d'un penchant pour des théories peu compatibles avec la politique de réalisation que réclamait la situation. Le résultat fut qu'une ligue militaire destinée à les tenir en respect se constitua sous l'appellation de Péi-Yang (Pei = nord ; Yang, c'est le Yang-Tsé-Kiang) et déclara son intention de maintenir l'ordre dans le Parlement. Cette manifestation calma les kouomintang qui, le 1er septembre, accordèrent au Cabinet, tel que l'avait formé Touan Tsi Jouei, un vote de confiance.

Le 30 octobre, le maréchal Fong Kouo-Tchang

était élu vice-président de la République, tout en conservant ses fonctions de gouverneur militaire en résidence à Nankin.

Cependant l'hostilité des démocrates à l'égard de Touan Tsi-Jouei demeurait tenace. Un remaniement ministériel parvint à la calmer encore momentanément.

On arriva ainsi, parmi les difficultés causées par les affaires mongoles, les affaires thibétaines, l'aventure diplomatique de Lao-Si-Kaï (1), au 1er fé-

(1) Suivant la promesse faite en 1902 par le gouvernement chinois, le terrain de Lao-Si-Kaï contigu à la concession française de Tientsin devait être compris dans l'extension de la dite concession. En 1914, cette promesse n'avait pas encore été tenue, toutefois la police française occupait seule depuis plusieurs années le terrain de Lao-Si-Kaï. Or, en juillet, la police chinoise s'avisa soudain de venir à son tour y exercer sa surveillance. La France protesta. Il fut convenu que les deux polices assureraient simultanément l'ordre jusqu'à ce qu'un accord définitif fût intervenu entre les deux gouvernements. Mais poussée à bout par les atermoiements des Chinois pour éluder leur promesse, l'autorité française donna ordre, le 20 octobre 1916, à sa police, de prendre possession du terrain en litige et d'en expulser la police chinoise. Cet acte eut en Chine et à l'étranger un fâcheux retentissement pour la France.

vrier 1917, date à laquelle la publication de la note allemande, annonçant la guerre sous-marine à outrance et l'attitude des États-Unis à l'égard de l'Allemagne accaparèrent toute l'attention des milieux politiques chinois.

L'appel du président Wilson aux gouvernements neutres, à la suite de la note allemande,ne pouvait, en effet, laisser la Chine indifférente ; d'ailleurs, si l'Amérique qui, au cours des précédentes années, avait témoigné de l'amitié à la jeune République, était à son tour entraînée dans la guerre, celle-ci allait se trouver isolée.

Le président Li Yuan-Hong et les ministres le comprirent si bien, que, lorsque la nouvelle de l'entrée en ligne de l'Amérique éclata à Pékin, ils résolurent de se prononcer également. Ils considéraient en outre que l'intervention de la Chine lui procurerait le moyen de se faire entendre lors du règlement final, et d'obtenir des puissances des avantages financiers et la garantie de son intégrité.

Le 9 février, le gouvernement chinois adressa à l'Allemagne une première note de protestation contre la guerre sous-marine illimitée. Le 21, l'Allemagne avisait le ministre de Chine à Berlin qu'elle refusait de souscrire à la sommation de son gouvernement. Alors, le 28 février, celui-ci adressa à Berlin une

seconde note comminatoire. L'Allemagne comprit enfin que Pékin oserait rompre avec elle. Elle chargea son ministre à Pékin, l'amiral von Hintze, de faire les promesses suivantes : remise de la part allemande de l'indemnité des Boxers ; élévation du tarif douanier jusqu'à 12 °/° ; appui moral de l'Allemagne après la guerre dans tous les différends que la Chine pourrait avoir avec les Alliés. En même temps, von Hintze dépensait, en quelques jours seulement, près d'un million de dollars pour gagner des adversaires au projet de rupture. Ce fut en vain.

Le 10 mars, l'Allemagne se décida à faire remettre au gouvernement chinois un mémorandum très humble de ton où, tout en exprimant « l'impossibilité pour elle de rapporter sa politique de blocus », elle espérait que le gouvernement de la République chinoise « reviendrait sur son opinion relativement à cette question », et qu'en raison de « ses sentiments excellents à l'égard de la Chine », elle était disposée à traiter « comme si aucune menace n'avait été formulée ».

Pour toute réponse, le lendemain 11 mars, après un long conseil de Cabinet, le président Li Yuan-Hong et le premier ministre Touan Tsi-Jouei, soumirent aux Chambres un projet de rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne, qui fut voté

à une énorme majorité. Le ministre d'Allemagne reçut ses passeports le 14 mars (1).

(1) Après l'envoi qui lui fut fait de la note du 14 mars 1917 sur la rupture des relations diplomatiques, le ministre d'Allemagne von Hintze fut invité à quitter le territoire chinois dans un délai de quarante-huit heures. Mais ce ministre ne voulait point partir ; il désirait rester en Chine, sinon comme ministre, du moins comme homme privé. Il adressa au président du Conseil une lettre pour lui montrer que la manière d'agir du gouvernement chinois était contraire au droit international et au sens commun. Mais il fut bien obligé de céder lorsqu'entra en scène M. Beelaerts van Blokland, ministre des Pays-Bas à Pékin, que l'Allemagne avait chargé de la protection de ses intérêts en Chine. Les intentions du gouvernement chinois étaient, à moins que le ministre allemand n'eût un autre projet, de faire prendre à M. von Hintze un train spécial qui le conduirait jusqu'à Woosung, à l'entrée du port de Shanghaï, d'où il pourrait s'embarquer sur un paquebot neutre à destination de Port-Saïd ou d'un port turc de la Méditerranée. Mais comme il n'y avait pas à ce moment de paquebot neutre en partance, et comme le ministre allemand ne voulait pas prendre place sur un navire japonais jusqu'à Nagasaki où il aurait trouvé un paquebot neutre, le jour de son départ fut retardé.

Ce fut seulement le 20 mars que M. von Hintze annonça son départ au gouvernement chinois. Ce jour-là, il l'avertit qu'il partirait à bord du vapeur hollandais *Rembrandt* qui devait quitter Shanghaï le 27 et gagner

Mais l'Allemagne ne se tint pas pour battue. Dès ce moment, elle ne songea qu'à déjouer les projets chinois et s'y appliqua de son mieux. Des informations précises ont montré sa main dans la préparation et même l'exécution de la tentative de restauration monarchique dont nous allons parler.

Le héros de cette aventure, le général Tchang-Hsoun, ancien lieutenant de Yuan Chi-Kaï, nous

---

l'Amérique en passant par le port japonais de Nagasaki. Le ministre se proposait de descendre à terre dans un port neutre des États-Unis, d'où, après avoir traversé le continent américain, il irait s'embarquer à New-York ou à Halifax sur un paquebot hollandais qui l'amènerait à Amsterdam.

Le ministre d'Allemagne arriva le 27 mars à Changhaï et, le jour même, à 5 heures du soir, il s'embarqua à Woosung, à bord du vapeur hollandais *Rembrandt*...

Le 12 mars, le gouvernement chinois avait télégraphié au docteur Yen, son ministre à Berlin, actuellement ministre des Affaires étrangères, que la rupture des relations diplomatiques entre la Chine et l'Allemagne était imminente et que, en cas de rupture, il devait confier la protection des intérêts chinois en Allemagne aux soins de la Légation royale de Danemark à Berlin. C'est effectivement de la sorte que les choses se passèrent : le gouvernement danois consentit, suivant le désir du gouvernement chinois, à se charger des intérêts chinois en Allemagne. (*Politique de Pékin* du 19 juin 1921, d'après le Livre Blanc de 1917. Doc. n° 26).

l'avons vu, s'était fait remarquer lors de la révolution de 1911. Il s'était encore signalé en 1913, dans la répression d'un soulèvement sudiste. En 1917, il occupait la position stratégique de Sou-Tcheou-fou, à l'ouest de Shanghaï. On le regardait alors comme l'instigateur du mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater au début du mois de juin dans plusieurs provinces. Le président Li Yuan-Hong l'avait imprudemment mandé à Pékin, pour conférer avec lui sur la situation. Il y arriva avec des bandes armées et y fut reçu avec honneur ; mais quelques jours plus tard, le 1er juillet, à 3 heures du matin, il exigeait du président qu'il donnât sa démission et l'informait en même temps, que le jeune empereur Suen Tong, âgé de onze ans, qui avait abdiqué en 1912, était replacé sur le trône.

Le président se réfugia à la légation du Japon. Pendant douze jours, la Chine fut en monarchie. Le 12 juillet, en effet, les troupes républicaines qui avaient répondu à l'appel du vice-président Fong Kouo-Tchang, pénétraient dans la capitale, tandis que Tchang-Hsoun se sauvait dans une automobile allemande à la légation de Hollande.

L'aventure monarchique était terminée. Terminé également le régime de l'intrigue allemande en Chine. Le 17 juillet, Fong Kouo-Tchang remplaçait à la

présidence de la République Li Yuan-Hong, démissionnaire, et, le 14 août 1917, déclarait la guerre à l'Allemagne, en dépit de l'opposition de certains politiciens parmi lesquels se trouvait Sun Yat-Sen, alors admirateur et partisan avéré de l'Allemagne.

C'est seulement deux ans plus tard, le 15 septembre 1919, que la Chine ayant refusé de signer le traité de Versailles, d'abord devait décréter spécialement la cessation de l'état de guerre avec l'Allemagne [1], puis encore deux ans plus tard, le 20 mai

---

[1] Décret présidentiel de cessation de l'état de guerre avec l'Allemagne :

Le 14 août de la sixième année, la République déclara la guerre à l'Allemagne dans le but de défendre le droit international, de maintenir l'humanité, de réprimer les maux de la guerre et de hâter le rétablissement de la paix. Pour tout, elle adopta la même attitude que les puissances de l'Entente depuis son admission dans le corps des nations belligérantes. Maintenant que la guerre d'Europe a pris fin, les délégués des nations signèrent le 28 juin de l'année courante, à Paris, le traité de paix avec l'Allemagne. Ne pouvant accepter trois articles du traité concernant le Chantouug, la Chine a refusé de le signer, mais elle reconnaît les autres articles d'accord avec les puissances de l'Entente. Puisque la guerre entre les puissances de l'Entente et l'Allemagne a pris fin, et que la Chine fait partie de l'Entente, elle est naturellement dans la même position

1921, signer un traité de commerce avec cette puissance, traité qui fut ratifié le 1er juillet de la même année [1].

---

que celles-ci vis-à-vis de l'Allemagne. Suivant décision du Parlement, nous devons annoncer immédiatement au peuple la cessation de l'état de guerre entre la République et l'Allemagne.

[1] Texte du traité sino-allemand :

Le gouvernement de la République allemande et le gouvernement de la République chinoise, animés du désir de rétablir les relations d'amitié et de commerce par un accord entre les deux pays, en prenant comme base la Déclaration de la République allemande datée de ce jour et reconnaissant que l'application des principes du respect de la souveraineté territoriale, de l'égalité et de la réciprocité est le seul moyen de maintenir la bonne entente entre les peuples, ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le gouvernement de la République allemande : M. H. von Borch, consul général.

Le gouvernement de la République chinoise : M. W. W. Yen, ministre des Affaires étrangères.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

Article Ier. — Les deux hautes parties contractantes auront le droit d'envoyer mutuellement des agents diplomatiques dûment accrédités qui jouiront réciproquement, dans le pays de leur résidence, des privilèges et immunités que leur accorde le droit des gens.

~

Quand Fong Kouo-Tchang arriva à la présidence la guerre civile entre le Nord et le Sud restait pour

---

Article II. — Les deux hautes parties contractantes s'accordent réciproquement le droit de nommer, dans toutes les localités où s'est établi un consulat ou vice-consulat d'une autre nation, des consuls, vice-consuls et agents consulaires qui seront traités avec la considération et les égards qui sont accordés aux agents de la même catégorie des autres nations.

Article III. — Les ressortissants d'une des deux Républiques résidant sur le territoire de l'autre auront la faculté, conformément aux lois et règlements du pays, de voyager, de s'établir et d'exercer le commerce ou l'industrie, dans toutes les localités où des ressortissants d'une autre nation peuvent le faire.

Ils sont placés, tant leurs personnes que leurs biens, sous la juridiction des tribunaux locaux ; ils doivent se conformer aux lois du pays où ils résident. Ils ne payeront aucuns impôts, taxes ou contributions supérieurs à des nationaux du pays.

Article IV. — Les deux hautes parties contractantes reconnaissent que toutes les matières douanières sont réglées uniquement par la législation intérieure de chacune d'elles. Toutefois aucuns droits supérieurs à ceux acquittés par les nationaux du pays ne seront prélevés sur les produits bruts ou manufacturés d'origine d'une

lui, comme elle l'avait été pour son p édécesseur la grande difficulté intérieure à vaincre. Les Sudistes qui n'étaient autres que les membres du parti révolutionnaire kouomintang du premier Parlement dissous illégalement par Yuan Chi-Kaï le 4 novembre 1913, avaient constitué à Canton un gouvernement de fait que ne reconnaissaient pas les puissances et qu'elles n'ont, du reste, jamais reconnu. Nordistes et Sudistes avaient trouvé des généraux (toukiuns) pour défendre leur cause.

---

des deux Républiques ou d'un autre pays à leur importation, exportation ou transit.

Article V. — La Déclaration de la République allemande de ce jour et les stipulations du présent accord seront prises comme base pour la négociation du traité définitif.

Article VI. — Le présent accord est rédigé en allemand, en chinois et en français ; en cas de divergence d'interprétation le texte français fera foi.

Article VII. — Le présent accord sera ratifié le plus tôt possible et entrera en vigueur dès le jour où les deux gouvernements ont fait connaître l'un à l'autre que les ratifications ont été effectuées.

Fait à Pékin, en double exemplaire, le 20 mai 1921, correspondant au 20e jour de la 5e lune de la 10e année de la République chinoise.

Signé : VON BORCH.
Signé : W. W. YEN.

Dans cette guerre peu meurtrière, mais gênante à tous points de vue pour la Chine, le sort des armes, après avoir été contraire aux Nordistes, le devint aux Sudistes. Le maréchal Touan Tsi-Jouei, président du Conseil, se décida à se rendre auprès des généraux nordistes pour s'entendre avec eux sur la continuation ou la cessation de la guerre. Il fut convenu que les opérations seraient continuées jusqu'à la pacification de la province du Hounan, après quoi Pékin négocierait avec le Sud, si les prétentions de celui-ci étaient acceptables. Malgré tout, les opérations traînaient en longueur ; de part et d'autre la lassitude des militaires et leur désir d'en finir étaient manifestes ; mais Pékin ne pouvait se résoudre à rappeler les membres de l'ancien Parlement, réfugiés à Canton, condition cependant *sine qua non* de tout essai de réconciliation de leur part.

Fong Kouo-Tchang, comprenant que l'absence de toute assemblée était un danger pour l'existence même du régime, fit voter par un Sénat provisoire, composé des délégués généraux du Nord, des lois électorales, et, en vertu de ces lois, les élections aux Chambres eurent lieu en juillet ; le 12 août 1918, un nouveau Parlement se réunissait à Pékin.

Cependant l'influence du président Fong pâlissait à Pékin devant celle du maréchal Touan Tsi-Jouei,

principal artisan de la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne et de ce fait, moralement appuyé par les Alliés.

En même temps que Touan Tsi-Jouei, un autre personnage était poussé au premier plan de la politique chinoise, par tous les partis qui voyaient en lui le seul homme capable de réconcilier le Nord et le Sud. Nous voulons parler de Hsiu Cheu-Tchang, qui, après avoir rempli les plus hautes fonctions sous l'empire et sous la présidence de Yuan Chi-Kaï, s'était depuis plusieurs années tenu à l'écart de la vie politique.

Le 4 septembre 1918, Hsiu Cheu-Tchang remplaçait Fong Kouo-Tchang à la présidence de la République. Son élection était un triomphe mérité, sur quatre cent trente-six votants, quatre cent vingt-cinq s'étaient prononcés pour lui (1).

(1) Hsiu Cheu-Tchang est né en 1855 à Tientsin, mais passa dans la province du Honan une grande partie de sa jeunesse. Dans la vingt-troisième année du règne de Kouang-Siu, quand Yuan Chi-Kaï organisa son armée dans le voisinage de Tientsin, Hsiu Cheu-Tchang fut appelé à l'assister. Six ans plus tard, il était nommé directeur adjoint du bureau des Affaires militaires, puis du ministère des Finances, En 1900, il devenait ministre du Conseil privé. En 1905, on le chargeait de réorganiser la police de l'empire. En 1907, il fut nommé vice-roi des

A peine élu, il appela à la présidence du Conseil, le ministre de l'Intérieur, à la place de Touan démissionnaire et convoqua les délégués du Nord et du Sud, afin de les amener à une entente. Après quelques hésitations entre Shanghaï et Nankin comme siège de la Conférence, Shanghaï fut adopté. Les hostilités cessèrent tout à fait, mais les pourparlers, rendus difficiles par l'obstination du Sud à exiger le rappel pur et simple de l'ancien Parlement, furent suspendus, puis repris dans un esprit qui paraissait conciliant ; malheureusement, la décision de la Conférence de la Paix relative au Chantoung, les fit de nouveau suspendre au mois de mai 1919 du fait des Sudistes, qui montraient ainsi qu'ils reportaient

Trois Provinces de l'Est (Mandchourie). En 1909, il fit partie du Grand Conseil de l'empereur, devint tuteur de l'héritier du trône, président de l'Office des Communications, puis enfin en 1913, après la révolution, grand chancelier du président Yuan Chi-Kaï ; mais il donna sa démission au bout de peu de temps, demeura plusieurs années à l'écart de la vie politique et se livra entièrement à l'étude jusqu'au moment où il fut élu président de la République. On possède de lui des traités sur l'administration, la politique, des biographies des grands ministres mandchous, des poésies. Il est président de l'Académie Hanlin, fondée au VII[e] siècle, et qui est une sorte de collège de la haute culture intellectuelle.

toute la responsabilité de l'échec des diplomates chinois sur le gouvernement de Pékin.

Ce procédé de politiciens n'était peut-être pas de saison. L'unique intérêt du pays, seule considération digne d'hommes politiques vraiment patriotes, était, surtout dans un pareil moment, d'entrer au plus tôt dans la voie d'un compromis. Le ministre de Grande-Bretagne à Pékin, au nom de son gouvernement et des quatre autres puissances alliées, France, Italie, États-Unis, Japon, remit au président de la République un mémorandum insistant sur la nécessité de la paix entre le Nord et le Sud. Cette démarche resta sans effet et ne parut pas valoir la peine d'être renouvelée.

Il était une autre méthode qui consistait de la part des puissances à donner un appui complet et exclusif au Nord. C'est celle que les Japonais recommandaient par la bouche de leur ministre à Pékin, le baron Hayashi, un des hommes les plus remarquables du Japon, qui devint peu après ambassadeur à Londres, en prévision sans doute du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise.

Nous trouvions cette méthode sujette à caution et notre libéralisme, en outre, y répugnait. Il ne s'agissait d'ailleurs pas, par une manœuvre maladroite, de dresser davantage le Sud contre le Nord et d'aller

ainsi à l'encontre du but pacifique que nous désirions voir atteindre. Nous n'avions pas à prendre parti dans les affaires intérieures de la Chine ; nous ne pouvions nous permettre que des suggestions.

Deux solutions pouvaient être envisagées : l'une consistait à laisser le Parlement de Canton, le plus ancien, élaborer la Constitution définitive, tandis que le Parlement de Pékin continuerait à traiter les affaires courantes jusqu'à l'adoption de la Constitution. Alors les deux Parlements auraient été dissous et un nouveau aurait été élu.

L'autre solution consistait à réunir les deux Parlements et à leur demander d'élaborer ensemble une Constitution. Un peu de bon vouloii de part et d'autre eut suffi pour faire adopter l'une ou l'autre de ces solutions.

Mais le gouvernement sudiste ne tarda pas à décliner et à s'effriter lamentablement.

Le 1er novembre, le Parlement du Sud nomma une commission pour rédiger la Constitution définitive. Ce projet rencontra une opposition vigoureuse de la part de plusieurs chefs militaires de Canton. Une lutte d'influences entre ceux-ci compliqua encore la situation. D'autre part, l'action du gouvernement de Pékin entravait le projet en poussant à la reprise de la Conférence de Paix de Shanghaï. Les

sudistes se rendirent à l'évidence ; ils comprirent que jamais leur Constitution ne serait promulguée ; ils abandonnèrent leur projet en désavouant toutefois ceux d'entre eux qui étaient disposés à se rendre à Shanghaï pour traiter de la paix. En fait, ces derniers, se retirèrent à Hong-Kong où ils décidèrent d'aller se rassembler à Yunnan-fou et d'y créer un gouvernement provisoire avec Sun Yat-Sen pour président.

Le Yunnan ne se soucia point d'hospitaliser un gouvernement révolutionnaire. Les parlementaires errants durent en être avisés ou furent les premiers à le comprendre, toujours est-il qu'ils abandonnèrent encore leur idée et ne songèrent plus qu'à retourner à Shanghaï,où Sun Yat-Sen s'était retiré après avoir signé un manifeste découragé déclarant déchus le Directoire et le Parlement de Canton et recommandant même la reprise des négociations de paix à Shanghaï.

~

Cependant des troubles graves allaient bientôt éclater à Pékin qui devaient rendre à Sun son assurance et le rejeter dans la lutte stérile et dissolvante. Nous voulons parler de ce que l'on a appelé au dehors

« la révolte des généraux » de juillet 1920, qui jeta bas l'autorité du maréchal Touan Tsi-Jouei.

Les généraux (toukiuns) jouent en Chine un rôle néfaste. Pour la plupart anciens chefs de bandes, qui pour leur rançon durent un jour entrer dans l'armée régulière, leurs procédés dans les provinces qu'ils ont charge de gouverner depuis la révolution et la disparition des vice-rois, constituent un véritable fléau et tant que pareil fléau sévira, aucun régime politique ne pourra assurer le bien du pays. L'ambition de ces petits satrapes, qui ne s'explique que par un manque total de patriotisme dans leur cœur farouche et leur esprit inculte,est une plaie que seules la création et la stabilité d'institutions politiques pourront faire disparaître. Jusque-là, il se trouvera toujours des partisans pour alimenter les associations de demi-brigands qui jugeront commode de vivre sur la terre de Chine comme en pays conquis. On ne voit pas bien du reste pourquoi ces gens qui s'engraissent à leur aise dans les provinces où ils prélèvent l'impôt à leur seul profit et sans rien en envoyer au Trésor, renonceraient d'eux-mêmes à leurs fonctions et les résilieraient comme l'espèrent candidement ou font semblant de l'espérer des personnages de Pékin.

Pour comprendre ce qui s'est passé en Chine au

milieu de 1920, il faut se rappeler qu'à cette époque, le gouvernement du Sud avait fini d'exister et que celui du Nord avait perdu de son prestige à la suite de l'échec des plénipotentiaires à la Conférence de la Paix ; plus que jamais, par conséquent, les toukiuns étaient laissés à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur instinct de rapine et d'ambition personnelle. Il faut, en même temps, se souvenir qu'au début de septembre 1919, le général Tsin Yun-Peng, ancien ministre de la Guerre, avait été appelé à la présidence du Conseil ; que peu après, le général Sou Chou-Tseng étant revenu de Mongolie avec la renonciation des princes mongols à leur indépendance, son succès avait renforcé l'autorité du club Anfou, dont il était un des membres les plus influents. Ce club, du nom de la rue de Pékin où il était installé, comptait des fonctionnaires civils et militaires influents, des politiciens, des parlementaires qui formaient la majorité au Parlement. Là étaient votées les résolutions qui devaient être ensuite portées à la tribune des Chambres. Il avait été fondé, en 1918, sous la présidence de Fong Kouo-Tchang, alors qu'il s'agissait d'assurer les élections d'un nouveau Parlement. Il joua un rôle considérable dans ces élections, car il avait des représentants dans toutes les provinces. Pour des raisons que nous donnerons dans un autre chapitre,

le club Anfou était pour une politique d'entente avec le Japon.

Or, au commencement de l'année 1920, l'influence du club Anfou grandit encore du fait de la mort de l'ex-président de la République, Fong Kouo-Tchang, un des chefs de la faction dite du Tcheli,qui s'opposait au club.

Alors une ligue de huit toukiuns des partis du Tcheli et du Fengtien se dressa contre celui-ci, sous la direction de Tchang Tso-Lin qui régnait et règne encore en maître à Moukden, de Li-Chouen qui commandait à Nankin et de Tsao-Koun dont les troupes tenaient garnison au Tcheli. Le général Sou, de son côté, groupa des provinces et manœuvra de telle sorte que le président du Conseil Tsin Yun-Peng donna sa démission et fut remplacé par Touan Tsi-Jouei, comme lui-même membre du club. Le 2 juillet, Tsin donne sa démission, mais Touan n'est pas nommé,c'est l'amiral Sah qui est chargé de l'intérim ; en même temps un décret paraît relevant Sou de ses fonctions de haut-commissaire en Mongolie et de celle de commandant des forces de défense de la frontière nord-ouest. Le club Anfou proteste et Touan exige la disgrâce du général Wou Pei-Fou, qui relève de Tsao Koun, en même temps que celle de ce dernier, les accusant tous deux de forfaiture.

C'était une réponse à une accusation du même genre portée par Tsao-Koun contre Sou.

Tchang Tso-Lin quitte Moukden et intervient en personne à Pékin. Touan maintient ses exigences. Tchang quitte Pékin le 7 juillet. Le 8, Touan convoque les ministres de sa propre autorité, assume de son plein gré toute responsabilité et prend en même temps l'engagement de défendre la capitale avec son armée. Le 9, un décret privait Tsao-Koun et Wou Pei-Fou de leur grade et de leurs décorations.

Les deux généraux frappés commencèrent la lutte. Les troupes de Tsao-Koun campaient à l'est de Pékin ; celles de Wou Pei-Fou,après avoir tenu campagne dans le Hounan contre les toukiuns ligués contre le club Anfou, étaient remontées au sud-ouest de Pékin. Les uns et les autres se mirent en mouvement vers la capitale.

Le maréchal Touan à la tête des forces de sûreté de Pékin remporte un premier succès sur les troupes de Tsao-Koun qui, le 17 au soir, semble perdu ; mais le 18, un revirement inattendu se produit : une division de Pékin prise de panique lâche pied en désordre et Wou Pei-Fou en profite pour reprendre avec succès l'offensive. Le 19, Tchang Tso-Lin qui pesait de tout le poids d'une armée bien en main amenée de Moukden sur les forces

de Touan, était promptement maître de la capitale.

Le président de la République n'avait plus qu'à sanctionner le triomphe des partis du Tcheli et du Fengtien et l'anéantissement du club Anfou. Le 26, un décret rendait à Tsao-Koun et à Wou Pei-Fou leur grade et leurs dignités. Le président acceptait la mise à l'écart complète du maréchal Touan qui rentrait dans la vie privée, manifestement protégé cependant par le président lui-même. Divers membres du club Anfou étaient livrés à la rigueur des lois, mais les uns étaient en fuite vers Canton, les autres à l'abri dans le quartier des Légations.

L'amiral Sah Tchen-Ping continuait l'intérim de premier ministre jusqu'au 11 août, date à laquelle un nouveau ministère Tsin Yun-Peng était formé.

Telle fut l'aventure qu'on a appelée « la révolte des généraux » et qui, au fond, était un mouvement politique dirigé contre le groupe des parlementaires et des hommes influents partisans du club Anfou qui orientaient la politique de la Chine. Rien d'étonnant à ce qu'un changement dans l'orientation politique de ce pays se fasse *manu militari*, attendu qu'ainsi que nous l'avons dit, l'autorité des généraux n'est actuellement contrebalancée par aucune autre. Changement de programme et révolte de généraux vont ensemble. Le malheur est qu'on ne voit pas ce que

la Chine a gagné au change. Sans doute le parti militaire du maréchal Touan était projaponais, si le maréchal ne l'était pas lui-même, mais, d'autre part, c'est encore un militaire, Tchang Tso-Lin, qui est l'homme du jour et maintient une influence évidente sur les décisions du Cabinet de Pékin. Qu'une faction militaire quelle qu'elle soit l'emporte sur une autre, les procédés des militaires seront toujours une entrave au progrès.

~

L'ordre apparent rétabli dans la capitale par le généraux vainqueurs parut instable à Sun Yat-Sen ; aussi ne se pressa-t-il pas de quitter Shanghaï où il avait passé le temps de « la révolte ». Ce n'est qu'après les batailles que se livrèrent entre elles les provinces du sud-ouest et qui se terminèrent par la victoire du Kouang-Tong et celle du Seutchouen, qu'il revint à Canton.

L'appellation de Chine du Sud que l'on oppose politiquement à la Chine du Nord ne s'entend généralement que des provinces du Kouang-Si et du Kouang-Tong. Pourtant, la politique du Sud s'étend de plus en plus dans la direction de l'Ouest et tend à englober les provinces du Seutchouen, du Kouei-Tchéou et du Yunnan. Les ambitions de l'ancien

Directoire de Canton, composé de Sun Yat-Sen, Wou Ting-Fang et Tang Shao-Yi portaient sur ces trois provinces, et toute la Chine du Sud-Ouest était devenue son objectif. Mais le Directoire devait compter au Yunnan avec une autorité locale, celle du maréchal Tang Ki-Yao qui, malgré son attitude indépendante, montrait parfois d'opportunes tendances de rapprochement et d'accord avec Pékin; ces tendances enlevaient toute confiance au gouvernement de Canton, le rendaient perplexe et l'empêchaient de mener avec Yunnan-fou une politique d'association.

L'imbroglio politique de la Chine du Sud-Ouest s'accroît singulièrement de ce fait et quiconque veut essayer de dégager les grandes lignes de la situation de cette région, s'en trouve plus gêné encore que lorsqu'il ne s'agissait que de la politique du Sud. Cependant une étude faite sur place nous a permis, sinon d'entrevoir les conséquences futures et définitives du chaos et le contre-coup qu'il aura sur la politique du gouvernement de Pékin, du moins d'analyser les efforts morcelés des Sudistes.

La guerre entre le Kouang-Si et le Kouang-Tong avait pour parallèle la guerre entre le Yunnan et le Kouei-Tcheou d'une part, et le Seutchouen d'autre part.

Les véritables raisons de ces conflits locaux sont économiques. Les provinces pauvres du Yunnan et du Kouang-Si envient leurs riches voisines du Seutchouen et du Kouang-Tong. Quand l'une de ces provinces se sent en état d'attaquer, soit pour prendre de force à sa voisine ce qui lui manque à elle-même, soit au contraire pour anéantir définitivement un voisin envieux et ruineux, elle déclare la guerre. C'est ainsi qu'au milieu de 1920, le Seutchouen, las d'alimenter le Yunnan de denrées et d'argent, avait décidé, profitant de la situation politique inférieure dans laquelle se débattait le maréchal Tang Ki-Yao, de se libérer du joug qui lui était imposé par « ces stupides montagnards yunnanais » et d'en finir avec eux. A cette époque, en effet, le 1er juin exactement, lorsque le maréchal Tang prit brusquement la décision de résilier ses fonctions de toukiun et de remettre aux mains d'un gouverneur civil l'administration de la province, il n'échappait à personne que sa position n'était pas des meilleures. L'armée du Seutchouen, assez bien fournie en canons et en munitions, était pleine d'ardeur guerrière ; les milices villageoises même demandaient à marcher. Les troupes du Seutchouen furent d'abord victorieuses ; puis celles du Yunnan trop éparses au début, après s'être regroupées, reprirent l'offensive et s'empa-

rèrent de Tcheng-Tou, capitale du Seutchouen; mais finalement, la défection de certains généraux du Yunnan et du Kouei-Tchéou allié ramena les chances du côté du Seutchouen et causa la défaite totale du Yunnan.

Presque en même temps, les troupes du Kouang-Tong, après de cruelles épreuves, rentraient à Canton victorieuses des troupes du Kouang-Si.

Il est curieux de voir les belligérants agir politiquement au cours même de ces luttes, soit pour profiter immédiatement de leurs succès momentanés, soit pour échapper à la ruine complète qui les menace. On voit aussi — et c'est le côté le plus intéressant pour nous de ces interminables conflits — le parti que les gouvernements de Pékin ou de Canton cherchent à en tirer.

Quand les troupes yunnanaises se furent emparées de Tcheng-Tou, on crut que le maréchal Tang Ki-Yao allait quitter Yunnan-fou pour se mettre à leur tête. Il avait du reste désigné précédemment son cousin pour le remplacer durant son absence éventuelle. Cependant il resta dans sa capitale et d'aucuns pré-

tendent qu'il eut alors l'intention d'installer au Seutchouen, à Tchong-King exactement, le gouvernement, et le parlement sudistes, ce qui aurait été, de sa part, un défi à Pékin. Mais Sun Yat-Sen restait alors prudemment sous sa tente ; Pékin, de son côté, parlait de reprendre la conférence de paix de Shanghaï avec les Sudistes, espérant les trouver plus conciliants à cause du voisinage inquiétant pour eux de Tang victorieux, tandis qu'il était facile à Pékin de contenter celui-ci en lui octroyant le grade qu'il ambitionnait de commissaire général des trois provinces du Seutchouen, du Yunnan et du Kouei-Tchéou. Mais quand pâlit l'étoile du maréchal, quand, en octobre, ses troupes battues refluèrent en désordre vers ses frontières, on le vit se rapprocher de Pékin, envoyer de tous côtés des émissaires porteurs de rameaux d'olivier fraîchement coupés, et on l'entendit reparler, comme en juin, de son vif désir « de retourner sur ses terres et de vivre dans la paix des champs ». Depuis lors il a été chassé du Yunnan, en février 1921, par un de ses généraux du nom de Kou Ping Tcheng, qui a été proclamé gouverneur du Yunnan à sa place.

Si maintenant l'on se tourne vers les événements parallèles, on entend au Kouang-Si le maréchal Lou Yong-Ting, battu par les troupes du Kouang-

Tong, déclarer que cette province ne l'intéresse plus. Au même moment, Pékin, moins pressé de reprendre la conférence de Shanghaï, se déclare incapable de secourir le maréchal Tang, dans l'intention sans doute de prolonger l'impuissance du Yunnan. En même temps, il désire amener la conciliation entre les deux Kouang, car si Lou Yong-Ting se désintéresse du Kouang-Tong, cette province qui est loin d'avoir triomphé du Kouang-Si au même point que le Seutchouen du Yunnan ne fait pas preuve d'une égale indifférence.

Sun Yat-Sen, en effet, a jugé le moment opportun pour revenir plein d'ardeur à Canton. La victoire remportée à l'heure où la plus humiliante défaite menaçait, a d'ailleurs électrisé les Cantonais. Ils fêtent bruyamment leur succès, ils veulent agir sans délai contre le Kouang-Si qu'ils sentent désemparé. Sun Yat-Sen, le 13 novembre, télégraphie de Shanghaï au gouverneur de Canton, Tchan Kiong-Ming, pour l'inviter à préparer une offensive. En poussant à l'expédition, il prétend venir en aide aux populations du Kouang-Si qui voudraient, dit-il, se débarrasser de Lou Yong-Ting et de son entourage.

Avant de s'embarquer sur le *China* pour Hong-Kong, il assure à la presse de Shanghaï que la soumission du Kouang-Si s'impose pour l'unification du

sud-ouest et qu'il faut, pour cela, réduire Lou à l'impuissance absolue. A peine arrivé à Canton, le 28 novembre, avec les deux autres membres du gouvernement militaire, Wu Ting-Fang et Tang Shao-Yi, il songe, suivant certains rapports diplomatiques de Canton, à lier l'action militaire à une action politique et à rappeler les parlementaires sudistes qu'il a engagés à se séparer il n'y a que quelques mois.

Toutefois les renseignements plus précis qu'il reçoit du Kouang-Si l'incitent à surseoir à une expédition contre cette province. Il élabore, suivant sa coutume, de vastes projets politiques. Il propose au Conseil administratif de Canton l'adoption du système fédéral. Puis le 7 avril 1921, il se fait nommer président de la République du Sud, ce qui ne change rien à la situation respective du Nord et du Sud depuis longtemps séparés ; mais froissé de l'opposition qu'a faite ouvertement le Kouang-Si à son élection à la présidence, il se décide à l'attaquer.

Ses troupes sont d'abord battues. Celles du Kouang-Si envahissent, le 18 juin, la partie occidentale du Kouang-Tong, mais sont ensuite repoussées et contraintes d'évacuer le territoire de cette province.

Tel est l'invraisemblable imbroglio qui se joue dans cette partie de la Chine et qui donne une idée de ce qu'est la politique provinciale de ce pays,

~

La défaite de Touan Tsi-Jouei et la débâcle du club Anfou avaient eu pour les vainqueurs les résultats personnels suivants : Tchang Tso-Lin prenait le titre d'inspecteur général des trois provinces orientales, Kirin, Moukden et Heilong Kiang et devenait « roi sans couronne de Mandchourie » avec 400.000 hommes de troupes, un bon nombre sortant de l'armée vaincue ; Tsao-Koun se faisait nommer commissaire pacificateur des trois provinces du Tcheli, du Honan et du Chantoung ; Wou Pei-Fou devenait commissaire-adjoint des mêmes provinces. Li-Chouen se suicida pour la perte de *face* qu'on lui infligeait en ne lui octroyant pas le titre qu'il jugeait mériter.

Tchang Tso-Lin se retira sagement à Moukden. D'aucuns lui prêtèrent alors des projets machiavéliques pour le printemps de 1921 : marche sur Pékin, restauration de la monarchie ou pour le moins usurpation à son profit de la présidence de la République. D'autres le jugeaient plus sage. D'extraction plus que modeste, Tchang Tso-Lin devait, selon eux, avoir acquis une philosophie pratique qui le maintiendrait dans la juste appréciation de sa position incomparable en son fief de Mandchourie. La suite devait donner raison à ces derniers. Toutefois, il ne

faut pas oublier qu'à cette époque, Tsao Koun, qui résidait à Pao-Ting-fou, au sud de Pékin, se tenait pour son égal et que ce sentiment pouvait créer entre ces deux potentats asiatiques une rivalité et le besoin de chacun de l'emporter sur l'autre. Enfin Wou Pei-Fou, dans sa résidence de Honan-fou, prenait une attitude qui pouvait paraître hostile à Tchang-Tso-Lin. Le gouvernement ne disposant ni de troupes ni d'argent,se trouvait impuissant à prévenir les coups de force, à modifier les événements et ne pouvait que les subir passivement. Cependant les louables efforts que faisaient le président Hsiu Cheu-Tchang et le Cabinet pour maintenir la paix dans le pays étaient tels, qu'on put espérer au moment que l'unité nationale allait être reconstituée. Le malencontreux retour de Sun Yat-Sen à Canton ruina brusquement tout espoir à ce sujet.

Bref, quand vint le printemps, Tchang Tso-Lin et Tsao-Koun prirent le parti de régler d'un commun accord toutes les questions qui risquaient de les diviser et de renouer sur de nouvelles bases l'alliance grâce à laquelle ils avaient pu abattre la toute-puissance du club Anfou et tenir Pékin à leur discrétion. Ils se réunirent d'abord à Moukden, puis à Tientsin, le 25 avril et les jours suivants (1). Le président du

(1) Entre temps, c'est-à-dire dans les premiers jours

Conseil, Tsin Yun-Peng et le gouverneur militaire du Houpé, plus exactement l'inspecteur général des provinces du Houpé et du Hounan, Wang Tchang-Yuan, se joignirent à eux.

Le gouvernement « insurrectionnel » de Canton, contre lequel il fut décidé de marcher et deux ministres de Pékin firent les frais de l'accord qui intervint. Tchang Tso-Lin nourrissait depuis longtemps des sentiments d'hostilité à l'égard du ministre des Communications, Ye Kong-Tcho et du ministre des Finances, Tcheou Tse-Tche qu'il trouvait trop indépendants. Il lui fallait à ces départements des hommes plus maniables et disposés à des emprunts au Japon ; car Tchang s'est réconcilié avec le parti projaponais du club Anfou, et il en ramène certains membres au sein même du gouvernement, bien que ces nouveaux venus se défendent d'être de tendances japonaises.

Les emprunts de Pékin seraient jusqu'à plus ample informé le gage de l'assistance nipponne à l'inspecteur général de la Mandchourie.

Mais le Cabinet Tsin Yun-Peng, une fois ébranlé, d'autres départements sont mis en cause. Le 14 mai

---

d'avril, une autre conférence des toukiuns du Yang-Tsé (Kiang-Sou, Ngan-Houei, Kiang-Si, Honan, Hounan, Seutchouen avait lieu à Wou-Tchang.

paraît un décret où figurent quatre ministres nouveaux.

Ce fut tout le résultat immédiat de la Conférence de Tientsin car le projet d'expédition contre le gouvernement de Canton fut abandonné au bout de peu de jours. Abandonnée aussi une expédition en Mongolie qu'avait décidée la Conférence pour reprendre Ourga aux Mongols, affaire dont nous parlerons plus loin. Mais un résultat éloigné de la dite Conférence pourrait se faire sentir un jour. Les rapports entre Tchang Tso-Lin et Wang Tchang-Yuan, qui a les sympathies des provinces du Yang-Tsé s'y sont aigris. Une nouvelle scission entre chefs militaires du Nord serait-elle en perspective ?



CHAPITRE III

L'AFFAIRE DU CHANTOUNG. — LA QUESTION DE MONGOLIE. — L'AUTONOMIE DU THIBET

L'AFFAIRE DU CHANTOUNG

Il est probable que le règlement de la question du Chantoung par le traité de Versailles pèsera longtemps sur les destinées de la politique intérieure chinoise, sans parler des conséquences qu'il pourra avoir pour la Chine dans le domaine de sa politique extérieure.

Il faut savoir ce qu'est le Chantoung pour les Chinois. On peut dire du Chantoung qu'il est un raccourci de la Chine tout entière. En effet, tant au

point de vue géographique et historique qu'au point de vue économique, il est une sorte de microcosme chinois. Il offre comme l'ensemble de la Chine, la plaine et la montagne ; il a une population nombreuse, mais peu riche, une terre assez fertile, mais facilement inondée, des richesses minières considérables.

Son passé survit dans ses vieux monuments. Le Chantoung est le lieu de naissance des deux plus grands sages de la Chine, Confucius et Mencius. Il possède une montagne sacrée, le Taïchan, lieu de pélerinage fréquenté depuis qu'un Fils du Ciel y sacrifia, longtemps avant notre ère.

« Dès une antiquité fort reculée, écrit le regretté Edouard Chavannes, les Chinois ont attribué une importance toute particulière à cinq montagnes qui correspondent respectivement aux quatre points cardinaux et au centre. Le Taïchan est le pic qui préside à l'est, il est, parmi les cinq pics, celui qui paraît avoir été vénéré le plus anciennement. »

Le Chantoung est traversé de l'ouest à l'est par le Fleuve Jaune, et du nord au sud, par le Grand Canal impérial, construit en 1200, œuvre gigantesque des générations passées.

Au-dessus des plaines cultivées se dressent les montagnes qui recèlent du charbon, du fer, du cuivre,

de l'étain, voire même de l'or. Les gisements carbonifères, prolongement de ceux du Chansi, sont très importants. Enfin le promontoire rocheux du Chantoung qui sépare de la mer Jaune le golfe du Pé-Tchili, plus encore que Port-Arthur au nord, est une situation stratégique de premier ordre.

La population est de 38.350.000 habitants, sur un territoire qui ne dépasse pas le quart de la France ; elle est donc très dense et tout apport d'éléments étrangers ne pourrait pour le moment que gêner les habitants chinois.

Ce qui, outre les mines, donne au Chantoung une valeur particulière, c'est la baie de Kiao-Tchéou, ou plus exactement le port de Tsingtao qui la commande.

Durant des siècles, une simple route partait de la baie de Kiao-Tchéou, vers l'ouest en passant par Tsinan-fou ; aujourd'hui Tsingtao est relié par le chemin de fer de Tsinan à la ligne de Tientsin-Poukéou qui mène au nord à Pékin, au sud à Nankin et Shanghaï. On comprend aisément que ce chemin de fer puisse offrir, le cas échéant, un intérêt autre que commercial, puisqu'il permet d'atteindre rapidement de la mer la capitale de la Chine.

Nous avons reproduit l'accord relatif au Chantoung intervenu, en 1915, entre la Chine et le Japon. Il y

en eut un deuxième, le 24 septembre 1918, sous forme d'un échange de notes entre le ministre des Affaires étrangères du Japon et le ministre de Chine accrédité à Tokio. Voici les sept points sur lesquels il porte :

1° Concentration à Tsingtao de toutes les troupes japonaises établies le long de la ligne Tsingtao-Tsinan, sauf un contingent laissé à Tsinan.

2° Le gouvernement chinois se charge de la garde du chemin de fer Tsingtao-Tsinan et organise des forces de police en conséquence.

3° Le chemin de fer Tsing tao-Tsinan contribuera pour une somme appropriée à défrayer les dépenses occasionnées par ces forces de police.

4° Les Japonais seront utilisés dans les quartiers généraux de cette police, les stations principales de chemin de fer et les camps de formation des forces de police.

5° Les Chinois seront employés au chemin de fer de Tsingtao-Tsinan.

6° Quant à la détermination de la propriété dudit chemin de fer, on la règlera comme une entreprise mixte sino-japonaise.

7° L'administration civile actuellement en exercice sera retirée.

Le point de vue des délégués chinois à la Confé-

rence de la Paix était que ces accords se trouvaient annulés par l'entrée en guerre de la Chine aux côtés des Alliés et que, quel qu'ait pu être le droit du Japon d'occuper antérieurement au 14 août 1917 le territoire cédé à bail à l'Allemagne, ce droit avait cessé d'exister du jour de la déclaration de guerre de la Chine à cette puissance ; enfin que, dès ce moment, l'Allemagne aurait dû rendre elle-même Kiao-Tchéou à l'ancien cédant, c'est-à-dire à la Chine, la convention sino-allemande du 6 mars 1898 étant devenue caduque comme tous les arrangements conclus avec les puissances ennemies et les droits et privilèges concédés par la Chine à l'Allemagne n'étant point transférables. Il ne faut pas oublier qu'après que la Chine eût déclaré la guerre à cette puissance, le gouvernement chinois notifia aux puissances alliées que tous les traités allemands conclus avec la Chine cessaient d'avoir effet. Par conséquent, tous traités signés entre la Chine et l'Allemagne devenaient nuls et non avenus. Le silence du Japon en cette grande occasion équivalait à consentir que les vingt-et-une demandes de 1915 ne pouvaient rester effectives.

La thèse japonaise soutenait qu'en droit la situation de Kiao-Tchéou était réglée lorsque la Chine avait déclaré la guerre à l'Allemagne, non plus par la

convention sino-allemande du 6 mars 1898, mais par les accords sino-japonais du 25 mai 1915, en vertu desquels le gouvernement japonais devait succéder à tous les droits du gouvernement allemand dans le Chantoung. Le gouvernement chinois, même après la déclaration de guerre à l'Allemagne, avait accepté cette interprétation en échangeant avec le gouvernement japonais certains engagements se rapportant au chemin de fer du Chantoung, le 24 septembre 1918. Enfin, en équité, le Japon devait recevoir la récompense des sacrifices faits par lui pour délivrer Kiao-Tchéou et chasser les Allemands du Pacifique, alors que la Chine n'y avait contribué en rien (1).

---

(1) Dans un article de la *Revue de Paris*, M. Félicien Challaye met au point ce dernier argument dans les termes suivants :

« La prise de Kiao-Tcheou coûte aux Japonais 12 officiers tués, 40 officiers blessés, 1.472 hommes tués ou blessés dans l'armée de terre, 320 officiers et marins tués ou blessés dans l'armée de mer, un croiseur, un contre-torpilleur, un torpilleur et trois dragueurs de mines coulés. Pendant que se poursuivent ces opérations, la flotte japonaise avec les escadres britannique, australienne et française, poursuit les vaisseaux allemands ; elle contribue à en délivrer le Pacifique ; elle s'empare d'une partie des colonies allemandes du Pacifique. Le Japon dépense pour la guerre, *pendant les trois*

Pour répondre par avance à cette objection du manque de collaboration militaire de la Chine au cours de la guerre, la délégation chinoise, dans un des mémoires remis par elle à la Conférence, rappelait les faits suivants qu'on a trop peu remarqués.

« En août 1914, mentionnait textuellement ce mémoire, le gouvernement chinois fit connaître qu'il était prêt à déclarer la guerre à l'Allemagne et à prendre part aux opérations dirigées par les Anglo-Japonais contre la garnison allemande de Tsingtao, dans le territoire cédé à bail de Kiao-Tchéou. S'il n'insista pas, c'est qu'il fut avisé que la participation proposée était susceptible de lui créer des « complications avec une tierce puissance ».

« De nouveau, en novembre 1915, il exprima le

premières années, 200 millions de yens, — environ 600 millions de francs, — *une somme inférieure à celle que dépensait en une semaine la Grande-Bretagne*, — remarque la revue anglo-japonaise de Tokio, le *New East* (septembre 1917). A partir de novembre 1914, *le Japon cesse, en fait, de participer militairement* à la guerre jusqu'à son intervention de 1918 en Sibérie.» D'autre part, dans une interview de novembre 1919 au *Japan Advertiser*, le baron Hayashi lui-même disait : « Quel sacrifice a fait le Japon en vainquant les Allemands au Chantoung ? Si le Japon ne s'était fondé que sur sa victoire, il n'aurait pas gagné autant qu'il a gagné ; ses gains sont basés surtout sur les traités conclus.»

désir d'entrer en guerre aux côtés des Alliés, mais le gouvernement japonais refusa d'agréer la proposition Enfin, en 1917, il déclarait la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche, le gouvernement japonais ayant levé son opposition dans des circonstances qui sont décrites dans un rapport de M. Kroupensky, ancien ministre de Russie à Pékin —, alors ambassadeur à Tokio, à son gouvernement, en date du 8 février 1917 et où ce diplomate relate les efforts qu'il a dû faire pour amener le Japon à ne plus s'opposer à ce que la Chine se joignît aux Alliés. »

Malgré tout, la Conférence cédant à la crainte que les Japonais ne suivissent l'exemple des Italiens et ne quittassent brusquement Paris, eux aussi, comme ils eurent soin d'en laisser percer la menace si on ne leur donnait pas pleine et entière satisfaction, surtout après leur désistement dans la question (américaine) de l'égalité des races — la Grande-Bretagne et la France s'étant, d'autre part, engagées à soutenir les demandes japonaises se rapportant au Chantoung et aux colonies japonaises situées au nord de l'Equateur, — la Conférence jugea uniquement *en droit* sur documents diplomatiques, passa outre aux arguments des délégués chinois et inscrivit dans le traité de Verdailles, partie IV, section VIII :

ART. 156. — L'Allemagne renonce, en faveur du Japon, à tous ses droits, titres et privilèges concernant notamment le territoire de Kiao-Tchéou, les chemins de fer, les mines et les câbles sous-marins qu'elle a acquis en vertu du traité passé par elle avec la Chine le 6 mars 1898, et de tous autres actes concernant la province du Chantoung.

Tous les droits allemands dans les chemins de fer de Tsingtao à Tsinan-fou, y compris ses embranchements, ensemble ses dépendances de toute nature, gares, magasins, matériel fixe et roulant, mines, établissements et matériel d'exploitation des mines, sont et demeurent acquis au Japon, avec tous les droits et privilèges qui s'y rattachent.

Les câbles sous-marins de l'État allemand de Tsingtao à Shanghaï et de Tsingtao à Tchéfou, avec tous les droits, privilèges et propriétés qui s'y rattachent, restent également acquis au Japon, francs et quittes de toutes charges.

ART. 157. — Les droits mobiliers et immobiliers que l'État allemand possède dans le territoire de Kiao-Tchéou, ainsi que tous les droits qu'il pourrait faire valoir par suite de travaux ou aménagements exécutés indirectement, et concernant ce territoire, sont et demeurent acquis au Japon, francs et quittes de toutes charges.

ART. 158. — L'Allemagne remettra au Japon, dans les trois mois qui suivront la mise en vigueur du traité présent, les archives, registres, plans, titres et documents de toute nature concernant les administrations civile, militaire, financière, judiciaire ou autres du terri-

otire de Kiao-Tchéou, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Dans le même délai, l'Allemagne notifiera au Japon tous les traités, arrangements ou contrats concernant les droits, titres ou privilèges visés aux deux articles ci-dessus.

Le baron Makino, second délégué japonais à la Conférence, déclara de son côté dans une interview du 6 mai 1919 au journal *Le Temps* « que la politique du Japon consistait à restituer la presqu'île du Chantoung à la Chine en pleine souveraineté, en conservant seulement les privilèges économiques qui avaient été accordés à l'Allemagne, ainsi que le droit d'établir, dans les conditions usuelles, une concession à Tsingtao ; que les propriétaires du chemin de fer, qui devait devenir une entreprise mixte sino-japonaise, n'emploieraient une police spéciale que pour assurer la sécurité du trafic ; que celle-ci ne serait employée à aucun autre usage ; que la force de police serait composée de Chinois et que les instructeurs japonais que les administrateurs du chemin de fer pourraient choisir, seraient nommés par le gouvernement chinois ».

C'est de cette interview, première information écrite qu'il eut sur ce point, que M. Lou Tseng-Tsiang, ministre des Affaires étrangères et chef de

la délégation chinoise, dut déduire, pour ainsi dire, la décision qui avait été prise en Conseil des Trois, plusieurs jours auparavant, au sujet de son pays [1].

Dès le mois de mai, les délégués chinois avaient

---

[1] M. J. R. Lou Tseng-Tsiang débuta, en 1891, dans la carrière diplomatique comme interprète à la légation de Chine à Petrograd. Ses qualités se précisèrent et son talent se développa rapidement. En 1899, il était désigné comme délégué adjoint à la Conférence de La Haye. En 1906, on le nommait ministre plénipotentiaire en Hollande. L'année suivante, il siégeait à la deuxième Conférence de La Haye comme premier délégué chinois. En 1911, il était ministre à Petrograd. En 1912, Yuan Chi-Kaï lui confiait le portefeuille des Affaires étrangères et, peu de mois après, il devenait président dn Conseil. La guerre le surprit en mission à Paris d'où le Président de la République chinoise le rappela d'urgence pour le charger du ministère des Affaires étrangères. En janvier 1919, il arrivait à Paris comme chef de la délégation à la Conférence de la paix, accompagné des quatre autres délégués : MM. Chenting Thomas Wang, V.Wellington Koo, ministre à Washington, Sao-Ke Alfred Sze, ministre à Londres, Sun-Tcheou Wei,ministre à Bruxelles. Pendant son séjour en France, M. Tcheng-Loh, aujourd'hui ministre plénipotentiaire à Paris, fut ministre des Affaires étrangères par intérim. M. Lou Tseng-Tsiang donna sa démission à son retour à Pékin, en 1920. Il est actuellement haut-conseiller diplomatique à la présidence de la République chinoise.

demandé que la question du Chantoung restât réservée et ne fût pas réglée dans les termes que stipulait le traité. Cette demande ne fut pas accueillie par le Conseil suprême des Alliés qui désirait que la délégation signât le traité tel qu'il était et ne formulât des réserves qu'ensuite.

Dans la matinée du 28 juin, jour de la signature du traité de Versailles, le chef de la délégation se rendit auprès du président de la Conférence pour exposer de nouveau le point de vue chinois. Ce point de vue n'ayant pas été admis, la délégation décida alors de ne point signer le traité et elle ne fut pas présente à Versailles.

Nous donnons pour mémoire deux déclarations de la délégation. Première déclaration :

La délégation chinoise envisage avec regret le règlement proposé par le Conseil des Trois au sujet de la question du Chantoung. La Chine est venue à la Conférence animée d'une confiance absolue dans les principes adoptés par les puissances alliées et associées, comme bases d'une paix mondiale juste et durable. Aussi, grands seront le désappointement et la désillusion du peuple chinois, quand il connaîtra le règlement proposé.

La délégation chinoise croit savoir que la décision du Conseil a été motivée par le fait que la Grande-Bretagne et la France s'étaient engagées, en février et mars 1917,

à soutenir à la Conférence de la Paix les revendications du Japon tendant à l'obtention des privilèges allemands dans le Chantoung. Cependant, la Chine n'a participé à aucun de ces accords secrets et n'a pas davantage été informée de leur contenu lorsqu'elle a été invitée à se joindre à la guerre contre les puissances centrales. Il semble donc qu'on ait fait des destinées de la Chine un objet de négociations et de compensations après qu'elle eut définitivement adhéré à la cause des Alliés...

Si le Conseil a fait pleinement droit aux revendications du Japon dans le but de sauver la Ligue des Nations, ainsi qu'on l'a laissé entendre, la Chine aurait, bien entendu, moins de motifs de se plaindre, estimant que c'est un devoir de faire des sacrifices pour une cause aussi noble que la création d'une Ligue des Nations.

La délégation chinoise ne peut cependant s'empêcher de formuler l'avis que le Conseil aurait été mieux inspiré en demandant au Japon d'abandonner des revendications apparemment inspirées par le seul désir d'agrandissement — ce qui eût été plus conforme à l'esprit de la Ligue des Nations, — qu'en demandant à la Chine d'abandonner ce qui lui appartient de droit.

Seconde déclaration :

Le Conseil des Trois a donné au Japon, non seulement plus que n'avait l'Allemagne au Chantoung, mais aussi plus que le Japon ne réclame de la Chine par les traités de 1915 et les notes de 1918. Le règlement qu'il a proposé semble sanctionner, par exemple, le droit de police sur les chemins de fer du Chantoung, privilège que les

Allemands n'ont ni exercé, ni réclamé,et il est à craindre qu'il ne substitue un régime japonais permanent, sous contrôle japonais, à un bail allemand limité à un certain nombre d'années.

On donne au Japon tous les droits allemands sur le chemin de fer de Tsingtao à Tsinan et ses embranchements, et aussi les mines qui se trouvent auprès. On donne au Japon les câbles sous-marins allemands de Tsingtao à Shanghaï, et de Tsingtao à Tchéfou. On donne au Japon tous les droits de propriété publique sur le territoire de Kiao-Tchéou.

Plus la délégation chinoise étudie le règlement proposé, moins elle en comprend la signification et le but.

Le règlement de la question du Chantoung fut mal accueilli en Chine. « Les puissances de l'Entente, l'Italie et le Japon, écrivait naguère encore un publiciste chinois, liées les unes aux autres par des accords secrets, conclus à l'insu de la Chine et des autres puissances instigatrices de la politique de la « Porte ouverte » et des « Opportunités égales » en Chine, conseillèrent aux délégués chinois de s'adresser à la Société des Nations,qui n'existait pas encore au moment où ce conseil fut donné. Etrange attitude que celle de cette Conférence qui s'arroge le droit de reconstituer les nationalités et les gouvernements sur des bases de paix et de concorde et qui, au lieu de détruire les germes de conflits, contribue à les conserver et à les développer ! »

Sur tout le territoire chinois et principalement dans les ports, le mécontentement se traduisit par un boycottage en règle des produits japonais. Le Cabinet dut donner sa démission. D'autre part, pour des raisons de politique intérieure, il est vrai, autant qu'extérieure, le Sénat américain se dressa en masse contre la décision de la Conférence. Cette explosion d'indignation ne tarda pas à se calmer. Quoi qu'il en soit, les délégués chinois refusèrent de signer le traité de paix et exposèrent, le 29 juin, dans le mémorandum qui suit les raisons de leur refus :

Sentant l'injustice du règlement de la question du Chantoung établi par la Conférence, la délégation chinoise envoya une protestation formelle au Conseil des premiers ministres, à la date du 4 mai, et fit une réserve à la session plénière du 6 mai dernier, sur les clauses des conditions de paix relatives à cette question, qui, prenant ce règlement pour base, ont pour but de transférer les droits allemands dans la province chinoise du Chantoung au Japon, au lieu de les restituer à la Chine, souveraine légitime du territoire et loyale cobelligérante aux côtés des puissances alliées et associées dans la guerre.

Le règlement annoncé en Chine souleva la protestation de la nation entière, protestation à laquelle s'est jointe celle des Chinois dans toutes les parties du monde. Vu l'opposition unanime de l'opinion publique, le gouvernement chinois n'avait d'autre voie à suivre que de

décliner l'acceptation des clauses en question. A cet effet, il instruisit les délégués chinois à Paris, qui, en conséquence, notifièrent au président de la Conférence, le 26 mai dernier, par une communication formelle, qu'ils signeraient le traité de paix avec l'Allemagne sous la réserve faite le 6 mai dernier. Le 28 mai suivant, le secrétaire général de la Conférence accusa réception de la notification et déclara qu'elle avait été transmise aux délégations des principales puissances alliées et associées représentées au Conseil suprême. Depuis ce jour, la délégation chinoise ne reçut mot de la Conférence au sujet de la réserve.

Ce ne fut pas avant le 24 juin courant que la délégation chinoise fut informée par le secrétaire général, de la part du président de la Conférence, que des réserves dans le traité de paix n'étaient pas permises, par suite du manque de précédent, bien qu'il y eût un précédent notable dans le traité de Vienne du 9 juin 1915, qui fut signé par le plénipotentiaire suédois avec une réserve sur trois articles du traité, apposée sous sa signature.

Ce que les délégués chinois proposèrent d'abord de faire, c'était simplement d'écrire dans le traité, au-dessus de leurs signatures, les mots : « Sous la réserve faite à la session plénière du 6 mai 1919, et relative à la question du Chantoung (articles 156, 157 et 158). »

Quand cette insertion fut refusée, la délégation chinoise proposa de faire de la réserve une annexe au traité. Ceci lui ayant été refusé, elle proposa d'envoyer le matin, au président de la Conférence, avant de se rendre à Versailles, une déclaration écrite séparée, por-

tant que les plénipotentiaires chinois signeraient le traité avec la réserve faite le 6 mai, destinée à permettre à la Chine de demander, après la signature du traité, un nouvel examen de la question du Chantoung.

Ceci encore fut refusé, et le refus fut expliqué par le fait que le Conseil suprême avait décidé de n'admettre aucune réserve d'aucun genre, ni dans le texte du traité, ni en dehors du texte, avant qu'il fût signé, mais que la délégation pourrait lui envoyer une déclaration après sa signature. Comme la validité d'une déclaration faite après la signature du traité aurait été douteuse, la délégation insista sur le droit d'en faire une par avance, mais par déférence pour la décision du Conseil de n'admettre aucune réserve, elle proposa une autre modification de la rédaction, en ce sens que la signature du traité par les plénipotentiaires chinois ne pût être interprétée comme empêchant la Chine de demander, à un moment approprié, un nouvel examen de la question du Chantoung. Cette proposition, à la surprise de la délégation, fut encore refusée.

Après avoir échoué dans toutes ces tentatives sérieuses de conciliation, et ayant vu rejeter tout compromis honorable, la délégation chinoise n'avait d'autre voie ouverte à elle que de faire son devoir vis-à-vis de son pays. Plutôt que d'accepter par sa signature les articles 156, 157 et 158 du traité, contre lesquels se heurtait son sentiment de droit et de justice, elle s'abstint de signer le traité tout entier.

Les plénipotentiaires chinois regrettent d'avoir eu à suivre la voie qui semble porter atteinte à la solidarité des puissances alliées et associées ; mais ils ont cepen-

dans la ferme conviction que la responsabilité de cet acte ne retombe pas sur eux-mêmes, qui n'avaient pas d'autre voie honorable à suivre, mais plutôt sur ceux qui les ont injustement et sans nécessité privés du droit de faire une réserve pour se sauvegarder contre toute interprétation qui pourrait empêcher la Chine de demander, à un moment approprié futur, un nouvel examen de la question du Chantoung, dans l'espoir que l'injustice faite à la Chine puisse être réparée plus tard, dans l'intérêt de la paix permanente en Extrême-Orient.

La Conférence de la Paix ayant dénié de rendre justice à la Chine dans le règlement de la question du Chantoung, et ayant par ce fait empêché aujourd'hui de signer le traité sans sacrifier le sentiment de droit, de justice et de devoir patriotique, les délégués chinois soumettent leur cas au jugement impartial du monde.

Le 19 janvier 1920, le ministre du Japon à Pékin notifiait au gouvernement chinois qu'en conformité du traité de paix, le Japon était prêt à négocier directement avec la Chine au sujet du Chantoung. Dans le Cabinet même de Pékin, les ministres furent partagés sur la réponse à faire. Ceux qui penchaient vers la négociation directe avec Tokio faisaient remarquer que si la Chine a refusé de signer le traité de paix, il n'en reste pas moins que ce traité est entré en vigueur et que les clauses concernant le Chantoung sont par le fait effectives. La Chine se sent-elle assez puissante pour les faire annuler? Croit-elle,

d'autre part, que le Japon va abandonner le Chantoung de son plein gré ? N'est-il pas plus probable qu'il va continuer son occupation et qu'il profitera d'une occasion qui ne manquera pas de se présenter, pour rendre perpétuelle sa possession comme il l'a fait pour la Corée ?...

Telle était la première thèse.

Les membres du Cabinet qui soutenaient la seconde disaient qu'il serait pour le moins puéril et illogique de négocier avec le Japon, qui fonde ses demandes sur les clauses d'un traité que la Chine a refusé de signer. Les droits, titres et privilèges qu'aux termes des articles 156 et suivants du traité de Versailles, le Japon reçoit de l'Allemagne au Chantoung constituent la main-mise du Japon sur cette province. A quoi bon ouvrir des négociations et s'attirer le ressentiment de la nation pour arriver à pareil résultat ? Mieux vaut se réserver de porter un jour l'affaire devant le tribunal de la Société des Nations.

Telle était la seconde thèse. Nous ne la trouvions pas sans péril pour la Chine, d'autant que nous savions que le budget dressé par le ministre de la guerre japonais pour être présenté à la Diète contenait, comme dépense ordinaire, une demande de crédits pour l'occupation militaire du Chantoung. Pour

la première fois, cette dépense était explicitement mentionnée, comme si elle était destinée à devenir normale. Il nous semblait, d'autre part, que le Japon se trouverait fort gêné s'il devait maintenir le *statu quo*, à cause du boycottage dont il était l'objet, qui lui enlevait le bénéfice de son occupation. C'était pour lui une considération qui pouvait l'amener à prendre une attitude plus souple et à modifier les bases de la négociation qu'il proposait. Des conversations officieuses entre Chinois et Japonais pouvaient peut-être opérer ce changement et préparer une rencontre officielle.

Au lieu de cela, des télégrammes de Chine annonçaient à la fin du mois de mai 1920 que décidément le gouvernement de Pékin renonçait à toute négociation directe sur la base du traité de Versailles et en avait avisé le ministre du Japon à Pékin, M. Obata.

Cependant, trois notes étaient échangées en juin entre Pékin et Tokio. On y remarquait de la part de Tokio une certaine tendance à la modération. Le Japon se disait prêt « à organiser promptement des forces de police pour remplacer les troupes japonaises gardant le chemin de fer, *même avant que l'accord fût conclu* », ce que rien ne laissait entendre jusque-là. Cette offre du Japon ne dépendait donc pas de l'ouverture des négociations au sujet de Kiao-

Tchéou ; on pouvait y voir comme une détente de l'intransigeance japonaise et cela était de bon augure.

Malgré tout, un an se passa dans le *statu quo*. Mais au début de juin 1921, lorsqu'il fut question de la Conférence impériale de Londres où serait examinée la politique générale de l'empire britannique, y compris le sort du traité anglo-japonais qui tout d'abord devait y être réglé, on entendit dire que depuis plusieurs mois des conversations officieuses avaient été ébauchées entre Pékin et Tokio au sujet de ce règlement et que le Japon avait décidé de retirer ses forces de police du chemin de fer du Chantoung. En même temps un télégramme de Pékin parvenait à la légation de Chine à Paris, informant que « dès que le Japon aurait remis Tsingtao à la Chine, celle-ci mettrait à exécution l'intention qu'elle avait toujours marquée de faire de Tsingtao un port ouvert ». D'après des informations venues de Tokio, au moment ou nous écrivons, des négociations officielles entre les deux pays seraient sur le point de s'ouvrir. (1)

(1) Depuis que ces lignes ont été composées, le Japon a soumis à la Chine, le 7 septembre exactement, un projet de réglement de l'affaire du Chantoung que le gouvernement de Pékin n'estima pas satisfaisant et n'ac-

Un rapprochement paraît s'imposer entre la décision du Japon et l'ouverture de la Conférence impériale. En effet, au milieu de 1920, le représentant du gouvernement chinois à Londres avait reçu des instructions suivant lesquelles la Chine ne tolèrerait plus d'être considérée comme une entité territoriale et que la passation d'accords réglant sans son consentement des questions qui l'intéressent serait regardée par elle comme un acte inamical. D'autre part, le *Daily Telegraph* relatait, en juin 1921, que le ministre des Affaires étrangères de Chine, docteur Yen, aurait déclaré qu'une nouvelle alliance anglo-japonaise serait interprétée par la Chine comme une ratification par la Grande-Bretagne de la politique du Japon pendant la guerre, notamment dans l'affaire du Chantoung.

On est donc en droit de se demander si en prévision de l'examen de cette affaire, le gouvernement de Londres, d'accord avec celui de Tokio, n'a pas tenu à avoir les mains libres du côté de la Chine. Mais on sait que devant les difficultés soulevées par les Dominions au sujet du renouvellement du traité d'alliance, les parties intéressées découvrirent ingénieusement au traité en cours, faute d'avoir été formelle-

cepta pas « se réservant de rechercber lui-même une solution quand l'occasion lavorable s'en présentera. »

ment dénoncé en temps voulu, une validité de droit d'un an de plus, soit jusqu'au 13 juillet 1922. Le règlement de l'affaire du Chantoung, qu'on pouvait croire imminent avant cette découverte, s'en trouve également renvoyé à plus tard... [1]

LA QUESTION DE MONGOLIE

La Mongolie, profitant de la révolution chinoise, s'était déclarée indépendante le 1er janvier 1912. La même année elle signait avec la Russie, à Ourga, une convention qui reconnaissait l'autonomie de son territoire septentrional qui, sous le nom de Mongolie extérieure, comprenait plus des deux tiers du pays et s'étendait au-dessus de la Mongolie intérieure et au sud de la Sibérie. Cette convention avait été conclue en dehors de la Chine et en violation de ses droits. Cependant cette puissance, harcelée par de perpétuelles incursions de bandes mongoles sur les confins de la Mongolie intérieure et des provinces mandchoues, s'était résignée à constituer, le 23 octobre 1913, d'accord avec le gouvernement russe,

[1] Un autre rapprochement s'impose à présent entre la proposition japonaise du 7 septembre et la Conférence de Washington.

une commission mixte chargée de délimiter les frontières de la Mongolie extérieure.

Mais la guerre européenne, en détournant l'attention de la Russie, invita le gouvernement de Yuan Chi-Kaï à replacer toute la Mongolie sous la suzeraineté de la Chine.

Le 7 juin 1915, un accord signé à Kiachta par les délégués des gouvernements russe, chinois et mongol stipulait : Art. II : La Mongolie extérieure reconnaît la suprématie de la Chine. La Chine et la Russie reconnaissent l'autonomie de la Mongolie extérieure faisant partie du territoire chinois ; Art. III : La Mongolie autonome n'a pas le droit de conclure avec des puissances étrangères des traités internationaux concernant les questions politiques et territoriales [1].

Relativement peu de temps après la signature de cet accord, la débâcle russe allait de nouveau engager le gouvernement chinois à éliminer même cette indépendance théorique. Malgré une protestation, pour la forme, du prince Koudachef, ministre de Russie à Pékin,qui rappelait qu'en vertu du traité de Kiatchta le gouvernement chinois ne devait entretenir en Mongolie qu'une force de 300 soldats au maximum,

(1) Un des deux délégués chinois était M. Tcheng-Loh.

le général Sou Chou-Tseng, haut commissaire pour la défense des frontières du nord-ouest, fut nommé en outre haut commissaire en Mongolie et, à la tête de quelques troupes, se dirigea sur Ourga où il arriva le 1er novembre 1919. Le 10, le Houtouktou (Bouddha vivant), sorte de président de la République mongole, lui déclara ainsi qu'au résident général chinois Tchen-Yi, qu'il ne voyait aucune raison pour annuler les actes diplomatiques qui conféraient à la Mongolie un régime autonome.

Le 14, pour brusquer les choses, Sou fit poster des soldats tout le long de la route conduisant au palais du Houtouktou pendant que Tchen-Yi sommait le président du Conseil des ministres de fournir une réponse dans les quarante-huit heures au sujet du maintien ou de l'annulation de l'autonomie mongole. Le Houtouktou convoqua d'urgence l'Assemblée des Représentants. La Chambre Basse se prononça pour le retrait des troupes chinoises et si cette satisfaction n'était pas accordée, pour l'appel aux armes de tous les Mongols. Mais la Chambre Haute fit valoir l'inutilité d'une résistance armée. Le 15, le président du Conseil remettait à Tchen-Yi une pétition dans laquelle les représentants du peuple mongol exprimaient leur désir de rentrer dans le sein de la patrie chinoise, en renonçant à toute

autonomie. Voici la teneur de ce document :

Les cercles officiels mongols ayant qualité pour traiter la question de l'autonomie de la Mongolie prient le président de la République de Chine, de bien vouloir examiner la présente pétition :

Nous rappelons que sous la domination chinoise, depuis le règne de Kang-Hi jusqu'au déclin de la dynastie Tsing, la Mongolie extérieure a joui pendant deux siècles des bienfaits de la paix. Mais dans les dernières années du régime mandchou, les fonctionnaires que la Chine envoya à Ourga étaient des hommes extrêmement corrompus qui provoquèrent le mécontentement et l'indignation du peuple mongol ; les étrangers en profitèrent pour pousser les Mongols à se proclamer indépendants. La Chine conservait sur la Mongolie extérieure, une suzeraineté nominale. Depuis lors, la situation de la Mongolie ne s'est nullement améliorée. La Russie, entravée en ces derniers temps par des luttes intestines, n'est plus capable de protéger la Mongolie et de remplir les obligations que lui imposaient les traités. Les Bouriates, secondés par des brigands, ont envoyé à Ourga, des messagers pour essayer de nous contraindre à entrer dans une ligue mongole, dans le but de dépouiller la Chine de son droit de suzeraineté et de priver la Mongolie de son autonomie. Les Bouriates, constatant que nous ne sommes pas disposés à entrer dans leurs vues, essaient maintenant de nous intimider en envoyant des troupes sur notre frontière. D'autre part, les troupes des Soviets ont atteint Oulianghaï, en territoire mongole,et ont maltraité des fonctionnaires chinois et mongols. Par la suite,

les Russes anti-bolchevistes se sont emparés à leur tour de cette localité.

La Mongolie est hors d'état de supporter de pareils troubles. Ses ressources sont trop modestes et sa situation financière est des plus précaires ; ses troupes sont pauvrement armées et les difficultés qu'elle a à surmonter s'aggravent de jour en jour. En vue de faire face à ces dangers tant extérieurs qu'intérieurs, le gouvernement mongol a convoqué une assemblée de Princes et de Lamas qui a exprimé le vœu de coopérer cordialement avec la Chine pour assurer le maintien de la paix. Les Princes et les Lamas désirent renoncer à l'autonomie de la Mongolie et laisser à la Chine le contrôle des affaires politiques et diplomatiques du pays. Les privilèges dont la Mongolie continuerait à bénéficier seraient définis ultérieurement.

En réponse à cette pétition, le président de la République chinoise décréta le retour de la Mongolie extérieure à la Chine, le 22 novembre. Le général Sou était nommé directeur des Affaires administratives de la Mongolie extérieure. Le poste de résident général à Ourga était supprimé.

Mais les Mongols n'avaient qu'une idée : effacer le coup d'État de novembre 1919. Au milieu de 1920, au moment de la chute du club Anfou dont nous avons parlé et qui entraînait celle du général Sou, ils s'assurèrent l'aide du baron Ungern-Sternberg, un des lieutenants de l'ataman Semenof,

qui commandait encore quelques débris de l'armée Blanche.

En octobre, une attaque fut tentée contre la garnison chinoise d'Ourga ; mais les Chinois s'emparèrent du Bouddha vivant et l'enfermèrent dans son palais comme otage. Les Mongols, dans la crainte de le tuer ou de le blesser, suspendirent leurs attaques. En janvier 1921, celui-ci parvint à échapper à la surveillance chinoise et rejoignit ses partisans. Les Mongols et le baron Ungern reprirent alors l'offensive et la garnison chinoise dut évacuer la ville au début de février ; elle fut rejetée vers le sud, vers la région désertique du Gobi. Nous avons vu que malgré la décision prise par les chefs militaires chinois les plus puissants, à la Conférence de Tientsin, aucune expédition n'avait été envoyée à son secours.

Par contre, les troupes rouges de Moscou alliées à celles de la République d'Extrême-Orient attaquèrent Ourga et la prirent le 5 juillet.

Le baron Ungern se retira avec les restes de son armée dans la direction de la Mandchourie, puis ayaut tenté un peu plus tard un coup de force contre Tchita siège du gouvernement de la République d'Extrême-Orient, il fut fait prisonnier par les troupes rouges que Tchitcherine avait envoyées

coutre lui, condamné à mort par un tribunal révolutionnaire sibérien et exécuté.

L'AUTONOMIE DU THIBET

Sur une superficie double de celle de la France, le Thibet a de cinq à six millions d'habitants. Le pays fut conquis par la Chine il y a deux cents ans et elle n'y exerça jamais qu'une sorte de protectorat, l'administration séculière thibétaine conservant l'autorité de fait. Le dalaï-lama, qui est à la tête de la hiérarchie religieuse, devait seul, du moins sous l'empire, connaître en dernier ressort et seul transmettre à Pékin toutes les questions importantes de gouvernement, de justice, de finances, de taxes locales, de défense des frontières et de relations commerciales avec l'étranger ; aussi bien l'innombrable armée de ses bonzes, qui tiennent le pays et occupent des monastères qui sont d'énormes citadelles où ils résident par milliers, vivait-elle et vit-elle toujours dans une sorte d'indépendance.

Par une convention signée il y a près de trente ans entre l'Angleterre et la Chine a commencé la pénétration anglaise au Thibet. Cependant cette pénétration n'a eu de résultats durables et utiles qu'à la suite

de l'expédition militaire conduite contre les Thibétains qui avaient occupé Sikkim en 1888, expédition qui se termina par le traité anglo-chinois conclu en 1890 à Calcutta et complété, trois ans plus, tard par une convention commerciale.

A la suite de nouvelles difficultés survenues à la frontière indo-thibétaine et des obstacles que les autorités thibétaines mettaient à la circulation des commerçants et agents britanniques, une nouvelle expédition commandée par le colonel Yunghusband, occupa, au mois d'avril 1904, la ville de Gyangtze et pénétra, le 3 août suivant, dans la ville sainte de Lhassa, d'où le dalaï-lama s'était enfui. Le colonel fit proclamer à sa place son rival, le chef du monastère de Tachichoumpo, et, le 17 septembre, concluait avec celui-ci l'accord qui assurait à l'Angleterre une situation privilégiée au Thibet.

Mais la Chine entendait ne pas laisser périmer son droit de suzeraineté. Au commencement de 1905, elle installait un résident au Thibet et, le 27 avril de la même année, obtenait du gouvernement britannique la reconnaissance formelle de son protectorat. Enfin, le 20 mai 1908, les plénipotentiaires anglais, chinois et thibétains signaient une importante convention qui précisait les avantages accordés à l'Angleterre en conférant à cette puissance le droit d'ins-

taller des agents commerciaux dans certaines villes du territoire thibétain.

Les Anglais avaient auparavant écarté les menaces russes au Thibet par la convention du 31 août 1907. Les deux puissances s'étaient engagées à rerpecter l'intégrité territoriale du Thibet, à n'avoir pas de représentants à Lhassa, à ne rechercher aucune concession d'aucune sorte ; enfin elles avaient reconnu les droits suzerains de la Chine. On a résumé d'un mot la portée de cet accord en disant qu'il mettait « le Thibet sous séquestre ».

Depuis la convention de 1908, la Chine a encore accentué son dessein d'exercer son protectorat. A la suite de la fuite, en février 1910, du nouveau dalaï-lama, réfugié aux Indes, et des troubles qui s'en suivirent, le gouvernement de Pékin envoya une expédition composée de ses meilleures troupes exercées à l'européenne pour mettre les Thibétains à la raison. Cette action émut vivement les cercles politiques anglais.

Comme la Mongolie, le Thibet profita de la révolution de 1911 pour proclamer son indépendance. Dès le mois de juin 1912, le gouvernement chinois concentra au Thibet une dizaine de milliers d'hommes, mais, le 17 août, l'Angleterre l'informa par un mémorandum qu'elle tiendrait toute avance de ces

troupes pour une violation de l'accord de 1908. Les gouvernements britanniques et chinois convinrent alors d'organiser pour l'automne 1913, une conférence à Simla, capitale d'été des Indes, où se rencontreraient des délégués anglais, chinois et thibétains. Mais le gouvernement chinois refusa de signer la convention élaborée péniblement par la conférence qui cependant avait traîné jusqu'en juillet 1914. Les Anglais demandaient essentiellement, d'une part une rectification des frontières thibétaines du côté de Seutchouen, du Kan-Sou et du Sin-Kiang ; d'autre part l'indépendance absolue du Thibet. La Chine, de son côté, voulait conserver la frontière historique tout en maintenant sur ce pays son droit de suzeraineté. La conférence n'aboutit donc pas, toutefois la Chine s'engagea à ne pas faire dépasser à ses troupes certaines limites.

Les hostilités ne reprirent entre Chinois et Thibétains qu'au début de l'année 1919, soit que les forces du dalaï-lama aient commencé l'attaque, soit que le général chinois Pen Je-Chen ait ordonné à ses troupes d'avancer. Les Anglais protestèrent de nouveau et demandèrent le remplacement du général chinois. Le général Tchen Hia-Lin lui succéda.

Au printemps, les journaux chinois annoncèrent la prochaine réouverture de négociations anglo-chi-

noises au sujet du Thibet. Ils prêtaient à la Grande-Bretagne l'intention formelle de liquider une fois pour toutes la question thibétaine, comme elle venait de résoudre à son profit la question de la Perse. D'après l'un d'eux, qui se disait bien informé, le programme soumis au gouvernement chinois devait être le suivant : « Le Thibet reconnaît la suzeraineté de la Chine, mais réclame son autonomie. La Chine aura un représentant à Lhassa, mais ne pourra entretenir au Thibet qu'une garde dont l'effectif sera limité. L'Angleterre contrôlera les actes de la diplomatie chinoise au Thibet et jouira d'un droit de contrôle sur le gouvernement thibétain. L'Angleterre sera l'arbitre nécessaire dans les démêlés qui pourront survenir entre la Chine et le Thibet. La limite orientale du Thibet sera fixée par les délégués des gouvernements intéressés. Le commerce entre les Indes et le Thibet sera libéré de toute entrave. »

Le journal ajoutait à ces renseignements un commentaire très vif à l'endroit des Anglais et des étrangers en général.

Des négociations ne tardèrent pas, en effet, à s'ouvrir entre sir John Jordan, ministre de Grande-Bretagne à Pékin et le Wai Kiao Pou ; elles furent plusieurs fois abandonnées et reprises et ce n'est qu'au mois de novembre qu'elles aboutirent enfin une déli-

mitation des frontières thibétaines et à la reconnaissance de l'autonomie du Thibet, celui-ci reconnaissant de son côté la suzeraineté de la Chine. Les gouvernements chinois et anglais devaient avoir des représentants à Lhassa.

Etant donné le relâchement des liens qui unissaient autrefois le Thibet à la Chine, il est incontestable que la reconnaissance de l'autonomie thibétaine coûte moins à la Chine qu'elle ne rapporte à l'Angleterre. Si l'on a pu dire que l'accord de 1907 entre l'Angleterre et la Russie qui s'interdisaient réciproquement de rechercher aucune concession au Thibet d'y avoir des représentants, etc., avait mis le Thibet « sous séquestre », on peut dire aujourd'hui que le séquestre est levé, mais que le Thibet est passé sous la tutelle de l'Angleterre. (1)

(1) Le 1er septembre dernier, quelques jours par conséquent avant la proposition du Japon au gouvernement chinois relative au Chantoung, l'Angleterre fit au même gouvernement la proposition de reprendre à certaines conditions les négoeiations relatives aux frontières du Thibet.

CHAPITRE IV

LA CIVILISATION CHINOISE. — LES POSSIBILITÉS DE TRANSFORMATION. — LES RAPPORTS AVEC LE JAPON. — L'ÉVEIL DU SENTIMENT NATIONAL

LORSQUE nous autres Occidentaux, nous considérons la Chine, nous sommes en face d'un monde fondé sur une civilisation qui n'est pas la nôtre, d'une civilisation beaucoup plus ancienne et qui diffère de la nôtre dans son essence, comme dans ses fins. Toute la vie chinoise est orientée dans un sens qui est l'opposé de la vie occidentale. Le progrès tel que nous l'entendons est lettre morte pour l'esprit chinois, et le lettré reste le modèle du peuple qui l'honore. Cette admiration n'empêche pas toutefois

le Chinois de travailler, mais il peinera juste assez pour assurer à sa famille un bien-être suffisant, le vivre et le couvert et, un jour, une sépulture convenable en terre chinoise. Nous ne parlons pas ici de l'infime minorité des Chinois qui ont voyagé et étudié à l'étranger, bien que, même parmi ceux-là, il s'en trouve qui, une fois de retour, s'enfoncent plus profondément dans les idées chinoises qu'avant leur départ ; nous voulons parler du peuple chinois pris dans son ensemble.

Or, en Chine, aujourd'hui comme autrefois, la partie la plus éclairée de la nation, comme celle qui l'est le moins, croit encore fermement à l'excellence des principes d'une civilisation dont les siècles ont fait l'épreuve.

Pourtant bien des Chinois commencent à s'apercevoir que pour tenir une place importante parmi les peuples, il faut cultiver les sciences de l'Occident ; que, pour conserver son indépendance, un pays a besoin de l'abriter derrière une armée forte, témoin ce que l'un d'eux nous disait sans détour à Pékin : « Notre guerre civile, nos dissensions intérieures ont au moins cela de bon qu'elles entretiennent chez nous l'esprit de guerre et nous préparent une armée. »

Toutefois ce serait se tromper que de croire les

Chinois amis des réformes et décidés à prendre de plein gré à l'Europe autre chose que ses armements et ses méthodes industrielles ; la caractéristique de la Chine est l'immobilité, non point philosophique ou politique comme nous l'avons remarqué avec M. Henri Cordier, mais sociale, la persistance des mœurs et des rites ; sa physionomie n'a pour ainsi dire jamais changé, en dépit des vingt-deux dynasties qui s'y sont succédé.

Les changements politiques n'ont pas sur elle d'influence ; les régimes ont passé sur elle sans la pénétrer. La République d'aujourd'hui ne la pénètre pas davantage. C'est qu'elle est, en quelque sorte, une pure démocratie « la moins gouvernée des démocraties », écrivait Marcel Monnier, et de fait, comme nous avons eu plus d'une fois l'occasion de l'écrire, la Chine n'a point actuellement de gouvernement et pourtant elle vit. Même sous l'Empire, au temps de la gloire des Fils du Ciel à Pékin, ces derniers n'étaient, en somme, qu'un mythe pour la masse, comme la République à présent en est un autre ; l'Empire n'était qu'une façade plaquée sur une immuable civilisation, comme la République en est une autre. Ainsi va la Chine et l'on en arrive alors à se demander si le fractionnement des intérêts individuels et de famille tenant lieu de toute politique pour le peuple, n'est

pas en soi une cause de durée plus encore que de faiblesse. On peut arracher à la Chine telle partie d'elle-même sans que sa situation en soit changée de façon appréciable. Elle est déjà si morcelée par le particularisme de ses habitants !

C'est ce particularisme manifeste qui a fait nier à bien des écrivains, au lendemain de la révolution de 1911, la possibilité de maintenir en Chine le régime républicain. « Il faut, écrivait alors M Jean Rodes dans *La fin des Mandchous*, p. 264, pour que le peuple puisse se gouverner lui-même, une mentalité, un civisme qui manquaient totalement aux Célestes. Il faut notamment, aux citoyens, une discipline consentie, un respect de la vérité et de la libre discussion, un esprit de soumission à l'intérêt général, une probité publique et privée non de *face*, mais stricte, que le Chinois ignore. »

Mais les écrivains dont nous parlons confondaient les conditions habituelles de la politique démocratique, œuvre artificielle des hommes, avec la faculté innée que peut avoir un peuple à se tenir naturellement dans les limites d'un état social viable, pour ainsi dire sans gouvernement.

Cette manière d'exister paraît conditionnée par le sens de la hiérarchie à l'inverse précisément de nos démocraties d'esprit égalitaire. Le peuple chinois a

toujours eu le respect de la hiérarchie à ses divers degrés. De sorte, qu'en somme, rien n'a été plus facile et ne serait plus facile encore que de gouverner la Chine, en dépit des guerres intestines qui sévissaient sous l'Empire, comme aujourd'hui, car, ce pays de commerçants et de cultivateurs pacifiques eut toujours des armées de métier en campagne (1).

Le chef suprême de la hiérarchie chinoise, si lointain, si invisible qu'il fût pour l'énorme majorité des Chinois, était reconnu, et l'impôt lui était régulièrement payé par les provinces, même les plus éloignées de Pékin. Il en serait de même aujourd'hui à l'égard du président de la République, sans la tyrannie néfaste en tous points des petits satrapes que sont les « toukiuns » dans les provinces. L'esprit utilitaire du Chinois dont parlait le comte de Gobineau et « une sorte de stagnation de l'intelligence trop absorbée par le sentiment des premiers besoins (2) »,

(1) Voir l'*Art militaire des Chinois* (1772), traduction des classiques militaires chinois, par le P. Amiot, 1718-1794.

(2) « Si on joint aux inondations et aux sécheresses, dont les annales de la Chine font une si fréquente mention, d'autres fléaux, comme l'abondance des sauterelles et la violence des vents, on jugera que sous ces rapports la Chine est loin de jouir de la sécurité que donne le climat d'une grande partie de l'Europe, et qu'ainsi s'ex-

facilitaient encore le gouvernement du pays, en même temps qu'ils assuraient la pérennité de la race, par le désir qu'avait chaque individu de créer une famille afin de conserver son bien et de le faire fructifier.

Malgré tout, cette politique sociale, ce repliement d'un peuple sur lui-même ne pouvait durer que dans l'isolement du pays. Quand, par la force des choses, la Chine entra plus ou moins dans le concert du monde, c'est-à-dire quand les étrangers y pénétrèrent avec leurs idées et leurs ambitions, il fallait

---

pliquent, chez cette multitude trop nombreuse, un labeur devenu opiniâtre jusqu'à la servilité, une sorte de stagnation de l'intelligence trop absorbée par le sentiment des premiers besoins. » *Résumé de l'histoire de la Chine*, par M. DE S***, p. 187 (Paris, 1824). Sous l'initiale S, il faut voir Etienne Pivert de Sénancour qui vécut de 1770 à 1846. A peu près ruiné par la Révolution, il se retira sur les bords du lac de Genève. Il était imbu des idées de J.-J. Rousseau et rêva la réforme de la société et de la religion. Ces sentiments lui inspirèrent ses *Rêveries sur la nature primitive de l'homme* (1798), son livre *De l'amour selon les lois primitives et selon les convenances des sociétés* (1805), etc. On connaît surtout de lui *Obermann* (1804), roman qui peut faire pendant à *René*. Son *Histoire de la Chine* lui est prétexte à réflexions amères sur les gouvernements et les régimes,

que d'autres conceptions présidassent aux destin[illegible]
du pays et le régissent (¹).

L'infiltration d'abord lente et sans importan[illegible]
des éléments étrangers en Chine remonte [illegible]
siècle de notre ère, à l'époque où les Ara[illegible]
y eurent des colonies. Puis, [illegible]
Mongols à partir de [illegible]
vinrent à leur tour [illegible]
rendit célèbre. Les [illegible]
[illegible] à Macao [illegible]
Puis les Russes au [illegible]

[illegible]

Anglais, sujets de la reine Elizabeth et du
ques Ier. L'on connaît enfin les campagnes a
françaises et japonaises du XIXe siècle. La Ch
dès lors, pour ainsi dire, envahie par les ét
peu à peu les Chinois apprenaient à leurs
connaître les autres peuples, et les homm
rés parmi eux s'apercevaient qu'il ne fal
songer à les ignorer. L'emprise resserra s
les procédés devenaient agressifs, les ména
les moyens détournés faisaient place aux
force ; les gouvernants comprirent qu'il fa
luer et se transformer. Cependant les
conservateurs réagissaient et essayent enco
gir contre la brutalité des faits. La trans
malgré eux et malgré l'esprit traditionna
race, est-elle possible et à la veille de s'a
C'est ce que nous allons essayer de distin

~

A vrai dire, la transformation est com
puis la guerre avec le Japon. « L'idée d'u
écrit M. René Pinon, suppose la conscien
de choses défectueux et la notion d'u
imiter : les victoires du Japon pendant
1894-1895, ont donné l'une et l'autre à

que d'autres conceptions présidassent aux destinées du pays et le régissent (1).

L'infiltration d'abord lente et sans importance des éléments étrangers en Chine remonte au VIIIe siècle de notre ère, à l'époque où les Arabes y eurent des colonies. Puis, ce fut l'invasion des Mongols à partir du XIIIe siècle. Les Vénitiens vinrent à leur tour ; l'un d'eux, Marco Polo, est resté célèbre. Les Portugais, au XVIe siècle, s'installèrent à Macao, puis les Espagnols, les Hollandais, les Russes au XVIIIe siècle, les Américains, les

(1) Un homme politique chinois, philosophe comme il s'en trouve passablement en Chine, M. Wang Ta-Sieh, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a exprimé cette idée dans les termes suivants : « De la vie simple nous tendons vers une vie compliquée. De la vie d'isolement, nous tendons vers une vie en commun. Ce sont là des phénomènes naturels. Plus les communications sont faciles, plus les relations entre les hommes se multiplient et plus les avantages communs deviennent nombreux. Mais alors la vie de simplicité et d'isolement devient impossible... Or, pourquoi la Chine est-elle dans une situation paradoxale ? Parce qu'il y en a parmi nous qui ne sont pas encore bien éveillés. Mais bientôt l'éveil viendra. La vie humaine s'adapte au changement des conditions de l'Univers et continuer à s'isoler dans l'immobilité des anciennes coutumes est chose impossible... »

Anglais, sujets de la reine Elizabeth et du roi Jacques Ier. L'on connaît enfin les campagnes anglaises, françaises et japonaises du XIXe siècle. La Chine était dès lors, pour ainsi dire, envahie par les étrangers ; peu à peu les Chinois apprenaient à leurs dépens à connaître les autres peuples, et les hommes éclairés parmi eux s'apercevaient qu'il ne fallait plus songer à les ignorer. L'emprise resserra ses liens, les procédés devenaient agressifs, les ménagements, les moyens détournés faisaient place aux coups de force ; les gouvernants comprirent qu'il fallait évoluer et se transformer. Cependant les éléments conservateurs réagissaient et essayent encore de réagir contre la brutalité des faits. La transformation, malgré eux et malgré l'esprit traditionnaliste de la race, est-elle possible et à la veille de s'accomplir ? C'est ce que nous allons essayer de distinguer.

~

A vrai dire, la transformation est commencée depuis la guerre avec le Japon. « L'idée d'une réforme, écrit M. René Pinon, suppose la conscience d'un état de choses défectueux et la notion d'un modèle à imiter : les victoires du Japon pendant la guerre de 1894-1895, ont donné l'une et l'autre à la Chine : de

là naquit le mouvement réformiste. Les Chinois avaient été, avant cette guerre, battus par des armées ou des flottes européennes, mais l'Empire n'en avait pas été troublée : les vainqueurs n'étaient-ils pas les barbares étrangers et ne devaient-ils pas ces succès militaires à des procédés que la Chine pouvait mépriser et ne devait pas craindre... Battus par des voisins, par des hommes de race jaune qui ont reçu de la Chine le meilleur de leur civilisation, les Chinois les plus intelligents commencèrent à comprendre tout le bénéfice que le Japon a tiré de sa révolution et de l'adoption des procédés et des outils européens (1). »

Nous avons parlé plus haut du mouvement réformiste, nous n'y reviendrons pas. Aussi bien ne nous occupons-nous plus ici des réformateurs, mais du peuple susceptible ou non d'adopter les réformes, et de se transformer dans le sens du progrès moderne. Avant tout, il faut connaître l'élément humain qui est en jeu. Le peuple chinois dans son ensemble offre-t-il les caractéristiques nécessaires à la réussite de l'entreprise ?

Avec de bons esprits, avec des hommes de natio-

---

(1) RENÉ PINON, *Origines et résultats de la guerre russo-japonaise* (Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1906), p. 102.

nalités diverses qui ont fait, en Chine, des séjours répétés, nous répondrons oui.

Un auteur faisait remarquer dans un livre récent « l'étrange plasticité du Chinois ». Il est vrai que le Chinois copie tout ce qu'il veut, rien ne paraît lui être plus aisé que d'adopter, quand il s'y met, des choses du dehors et cela, aussi bien dans le domaine moral que dans le domaine physique. Pour qu'il le veuille, il suffit qu'il en reconnaisse l'utilité. C'est ce sens pratique des Chinois qui, après avoir été longtemps un obstacle au développement de la masse indifférente à tout ce qui dépassait le cercle restreint de la famille, permet d'espérer la transformation du pays.

Un des observateurs les plus avertis des choses chinoises, le Père L. Wieger, auteur d'un nombre considérable d'ouvrages sur la langue, l'histoire, la philosophie et les religions de la Chine, écrivait dans l'épilogue de son dernier ouvrage, *La Chine à travers les âges* : « Il n'y a plus rien à prendre pour nous dans le passé chinois. Depuis 1912, tout est changé et sans retour. Idées nouvelles, style moderne, livres récents, manuels scolaires, revues, journaux, enseignement par la parole et par la plume, voilà le présent et l'avenir. »

Cette phrase est d'une signification saisissante

sous la plume d'un écrivain qui jugea bon d'étudier pendant une grande partie de sa vie, l'ancienne Chine, afin de faciliter la tâche des missionnaires, en les instruisant du passé sur lequel, selon lui, ils pouvaient tabler jusqu'ici, pour comprendre le présent. Le P. Wieger brise la plume qui traduisit les annales de la Chine où, pendant de longues années, il puisa un enseignement utile hier encore. Ce geste accompli avec la sérénité du vrai savant a, pour nous, quelque chose de solennel et d'éminemment instructif.

Ainsi, depuis 1912, c'est-à-dire depuis la révolution, tout est changé et sans retour. Quelque chose de nouveau est donc né en Chine, quelque chose de difficile à définir qui nous oblige pourtant à réserver notre jugement devant le chaos politique qui règne aujourd'hui en Chine, et l'impuissance du gouvernement chinois. Cette nouveauté dont nous nous plaisions à reconnaître l'existence dès les premières pages de ce livre est, sans doute, la nécessité plus généralement reconnue en Chine de la transformation qui nous occupe.

La Chine, en tant que pays susceptible de progresser et de devenir nation moderne à l'instar des puissances européennes ou américaines, est en train de naître, malgré bien des obstacles. Nous sommes

d'avis que le chaos politique d'à présent en est un au premier chef, quoi qu'en disent certaines personnes enthousiastes. Les Chinois, certes, sont accueillants, aimables et gais, partant sympathiques, mais ils sont pour le moment, sauf exceptions, ignorants de toute méthode, sans grande envergure, sans l'énergie nécessaire à la conduite d'une vaste entreprise, rien d'important entre leurs mains ne semble pouvoir fructifier. L'on peut s'y tromper au premier examen, disons au premier séjour que l'on fait chez eux, parce qu'en somme on s'attend à trouver leur vie extérieure si différente de la nôtre que l'on est enclin à exagérer leur faculté de modernisation quand on voit leurs chemins de fer, même tels qu'ils sont, leurs ports, leurs postes et télégraphes, leur voirie, même telle qu'elle est, enfin l'armature de leur administration à la mode occidentale, le tout, quand on y pense, réalisé par des Européens ou des Américains et entretenu en partie par eux.

D'un premier voyage, surtout si l'on s'en tient à Pékin et à quelques grandes villes, on revient plein d'espoir ; si l'on a visité un peu l'intérieur de la Chine, l'espoir est déjà moindre ; mais au second voyage, lorsqu'on a vu d'un peu plus près toute la façade et qu'on s'est familiarisé si peu que ce soit

avec la mentalité des Chinois, leur façon d'envisager l'existence, leurs tendances générales, on se demande si jamais ces gens seront autres que ce qu'ils sont. Voilà des années que leurs jeunes gens fréquentent des écoles d'Europe et d'Amérique. Ils ne manquent ni d'ingénieurs, ni de juristes, ni de diplômés de toutes sortes. A quoi songe cette élite ? Qu'est-elle en train de réaliser ? Que font les dirigeants ou plutôt où sont-ils ? Qui gouverne la Chine ? Nul progrès n'a été fait dans la voie de l'union du Nord et du Sud. Il est possible que la majorité des gens, de chaque côté, souhaitent la paix, mais les militaires irresponsables qui dominent la Chine de nos jours continuent leur vie d'exaction et sont hors de tout contrôle. Presque tous les gouverneurs militaires des provinces, ces fameux « toukiuns », prélèvent l'impôt, n'en envoient rien au Trésor et se jettent, s'ils le peuvent, sur les provinces voisines plus riches que celles qu'ils gouvernent.

La séparation du Nord et du Sud ne suffisait pas. Il a fallu que les provinces de ces deux grandes fractions du pays combattent les unes contre les autres. C'est un morcellement du pouvoir comme on n'en a jamais vu, c'est-à-dire une anarchie sans précédent. Le gouvernement de Pékin reconnu par les puissances n'a d'autorité nominale que sur un certain

nombre de provinces ; il n'en a pas sur les provinces du Seutchouen, du Kouei-Tchéou, du Foukien, du Yunnan, du Kouang-Tong, du Kouang-Si. Il est clair qu'il n'y a malheureusement nul espoir de calme politique pour la Chine, tant que les toukiuns échapperont à tout contrôle, et il n'y a nul parti qui ait montré la capacité de les mater. Prétendre qu'en dépit de ce chaos, la prospérité de la Chine au cours du xxe siècle égalera celle des États-Unis au xixe, que « ce siècle sera le siècle de la Chine », c'est s'avancer beaucoup! Sans doute, ce vaste pays ne doit pas être jugé comme les autres. Que dans un pays comme la France qui forme véritablement un tout administratif et politique homogène, un département se déclare tout à coup indépendant, toute l'armature du pays en sera ébranlée. Au contraire, que le Seutchouen, le Yunnan ou quelque autre province de la Chine se déclare indépendante de Pékin, c'est seulement de l'argent de moins qui parviendra au Trésor, mais le pays n'en ressentira aucune secousse profonde. Cela est vrai ; mais l'état de choses actuel n'en est pas pour cela plus favorable au progrès. Pour qu'il y ait progrès, un progrès tel que des esprits ardents l'entrevoient à brève échéance, il faut de l'ordre dans la maison. Européens et Chinois désireux de faire progresser la Chine doivent souhaiter

qu'à défaut d'un régime politique parfait, la paix intérieure au moins y règne. ([1])

Or, en outre des querelles incessantes des toukiuns, que voyons-nous ? En droit, une république dont le gouvernement reconnu par les puissances siège à Pékin ; en fait, deux gouvernements ennemis, l'un à Pékin, l'autre à Canton.

Sans ressources pécuniaires, le gouvernement de Pékin ne peut payer ni ses fonctionnaires au dedans, ni ses agents au dehors ; ne pouvant entretenir ni ses professeurs, ni ses magistrats, ceux-ci doivent recourir aux budgets des provinces, ce qui accroît naturellement le prestige des autorités provinciales ; ne pouvant entretenir une armée comparable à celle

([1]) Déjà les marchandises étrangères sont absorbées par le peuple en quantités toujours croissantes, les usines créées et dirigées sur le modèle de l'étranger surgissent dans chaque localité convenable. A la fin de 1920, il y avait plus de 400 de ces usines, produisant des articles étrangers et jouissant d'un régime douanier spécial. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de développement et de progrès, malheureusement l'état politique actuel du pays ne favorise pas un développement paisible. C'est seulement lorsque la Chine aura réglé ses discordes intimes et aura retrouvé l'union dans le désir de réaliser et d'étendre ses richesses naturelles, que le développement général des ressources illimitées du pays sera possible.

(*Extrait du Rapport sur les Douanes chinoises*).

de tel gouverneur voisin, il est à la merci de ce dernier. Pendant ce temps, le Japon qui verrait volontiers à Pékin un empereur à sa dévotion, paye largement pour entretenir dans les milieux propices des sentiments monarchiques aussi vivaces qu'intéressés.

Sans cohésion, sans capacité, le gouvernement de Canton, de son côté, se perd dans des discussions théoriques, dans une procédure constitutionnelle inopérante et plutôt dissolvante, en même temps qu'il rêve de conquêtes militaires ou de combinaisons fédérales, voire même d'union avec Pékin. Aussi à court de ressources que le gouvernement du Nord, il accepte volontiers, de notoriété publique, l'aide financière du Japon désireux de maintenir au Sud, sous l'étiquette de république, une anarchie propice à ses desseins d'avenir, brouillant tout, de façon que personne, et en particulier le voisin d'Indo-Chine, ne puisse s'infiltrer et édifier une influence stable en cette partie de l'Empire jaune dont il convoite la direction unique.

~

Outre le désordre politique et la guerre civile, il y a en Chine un autre obstacle au progrès national. Il y a l'absence de sentiment patriotique. Le respect

et la défense de la famille ont heureusement tempéré, avons-nous dit, l'individualisme du Chinois, mais en même temps ce cercle trop restreint absorbant les facultés de l'homme, lui masquant tout autre horizon, le rend inapte à considérer la société tout entière à laquelle il appartient et à s'élever à l'idée plus haute de patrie. Il faut souhaiter que l'esprit de famille se réduise en Chine à ce qu'il est dans tous les États policés : déférence à l'égard des parents, respect du groupe social de la famille légalement constitué.

Cependant, certaines tendances à rompre plutôt trop vite avec une tradition millénaire se font jour, au moins parmi les populations éclairées des villes. Parmi celles des campagnes, l'évolution au profit de l'idée de patrie se fera certainement plus lentement, mais telle qu'elle doit se faire, sous le coup des événements plutôt qu'en application délibérée de théories. On a pu constater ces dernières années que les rapports avec le Japon considérés par les Chinois de deux points de vue bien différents, éveillaient entre les populations des diverses provinces un sentiment de solidarité, qui, justement parce qu'il s'exerce contre des gens également de race jaune, est déjà inconsciemment une sorte de sentiment national.

On a vu le boycottage dont furent frappés dans les

ports et même à l'intérieur de la Chine, les produits japonais, à la suite de la main-mise du Japon sur le Chantoung, malheureusement consacrée par le traité de Versailles. Nous savons, certes, que le peuple chinois qui n'a pas encore pris conscience de lui-même, a obéi en grande partie au mot d'ordre venu de Pékin ; nous ne partageons pas l'avis d'écrivains ou d'hommes politiques étrangers qui parlent prématurément, selon nous, d'une opinion publique chinoise qui n'est le plus souvent que l'opposition artificiellement organisée de certains partis au gouvernement ; nous avons vu à Pékin des théories d'étudiants manifester en bon ordre sous les fenêtres des ministres et il nous a paru clairement que la spontanéité faisait défaut à ces manifestants enrégimentés. « On est bien sûr désormais, écrivait *La Politique de Pékin* au sujet de troubles assez récents dans la capitale, qu'à tout propos et hors de propos, l'armée des étudiants sera mobilisée par des agitateurs politiques qui, loin de porter intérêt à la cause de l'instruction publique, n'ont cure que d'une chose : l'intérêt de leur parti. » Pourtant ce serait nier l'évidence que de refuser à ces gestes nouveaux en Chine, un reflet de sentiment qui ne peut que s'accentuer et acquérir par la répétition, le profond et indéniable caractère de sincérité qui manque encore aujour-

d'hui. La solidarité chinoise que soulignaient ces gestes lors du boycottage des Japonais, était déjà un progrès sur l'ignorance des unes des autres où vivaient les provinces, il n'y a que quelques années.

Ainsi les procédés japonais ont eu cet effet de jeter au moins dans le monde la semence d'un homme nouveau : le citoyen chinois.

Mais, d'autre part, les relations avec le Japon ont eu, surtout depuis la Conférence de la Paix, un effet tout différent. Au lieu d'un ennemi, de nombreux Chinois ont vu en lui un allié possible, effet non moins curieux que le premier, et que quelques hommes seulement à l'étranger ont deviné, autant par déduction que grâce à leur connaissance réelle des choses d'Extrême-Orient. Nous citerons ce passage d'un article de journal de M. Outrey, député de la Cochinchine, écrit au lendemain de la décision relative au Chantoung :

« Dire que les représentants chinois n'aient pas quitté la Conférence avec une amertume profonde serait exagéré, mais croire que leur ressentiment se bornera à s'exhaler dans des lettres, aussi dignes d'ailleurs que touchantes, serait puéril. Les Chinois, que nous connaissons si mal, sont comme les autres hommes et ils sont guidés par l'intérêt autant que par les passions. Dans ces conditions, au *ressentiment*

dont je parlais à l'instant s'ajoutera naturellement le désir de rechercher pour la Chine une *sphère d'influence* qui la garantisse dans l'avenir de nouvelles amputations territoriales et, ayant été déçue par l'Amérique et par l'Europe, elle sera conduite tout naturellement à se rapprocher du seul pays dont la puissance soit capable d'étayer sa faiblesse politique et militaire, j'ai nommé le Japon!

« Et alors une politique panasiatique se trouvera ainsi tout naturellement créée avec ses conséquences possibles, au premier rang desquelles on peut mettre l'application d'une étroite doctrine de Monroë, dont les Japonais seront les gardiens jaloux. »

On voudrait qu'il n'y eût dans ces lignes qu'un aperçu théorique, les déductions d'un esprit raisonneur ; or, les faits prouvent que l'opinion de M. Outrey est une opinion fondée.

Les Japonais ont leur clientèle dans l'ancien club Anfou et parmi le personnel politique de Pékin et de Canton, clientèle intéressée sans doute,mais « si beaucoup de personnages, écrit l'auteur anonyme d'un article du *Correspondant* du 12 janvier 1921, ont été amenés par des motifs peu honorables à entrer dans le parti japonais, un certain nombre y sontarriv és par des mobiles bien différents. En présence des rivalités, des appétis des puissances, ils ont pensé que le

véritable intérêt de la Chine pourrait être la tutelle japonaise et qu'ils auraient plus de chances de s'entendre avec des jaunes comme eux. » De son côté le Dr Legendre, dans son livre, *Tour d'horizon mondial* (1) écrit : « Certains patriotes, profondément humiliés et irrités par l'étrange indifférence des quatre (*sic*) arbitres à l'égard de leur pays, commencent à s'interroger, à se demander s'ils peuvent désormais compter sur certaines nations de race blanche pour leur défense, et, par suite, le maintien de la paix. Ils commencent à se demander si une grande Fédération de l'Asie extrême-orientale, une Fédération des Jaunes, étendue au sud jusqu'à l'Océan Indien, ne serait pas le meilleur moyen d'assurer le développement de la Chine, de la garder contre certaine politique suspecte européenne dont elle a déjà souffert. »

Il faut remarquer aussi que de nombreux articles ont paru dans la presse chinoise en 1920, en faveur du maintien de l'accord militaire sino-japonais du 16 mai 1918 pour la garde de la frontière sibérienne, bien que cet accord eût soulevé lors de sa conclusion d'innombrables protestations et eût dû, en tout cas, être rompu du fait même de la cessation de la guerre

---

(1) Dr A.-F. Legendre, *Tour d'horizon mondial* (Payot et Cie), p. 193.

européenne. Le gouvernement chinois expliquait en son temps cet accord de la manière suivante :

Il n'entre pas dans les idées du gouvernement de la République de conclure avec le Japon une alliance défensive ; les récents pourparlers entre les deux pays sont une conséquence naturelle de l'entrée en guerre de la Chine contre l'Allemagne. Nous devons combattre nos ennemis partout où nous les trouvons et ils s'approchent, car la situation actuelle de la Russie démontre que la Sibérie va être menacée par l'extension de la force armée de nos adversaires communs, et peut-être un jour tout l'Extrême-Orient le sera. Alors, dans cette partie du monde à qui donc appartiennent le droit et le devoir de prendre les mesures préventives et défensives, sinon à la Chine et au Japon ? C'est justement pour remplir nos obligations sacrées envers les puissances de l'Entente nos amies et alliées, et pour participer plus efficacement à la défense commune du droit et de la justice en arrêtant la marche des Allemands vers l'Est, que nous avons conclu cet accord militaire avec le Japon. Les négociateurs des deux pays, inspirés du sentiment de la parfaite égalité et du respect mutuel entre les nations et soucieux d'éviter tout malentendu, ont d'ailleurs pris soin de stipuler expressément le caractère de courte durée de cet accord, car il n'entre en vigueur que quand l'état réel de guerre existera dans la Sibérie et devient nul et non avenu immédiatement après la cessation des hostilités.

Toutefois, c'est le 28 janvier 1921 seulement que, malgré la campagne de presse favorable à son maintien, cet accord cessa d'être en vigueur.

Très significatif de l'état d'esprit dont nous parlons est également ce passage d'une déclaration d'un haut fonctionnaire chinois, publiée à Pékin en 1920 :

« Sans doute, dit ce personnage,la masse chinoise est-elle réfractaire à toute emprise japonaise. Le souvenir est toujours aussi cuisant pour elle de l'ultimatum du 7 mai 1915 ; mais il faut compter avec les nécessités financières auxquelles nous sommes en proie et aussi avec ce grand guérisseur de tous les maux : le temps... On nous dit bien que le vent est à la démocratie et au désarmement universel. On nous dit bien encore qu'un organe nouveau est sorti de la Conférence de la Paix : la Ligue des Nations,et qu'il peut être le régulateur de la vie future des peuples! Mais n'est-ce pas trop risquer que de s'abandonner aveuglément à de telles espérances? La preuve de la valeur de la Ligue des Nations est encore à faire... Dans ces conditions, est-il si chimérique de prévoir une alliance du Japon et de la Chine, le premier armant la seconde pour assurer une revanche du monde jaune sur le monde blanc? »

Ce que les Chinois n'aiment pas à s'entendre dire par un étranger, c'est qu'ils ne détestent pas les Japonais. Pour *la face*, ils n'admettent pas qu'on les croie capables d'envier le progrès de leurs voisins ou incapables de les égaler s'ils le voulaient ; mais de plus en plus nombreux sont ceux qui reconnaissent la nécessité d'entrer dans les mêmes voies qu'eux pour sauvegarder leur indépendance.

Plus judicieux d'ailleurs que d'autres, certains hommes politiques japonais seraient d'avis de profiter de ces dispositions et, au lieu d'agir brutalement à l'égard de la Chine, conseillent de s'entendre amicalement avec elle. On sent nettement une campagne se développer dans ce sens au Japon. Un des partisans les plus convaincus des avantages d'une entente avec la République chinoise est l'ancien ministre à Pékin, le baron Hayashi, présentement ambassadeur à Londres. Le ministre des Finances, le baron Takahashi, professe la même opinion. Dans une brochure adressée aux fonctionnaires du gouvernement, aux personnages influents, aux membres du Corps diplomatique, il conseille l'annulation des vingt-et-une demandes du Cabinet Okuma qui ont grandement blessé les sentiments des Chinois et il plaide en faveur d'une alliance économique propre à aider à l'essor économique de la Chine et au développement commercial du Japon. « La politique du Japon vis-à-vis de la Chine, écrit-il, doit être fondée sur le principe de l'assistance mutuelle et de la coopération, en vue du développement économique de l'Orient. Tout ce qui est possible doit être fait par le Japon, même le retrait des troupes de la Chine, afin de dissiper le soupçon et la méfiance. La position politique et financière de la Chine est à présent très instable,

mais la Chine ne peut pas attendre un concours efficace des pays d'Occident sans offrir une garantie adéquate. Mon idée est que le gouvernement japonais devrait garantir le payement de tout emprunt étranger à la Chine et je crois que cela serait accepté par les autres membres du consortium. [1] »

Qui ne voit poindre dans cette opinion la doctrine de Monroë asiatique, « l'Asie aux Asiatiques » basée sur les affinités de race, la situation géographique, la situation internationale, l'avenir politique ? Là comme dans l'accord de 1918, évidemment suggéré par le Japon pour écarter toute intervention européenne et surtout américaine en Sibérie, comme dans le désir de cette même puissance de régler en tête à tête avec la Chine la question du Chantoung, la même doc-

(1) Les négociations relatives à la constitution d'un nouveau consortium pour les affaires chinoises ont abouti, le 15 octobre 1920, à la signature, à New-York, d'un contrat définitif pour cinq ans entre les groupes français, anglais, américain et japonais. Chacun des quatre groupes apporte à la communauté les options que ses membres détiennent individuellement, ce qui implique l'abandon des anciennes zones d'influence. Le nouveau consortium, en offrant son aide pécuniaire à la Chine, est résolu à la consacrer à des œuvres susceptibles d'améliorer la situation économique et financière du pays.

trine apparaît et les partisans en sont en Chine peut-être plus nombreux qu'on ne pense.

La Chine est un pays encore mystérieux, non seulement pour les explorateurs, mais pour les psychologues et les écrivains politiques.Le peuple chinois, qui paraît amorphe, est un peuple à surprise. Ses soubresauts peuvent atteindre une violence inouïe ; la révolte des Tai-ping et celle des Boxers sont encore présentes à tous les esprits. Gardons-nous toutefois de dramatiser. Le « péril jaune » — car c'est à cela qu'on revient toujours, quand on s'aventure à parler de ces choses — le péril jaune, sous la forme qu'on l'imagine habituellement n'est pas à l'horizon ; nous ne prévoyons pas encore le temps où les habitants de l'Asie encadrés par les Japonais reprendront vers l'ouest le chemin des invasions par « la route de la soie » ou quelque autre pareille. Bien des causes, du reste, peuvent modérer les ambitions japonaises, ne serait-ce que les difficultés intérieures qui surgissent déjà dans l'Empire du Soleil Levant. Les problèmes sociaux montreront peut-être aux Japonais qui parlent d'un Japon « centre du globe, point unique où toutes les civilisations viendront se fondre en une civilisation mondiale » que décidément, ils ont conservé un peu de la puérilité d'une nation nouvellement promue au rang de grande puissance mo-

derne et qui n'a fait qu'imparfaitement ses écoles.

Une nation ne devient pas impunément industrielle en quelques années. Tout a marché vite au Japon, depuis un demi-siècle,et la guerre a donné à ce pays une impulsion peut-être excessive. L'évolution de problèmes tel que le problème ouvrier, qui, ailleurs, s'est faite relativement lentement, semble devoir s'y produire avec une rapidité anormale,et de ce fait, plus dangereuse que profitable. Les usines métallurgiques de Yawata, d'Osaka, le Pittsburg japonais,ont eu leurs grèves sérieuses. Une organisation du travail s'est formée en 1919, ayant un siège social, des cadres, des moyens d'action ; des proclamations aux ouvriers et même aux soldats ont été distribuées sous le manteau ; des corps de métiers ont demandé l'élévation des salaires et la réduction des heures de travail. Les syndicats réclament du gouvernement la reconnaissance de leur existence légale. La question ouvrière est pleinement posée.

Malgré tout, ce que nous devons retenir, c'est que des tendances au rapprochement se font jour dans les deux camps, chinois et japonais.

Prise entre son désir de s'affranchir de toute emprise étrangère et l'intérêt que peut lui sembler offrir à présent une entente avec son voisin japonais, quel choix fera la Chine? Essayera-t-elle de se trans-

former elle-même en s'organisant, ou s'abandonnera-t-elle aux directives japonaises ? Au vrai, il lui est déjà difficile de se dégager de la griffe nipponne. Les Japonais sont actuellement maîtres de la Corée, de Formose, ils ont la concession du territoire de Leao-tong avec Port-Arthur et Dalny, ils tiennent sous leur contrôle la Mongolie, la Mandchourie (1), encore à présent le Chantoung ; ils sont également en Sibérie orientale, depuis Sakhalin jusqu'à la baie de Posiett au-dessous de Vladivostok qu'ils convoitaient bien avant la guerre ; (2) ils ont demandé au gouvernement de la République d'Extrême-Orient, au milieu de 1921, d'ouvrir à leur commerce les villes de Khabarovsk, Blagovestchensk sur l'Amour et de Tchita, afin d'encercler de leur influence commer-

(1) C'est surtout le contrôle des voies ferrées qu'ils veulent exercer en Mandchourie.

(2) Les desiderata japonais dont on entendait souvent parler en Extrême-Orient, au lendemain même de la guerre, étaient les suivants : 1° occupation de la baie de Posiett ; 2° occupation du nord de Sakhalin ; 3° suppression des droits de douane jusqu'au lac Baïkal ; 4° suppression des troupes russes jusqu'au même point ; 5° droit de s'installer et de posséder en Sibérie orientale ; 6° rétrocession des droits de la Russie sur la Mongolie. Le premier de ces desiderata a seul été satisfait jusqu'ici.

ciale d'abord, la Mandchourie tout entière. Ils ont réclamé en même temps la liberté de navigation sur l'Amour. Les grandes nations de race blanche les ont laissés faire sans comprendre que le Japon devenant une véritable puissance continentale, ce n'était pas seulement l'équilibre asiatique qui était rompu, mais l'équilibre mondial. L'Amérique alla jusqu'à reconnaître au Japon « des intérêts spéciaux en Chine » par la convention signée à Washington, le 2 novembre 1917, par le secrétaire d'État Robert Lansing et le vicomte Ishii, alors ambassadeur du Japon aux États-Unis.

~

Certains de ceux qui souhaitent que la Chine prospère dans une paix solide, se demandent si le fédéralisme n'est pas la forme politique qui lui conviendrait le mieux. Nous le croyons, quant à nous ; mais la réalisation nous en paraît difficile, vu la différence économique qui règne entre les provinces, les unes riches, pleines de ressources, les autres pauvres et enclines à arracher de force ce qui leur manque à des voisines plus fortunées. Si le fédéralisme devait être le régime de demain, il vaudrait peut-être mieux que ce fût sous la forme de groupes de provinces, constituant des équilibres économiques reliés

entre eux par une autorité supérieure forte, que sous la forme à laquelle on pense généralement. Mais pour le moment, on est bien obligé de reconnaître que la bonne organisation intérieure des provinces souhaitée par les partisans du fédéralisme n'est guère en voie de réalisation.

En tout cas, la séparation de droit du Nord et du Sud, la formation de deux États en Chine ne sont pas dans l'esprit des jeunes Chinois républicains qui ont puisé au contraire dans l'histoire de la Révolution française le principe de l'unité politique. C'est en dépit de l'énormité de la Chine et de sa population, en dépit de la séparation de fait du Nord et du Sud, vers cette unité qu'ils se sentent poussés.

C'est une singulière erreur que de comparer le problème de l'unité de la Chine à celui de l'unité des États d'Europe. Où trouve-t-on donc partout en Europe ces caractères idéographiques qui permettent aux Chinois, du nord au sud de la Chine, de se comprendre, même s'ils ne parlent pas le même idiome ; où trouve-t-on entre nations européennes, ce sentiment de solidarité dont nous avons plus haut signalée l'éveil entre les populations des diverses provinces de la Chine ? La Chine n'est pas une nation, avons-nous dit nous-même, du moins

elle ne l'est pas encore, mais elle n'est pas seulement une civilisation, elle est un peuple, c'est-à-dire une masse d'hommes préparés par leurs habitudes de penser et d'agir à ressentir les mêmes impressions et à y répondre instinctivement par de communes mesures. Or, l'histoire de la Chine montre une série de luttes extérieures et intérieures qui tendent à constituer l'unité du territoire. Mais la cause de toutes ces luttes d'hier et d'aujourd'hui, au moins de celles qui ont lieu entre le gouvernement et les provinces ou entre provinces, c'est encore le manque de sentiment national et d'amour de la patrie.

« Les gens qui s'inquiètent du sort de la Chine craignent fort que la crise financière ne cause sa perte, écrivait dans un rapport au président de la République chinoise, M. Lou Tseng-Tsiang, à son retour de la Conférence de la Paix. A mon humble avis, ce n'est pas cela, mais le défaut de patriotisme de nos compatriotes que nous devons redouter aujourd'hui. Les précédents que l'on pourra facilement trouver dans l'histoire, les récents exemples que nous donnent les puissances amies sont là pour nous prouver que le seul moyen de sauver notre pays de la ruine est dans le relèvement du sentiment patriotique de notre peuple. »

Nous avons essayé de démontrer que ce sentiment s'éveillait en Chine. L'instruction ne pourra que l'accentuer en faisant connaître aux jeunes générations ce que sont les nations du monde et ce qu'est une patrie. La réforme de l'enseignement dont il sera question dans un autre chapitre s'accomplit sur tout le territoire. Elle est indispensable. « Les traditions sont secouées, écrivait Edmond Rottach, et comme le désordre ne peut durer, il faut des principes qui tiennent la place des traditions ; quand la confiance est ébranlée, il est indispensable que les convictions puissent se former, que la raison supplée l'usage. C'est le travail de l'Université : c'est à l'*alma mater* d'être génératrice de l'ordre nouveau. La Chine de demain, la Chine moderne imposée du dehors, comme les peuples neufs ou rajeunis, comme l'Amérique ou la France après 1789, pour rester autonome — intacte ou non — a besoin d'un enseignement approprié à la situation nouvelle [1]. »

Avec la notion et l'amour de la patrie, viendra le désir d'élever celle-ci au rang des premières nations modernes. Les progrès matériels seront donc recherchés et les Chinois comprendront la nécessité d'aug-

[1] Edmond Rottach, *La Chine moderne* (Pierre Roger et C[ie]), p. 258.

menter leurs moyens de transport, d'ouvrir et d'exploiter leurs mines, de réformer leur monnaie, etc. Ce n'est certes pas en quelques années que la transformation et la modernisation de la Chine pourront se réaliser ; mais c'est déjà très beau de pouvoir constater ce qui s'y est fait au cours de ces dernières années. « Pour donner à la Chine ce qu'elle mérite, disait dernièrement le Dr W. W. Yen, ministre actuel des Affaires étrangères de Chine, nous devons former dans notre esprit d'abord le tableau du pays d'il y a quarante ou seulement vingt ans et ensuite le tableau de nos jours, et alors nous nous demanderons si quelques changements ou quelques progrès n'ont pas eu lieu... Je me souviens encore de ma première visite à Pékin en 1906, il y a seulement quinze ans. A ce moment-là M. Tang Chao-Yi révolta les censeurs impériaux parce qu'il avait une voiture traînée par des chevaux, encore que celle-ci eût la forme d'une chaise à porteur pour se conformer à l'usage. Le prince King avait une voiture, mais il n'osait pas s'en servir... Jetons un coup d'œil, ajoutait le ministre, sur le développement prodigieux de la presse. Quand j'étais enfant, je lisais des journaux de Shanghaï et je me souviens encore de leur contenu. On y lisait un article de fond discutant sérieusement les dés-

vantages qu'il y aurait à introduire des chemins de fer en Chine, les décrets impériaux et quelques nouvelles locales annonçant l'arrivée et le départ de hauts fonctionnaires, etc. Examinons maintenant un grand journal de Shanghaï. On y voit un excellent service télégraphique de Pékin, Tientsin et autres centres. On y lit aussi les nouvelles mondiales traduites des journaux japonais et occidentaux. Les notes éditoriales ne sont plus longues et stupides comme auparavant, mais courtes, substantielles et sarcastiques. »

Le fait est que l'on compte des centaines de journaux ou de revues répandus sur le territoire chinois. Quelle que soit cette presse et sa dépendance à l'égard d'un parti, d'un homme politique ou d'un simple particulier, elle n'en touche pas moins un nombre considérable de lettrés, de notables et de marchands qui, grâce à elle, prennent l'habitude de regarder au delà des limites étroites de leurs propres affaires. Dans la Chine d'il y a quarante ans, les idées des Européens et des Américains n'étaient pas même exprimées, leurs livres ne pénétraient pas, leur enseignement par la parole et par la plume ne se donnait point. N'est-ce rien, en vérité, que l'apport de tout cela et n'est-il pas, au contraire, à penser que ces choses nouvelles jointes à la venue d'étrangers de

plus en plus nombreux, sont de nature à modifier peu à peu l'esprit public ?

« Depuis 1912, tout est changé et sans retour. » Nous nous empressons d'en convenir avec le P. Wieger, mais un lent travail, à notre avis, devra s'opérer dans le peuple, et lointain encore est le jour où la semence jetée dans le sol chinois donnera une saine et abondante récolte.

En bref, nous croyons au progrès futur de la Chine, nous croyons à l'avenir du peuple chinois ; mais pas plus que le P. Wieger, nous ne nous risquerions à fixer la date de sa réalisation, ni à dire dans quelles conditions il se réalisera.

Le Chinois qui n'a jamais fait œuvre d'intérêt vraiment national est-il homme à se transformer lui-même, autrement dit la notion de patrie s'imposera-t-elle assez à son esprit pour qu'il veuille à tout prix mettre chez lui l'ordre indispensable ?

Mais le sort de l'État est une chose et le progrès du peuple en est une autre. Nous voulons croire à un développement tel du sentiment national en Chine que ce pays devienne capable d'ordonner seul sa vie politique dans toutes ses fonctions ; mais en serait-il autrement, l'État chinois recourrait-il pour cela à l'aide amicale du dehors, que le peuple chi-

nois qui ne vit pas dans les nuages mais sur la terre, suivrait librement sa vocation prosaïque et progresserait avec la collaboration des étrangers, parce qu'il a, pour ainsi dire, admis, à présent, les avantages matériels qu'offre leur civilisation.



CHAPITRE V

LA CHINE ET LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT — FRANCE, CHINE, INDO-CHINE

Ce que nous avons dit des Japonais dans le chapitre précédent, nous amène à parler d'une question que l'opinion publique pouvait déjà pressentir au lendemain même de la grande guerre, dans les décisions de la Conférence de la Paix : la question d'Extrême-Orient.

Cette question est rapidement devenue d'actualité. En France, l'opinion paraît avoir acquis le sentiment très net qu'elle est irrémédiablement posée. L'instinct de la foule est généralement sûr. En fait, la plupart de ceux qui font métier d'observer les contingences politiques du monde sont arrivés par l'analyse à la même conclusion, c'est-à-dire à l'existence de deux groupes d'intérêts particulièrement

opposés en Extrême-Orient, d'intérêts fondés sur deux politiques diamétralement contraires : celle dite de « la porte ouverte » et celle du monopole, d'intérêts tellement vastes enfin qu'aucune puissance, peut-on dire, n'y demeure tout à fait indifférente. Nous voyons d'une part, une nation colossalement riche, admirablement douée pour les affaires, munie pour la lutte économique d'un très puissant outillage, et en même temps armée de neuf sur terre et sur mer et entraînée à la guerre par la guerre même et la plus dure qui fut jamais ; d'autre part, nous voyons un peuple modernisé de race jaune, travailleur, industrieux, mais orgueilleux au delà de toute expression, d'esprit militaire et conquérant, démesurément ambitieux, naturellement apte à se faire comprendre des jaunes et habile à se servir tour à tour et suivant les besoins de la cause, d'arguments de violence et de persuasion.

La question dont nous parlons est de celles dont la solution ne saurait être préjugée quand on ne veut pas errer dans le domaine de l'imagination et de la fantaisie, et que l'on tient, au contraire, à rester les deux pieds au sol, à observer les réalités. Les déductions toutefois sont permises et, si la solution reste un mystère, l'existence même de la question ne fait point de doute.

Nous n'insisterons pas sur les faits qui en témoignent et qui en sont comme les préludes. Nous éviterons d'irriter les intéressés en étalant leurs griefs réciproques ou en relevant les mesures que nous leur voyons prendre, en dépit de protestations réitérées d'intentions purement pacifiques. Aussi bien ces griefs apparents ne constituent-ils pas le fond même de la question qui est d'une autre envergure ! Il est permis à quelqu'un d'étranger aux affaires d'Extrême-Orient d'écrire : « Il y a trop de bon sens des deux côtés de l'Atlantique, trop de prudence des deux côtés du Pacifique, pour qu'on puisse supposer qu'une misérable affaire de pétroles ou de câbles électriques puisse déchaîner une nouvelle catastrophe mondiale (1) » ; mais quiconque a tant soit peu la

(1) Allusion aux difficultés nippo-américaines au sujet de l'île de Yap et à la concurrence anglo-américaine sur le pétrole dans le monde. L'île de Yap, ancienne possession allemande du Pacifique, située à l'extrémité nord-est des îles Palaos et à l'extrémité ouest des îles Carolines, à mi-chemin entre le Japon et l'Australie, est un point de relais de trois câbles sous-marins qui le relient d'une part à Shanghaï, de l'autre à Bornéo et enfin à l'île américaine de Guam où passe également le câble qui relie San Francisco aux Philippines.

En vertu des accords conclus en 1917 par le Japon avec la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie, elle

« connaissance de l'Est » sait que « Yap n'est qu'un symbole de ce qui nous apparaît comme le but pour-

devait revenir au Japon comme les autres possessions allemandes situées au nord de l'Equateur, celles situées au sud étant attribuées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Le traité de Versailles a stipulé la renonciation de l'Allemagne à ses colonies en faveur des puissances alliées et associées, laissant à des accords ultérieurs le soin de fixer la répartition et le régime de ces colonies. Les États-Unis se sont élevés contre l'attribution au Japon du mandat sur Yap, dans une note du 4 avril 1921 adressée aux puissances alliées et qui contient le passage suivant :

« ... Le consentement des États-Unis n'a jamais été donné en ce qui concerne les termes spécifiques des mandats ou leur acceptation par chacune des principales puissances alliées. Le consentement des États-Unis est essentiel à l'attribution des mandats et à leurs clauses après que l'accord a été fait avec cette attribution... Ce gouvernement est donc en droit de regretter qu'après et malgré ses protestations, on ait tenté d'élaborer des projets ou d'établir des mandats prétendant régler le sort des îles du Pacifique y compris Yap, et qu'un mandat ait été approuvé ou qu'on ait essayé de le mettre en vigueur, mandat qu'on prétendait être attribué au nom des États-Unis alors que ces derniers n'y avaient pas donné leur assentiment. Les États-Unis espèrent que cette décision, qui paraît avoir été adoptée par suite d'un malentendu, sera examinée de nouveau avec soin, car aucun traité n'a jamais été conclu avec les États-

suivi par les Japonais : la domination à la fois des eaux et du continent asiatiques (1) ».

S'il est regrettable d'être obligé de parler d'un conflit éventuel, d'une phase violente consécutive à la phase diplomatique et économique active ouverte en Extrême-Orient, il ne faut s'en prendre qu'à la nature humaine qui est partout et toujours identique à elle-même. Nous savons que jouer les Cassandre au lendemain d'une guerre comme celle qui vient de se clore est un rôle ingrat. Sottise, diront les uns ; avis au moins prématuré, diront les plus conciliants. N'en déplaise à ceux dont nous provoquerons les railleries ou la mauvaise humeur, l'heure de prévoir ne vient jamais trop tôt. L'illusion pacifiste est la plus néfaste de toutes celles qui amenèrent la France en 1914 au bord de l'abîme. Ceux qui n'entrevoient pour l'avenir que la lutte de classes ignorent le monde. La lutte de classes, l'internationalisme ouvrier contre le capitalisme, tout cela s'évanouit, disparaît en un clin d'œil — on l'a vu — quand sont en jeu les intérêts de la nation. Or, les causes de discorde

---

Unis en ce qui touche l'île de Yap et personne n'a jamais été autorisé à céder ni à abandonner les droits et les intérêts des États-Unis sur cette île... »

(1) Article de Frank Simonds dans le *New-York Herald* du 5 août 1921.

entre nations ne manquent pas : l'application du principe des nationalités ne les écartera pas plus en Europe que le dogme de l'équilibre ; en Asie, la concurrence économique, les haines de races, des croyances plus ou moins mystiques à des destinées sublimes, la course à l'hégémonie mondiale les rendent non moins certaines.

La Conférence de Washington, dont les Américains ont pris l'initiative et dont la date vient d'être fixée au moment où nous écrivons, pourra-t-elle écarter définitivement ou seulement retarder le conflit que nous redoutons ? L'avenir le dira. Elle prouve, en tout cas, *l'urgente nécessité que voit le gouvernement des États-Unis à tâcher de s'entendre avec le Japon*. Cependant, qu'on nous permette de dire que prétendre contraindre le Japon à montrer son jeu devant « le monde entier », c'est faire preuve, à notre avis, de peu d'expérience des Extrêmes-Orientaux et des Japonais en particulier. Nous ajouterons que le procédé peut produire un effet tout opposé à celui que chacun doit souhaiter, à savoir : la consolidation de la paix dans le monde. Le gouvernement de Tokio fait déjà des réserves, parle de points reconnus par le traité de Versailles sur lesquels il n'entend pas que la Conférence revienne. Pour le reste, il se montre plein d'empressement, quitte à n'en faire par la

suite qu'à sa tête. Et si quelqu'un s'avisait de l'en empêcher, à quoi aurait servi la Conférence? D'ici la date du 11 novembre,fixée pour l'ouverture de la Conférence, bien des choses seront écrites sur la dite Conférence ; mais d'ores et déjà l'on peut constater que ceux-là même qui l'ont provoquée, ne semblent pas très convaincus de son efficacité. Le correspondant de la *Chicago Tribune* à Washington, dans un article qui paraît inspiré, écrit : « Il se peut que la Conférence n'ait pas pour résultat le désarmement ou un accord en ce qui concerne l'Extrême-Orient, mais la discussion de ces objets sera ouvertement poursuivie devant le monde entier et chacun saura ainsi pourquoi, le cas échéant, les buts n'ont pas été atteints. » Il est clair qu'après un résultat négatif sur la question du desarmement, les intéressés, au lieu de désarmer, armeraient de plus belle.

Des journaux américains estiment que la Conférence fournira en tout cas l'occasion de revenir sur l'accord Lansing-Ishii et d'en fixer exactement le sens. Le 22 octobre 1917, quelques jours avant que cet accord fût conclu, l'ambassadeur de Russie à Tokio, M. Kroupensky, télégraphiait à son gouvernement :

« Les Japonais manifestent de plus en plus clairement une tendance à interpréter la position spéciale

du Japon en Chine, *inter alia*, dans ce sens que les autres puissances ne doivent entreprendre en Chine aucune action politique sans avoir au préalable échangé des vues avec le Japon à ce sujet, — *condition qui établirait dans une certaine mesure un contrôle japonais sur les affaires extérieures de la Chine.* D'un autre côté, *le gouvernement japonais n'attache pas grande importance à sa reconnaissance du principe de la porte ouverte et de l'intégrité de la Chine*, qu'il considère comme une simple répétition des assurances précédemment données aux autres puissances et comme n'impliquant aucune restriction nouvelle à la politique qu'il pratique en Chine. *Il est fort possible, par conséquent, qu'il se produise plus tard quelque malentendu à ce sujet entre les États-Unis et le Japon.* Au cours d'une conversation tenue aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères m'a confirmé que dans les négociations poursuivies par le vicomte Ishii (à Washington) la question débattue n'était pas quelque concession spéciale au Japon dans telle ou telle partie de la Chine,mais *la situation spéciale du Japon dans l'ensemble de la Chine.* »

En somme, le gouvernement des États-Unis reconnaît dans l'accord Lansing-Ishii que « le Japon a des intérêts particuliers en Chine », parce que la « proximité du territoire crée certaines relations spé-

ciales entre les pays », mais en même temps les gouvernements des États-Unis et du Japon protestent de leur respect pour « l'indépendance ou l'intégrité du territoire de la Chine et déclarent en plus qu'ils adhèrent toujours au principe dit de la Porte ouverte [1] ».

---

[1] Texte de l'accord :

Le secrétaire d'Etat au vicomte Ishii.

Washington, 2 novembre 1917.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint mon accord relatif aux conventions arrêtées dans nos récentes conversations touchant les questions intéressant nos deux gouvernements à propos de la république chinoise.

Pour couper court à certains bruits désobligeants qui ont de temps en temps circulé, nous avons pensé qu'il était souhaitable de faire une fois de plus une déclaration publique sur les désirs et les intentions de nos deux gouvernements.

Les gouvernements des États-Unis et du Japon reconnaissent qu'une proximité de territoire crée certaines relations spéciales entre les pays, et conséquemment, le gouvernement des États-Unis reconnaît que le Japon a des intérêts particuliers en Chine, surtout dans les portions de territoire où leurs possessions sont contiguës.

La souveraineté territoriale de la Chine, cependant,

En outre, le gouvernement des États-Unis faisait suivre la publication de l'accord d'une déclaration où il exposait que ces notes « non seulement contien-

---

demeure intangible et le gouvernement des États-Unis a toute confiance dans les assurances répétées du gouvernement impérial japonais affirmant que si sa position géographique confère au Japon certains intérêts spéciaux, celui-ci n'a nulle intention d'entraver le commerce des autres nations ou de méconnaître les droits commerciaux accordés par les traités que la Chine a signés avec d'autres puissances.

Les gouvernements des États-Unis et du Japon démentent qu'ils aient une intention quelconque d'empiéter sur l'indépendance ou l'intégrité du territoire de la Chine et déclarent en plus qu'ils adhèrent toujours au principe dit de la « Porte ouverte » accordant les chances égales à tous pour le commerce et l'industrie en Chine.

En plus, ils déclarent également d'un commun accord, qu'ils sont opposés à l'acquisition par un gouvernement quelconque de droits spéciaux ou de privilèges qui pourraient affecter l'indépendance ou l'intégrité territoriale de la Chine, vu que jamais ils n'auraient l'intention de dénier aux sujets ou aux citoyens d'autres pays, la jouissance complète et toutes les chances relatives au commerce et à l'industrie en Chine. Je serais heureux de recevoir de Votre Excellence confirmation de nos conventions.

Signé : Robert Lansing.

Le vicomte Ishii au secrétaire d'Etat.

Washington, 2 novembre 1917.

nent une réaffirmation de la politique de la porte ouverte, mais introduisent aussi un principe de non intervention dans la souveraineté et dans l'intégrité territoriale de la Chine, lequel, généralement appliqué, est essentiel pour la paix internationale permanente, ainsi qu'il a été si clairement exprimé par le président Wilson ».

Le gouvernement chinois, de son côté, lorsqu'il reçut communication de l'accord Lansing-Ishii, fit remettre aux gouvernements de Washington et de Tokio une déclaration portant que la Chine ayant adopté à l'égard des nations amies les principes de justice, d'égalité et de respect des droits convention-

---

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note de ce jour, me communiquant votre accord relatif aux conventions arrêtées par nous au cours de nos récentes conversations touchant les questions intéressant nos gouvernements à propos de la République chinoise. J'ai le plaisir de pouvoir vous confirmer avec l'autorisation de mon gouvernement, l'accord en question arrêté dans les termes suivants : (*ici la copie de la lettre américaine*).

Je saisis cette occasion, etc.

Signé : K. Ishii.
Ambassadeur extraordinaire et ministre en mission spéciale,

nels, et ne reconnaissant les relations spéciales créées par la proximité territoriale qu'autant qu'elles sont exprimées dans des traités, ne se considérerait comme liée par aucun accord passé entre d'autres nations.

Qu'à la Conférence de Washington on revienne ou non sur cet accord, les Chinois entendent n'y pas jouer un rôle de second plan ; ils tiendront à ce qu'on y discute « toutes les questions qui affectent leurs intérêts primordiaux et qui ont une portée internationale ». Concessions, juridiction consulaire, troupes étrangères, services postaux, tarif douanier, etc.

~

Pour en revenir à notre sujet, envisageons la Chine en fonction d'un conflit nippo-américain.

« La lutte pour le Pacifique, écrit M. René Pinon dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, est avant tout une lutte pour la Chine... La puissance qui dominera le Pacifique aura la meilleure part au commerce de la Chine. » Sous une forme plus précise, une revue japonaise, la *Tokyo Keizai-Zasshi*, écrivait,il n'y a pas longtemps : « Quand on concentre son attention sur l'Amérique et le Japon seulement, on trouve qu'une guerre est impossible, malgré l'an-

tagonisme créé par la question de l'immigration (en Californie), leurs intérêts étant trop intimement liés. L'Amérique est un client très sérieux du Japon pour la soie grège et d'autres articles. Le Japon achète d'énormes quantités de coton et d'acier à l'Amérique. Mais les relations des deux pays sont différentes en matière politique lorsqu'il s'agit de la Chine. Les puissances européennes, trop meurtries par la guerre, ne sont pas à craindre, pour le moment du moins, mais le Japon et l'Amérique n'ont pas été assez atteints pour rester tranquilles ; ils sont grisés par une gloire facilement acquise, de sorte que, pleins de sève généreuse, ils sont sur le point de se sauter à la gorge à cause de la Chine. »

La Chine nous paraît être à la fois l'enjeu et l'atout : atout, parce qu'elle est le pays le plus peuplé de la terre et le plus riche en matières premières ; enjeu, parce que l'État qui deviendrait le maître de l'Océan, aura certainement en Chine, tant au point de vue économique que de l'influence politique, une situation enviable. Aujourd'hui que préludent les événements d'Extrême-Orient, la Chine est plongée dans un état chaotique. Au moment où les protagonistes du drame semblent se chercher et se défier par la publicité donnée tant aux États-Unis qu'au Japon à de formidables programmes navals, la Chine de-

meure comme indifférente à tous ces préparatifs, à cette nouvelle course aux armements et s'abandonne à la guerre civile. Cependant, il ne manque pas chez elle d'hommes réfléchis qui pressentent l'approche de grandes heures et qui souhaitent que ces heures trouvent leur pays pacifié et uni.

Sans parler de l'éventualité de voir les eaux chinoises ou même le territoire chinois servir de champ de bataille, selon l'opinion de militaires, opinion que nous ne saurions, faute de compétence, critiquer ni défendre, il faut admettre que la Chine pourrait fournir en cas de conflit à tel ou tel État un contingent important d'hommes à employer de diverses manières et lui apporter par la variété des matières premières qu'elle recèle, une aide certaine. Nous ne saurions prévoir les contingences politiques du moment futur, ni dire jusqu'à quel point telle ou telle autre puissance que les États-Unis et le Japon, ne serait pas entraînée à s'intéresser d'une façon quelconque au conflit. Une des conséquences vraisemblables de celui-ci serait, en tout cas, pour la Chine elle-même, que le Japon, pour sa sécurité, minât ses côtes du nord-est, d'où paralysie de son commerce du nord. On peut toujours être assuré qu'une guerre entre l'Amérique et le Japon aurait une répercussion dans bien des pays de l'ancien et

du nouveau monde, et naïfs sont ceux qui s'imaginent qu'ils n'auraient qu'à marquer les coups et n'escomptent que des profits d'une pareille aventure.

L'Angleterre en particulier a prouvé à maintes reprises qu'elle n'oubliait pas le Pacifique.Elle n'entend pas que la concurrence s'y limite aux États-Unis et au Japon ; à plus forte raison n'y souffrirait-elle pas une hégémonie américaine ou nippone. Il faut méditer sur le rapport présenté au gouvernement de Londres par l'amiral Jellicoe après sa mission de 1920 dans le Pacifique, et sur le programme de défense navale de l'Empire britannique en Extrême-Orient qu'il recommanda [1]. Alors qu'il est si souvent question dans les journaux et les milieux politiques de tous les pays, de la rivalité des États-Unis et du Japon dans ces régions éloignées de l'Europe, c'est un retentissant *quos ego* que fit entendre par la divulgation d'un tel programme, la vieille Angleterre qui n'abdique pas. Mais l'Angleterre s'appliquera-t-elle à retenir les événements ou

[1] Ce programme spécial terriblement coûteux qui commençait par 8 dreadnoughts et 8 croiseurs de bataille n'a pas reçu de commencement d'exécution ; on sait toutefois que 4 super-dreadnoughts doivent être mis en chantier en Angleterre, en exécution du programme naval général.

les précipitera-t-elle ? Le sort définitif de son alliance avec le Japon pourra sans doute fournir une indication sur ce point.

Quant à la France, elle a en Extrême-Orient, sur le continent asiatique et en plein Pacifique, de nombreuses possessions. Il va sans dire qu'une guerre dans ces parages ne serait pas sans répercussion sur celles-ci.

Bien des opinions ont été émises sur l'Indo-Chine. Elle a, parmi nous, ses partisans convaincus et ses détracteurs farouches. On compte principalement ces derniers parmi nos « Africains », c'est-à-dire les Français qui n'accordent d'intérêt qu'à nos possessions d'Afrique dont la France, selon eux, devrait se contenter exclusivement, et cela, pour des raisons de proximité, de population et d'argent. Sans méconnaître la valeur de ces raisons, nous ne pouvons, en toute bonne foi, que juger mesquine pareille théorie et indigne des citoyens d'une grande puissance. Après cette guerre, le prestige de la France s'est relevé dans le monde entier, en Extrême-Orient comme ailleurs ; sans se suffire à soi-même, il aide les Français à faire respecter leur pays, et, à la veille des événements grandioses autant que graves qu'il est permis d'envisager, nous comprendrions moins encore en Extrême-Orient qu'ailleurs, une politique d'aban-

don que ne justifie pas d'ailleurs l'état économique de nos possessions [1].

Qu'on nous comprenne : nous ne songeons nullement à recommander une expansion française que le chiffre de notre population ne nous permet d'ailleurs

---

[1] Le commerce extérieur général de l'Indochine, qui était de 569 millions et demi en 1915, a atteint, en 1920, 2 milliards 280 millions ; il a donc quadruplé en cinq ans, et, bien que cette formidable augmentation soit due en partie à l'élévation des valeurs en douane il n'en reste pas moins que le commerce de la colonie s'est élevé pendant cinq ans d'une façon constante, et cela malgré les entraves apportées par la guerre aux relations internationales.

Le commerce spécial atteint, pour 1920, 1.833 millions en augmentation de 454 millions sur 1919, soit de 33 °/o. Cette différence est due principalement à la plus-value des importations qui sont passées de 532 à 850 millions augmentant ainsi de 60 °/o, alors que les exportations n'accusaient qu'une plus-value de 16 °/o (982 millions au lieu de 846).

Dans ces échanges, la part de la France, en 1920, est de 26,3 °/o dans les importations (14,6 °/o en 1919), de 15,8 °/o dans les exportations (17,2 °/o en 1919) et de 20,6 °/o dans le commerce total (16 °/o en 1919) ; la part des autres colonies françaises est de 1,6 °/o dans le commerce total (1,4 en 1919) : importations 1920 : 1,9 °/o au lieu de 2,5 en 1919 ; exportations 1920 : 1,4 °/o au lieu de 0,7 °/o en 1919.

pas d'envisager. Nous demandons simplement que, notre diplomatie.assurant partout notre entente avec nos voisins, nous garantisse par le monde les situations que nous y avons acquises ; autrement dit, ce que nous voulons pour la sécurité de la métropole, nous le voulons pour nos biens du dehors. La question du chiffre de la population n'a pas ici à intervenir, sinon la France elle-même serait en péril et les traités n'auraient aucune raison d'être. Faire politique de grande puissance consiste précisément pour la France à atteindre partout où elle est, par son prestige et son autorité morale, au rayonnement et à la sécurité que sa population relativement faible ne peut lui assurer. En cela, et justement sur le point qui nous occupe, nous croyons être en parfait accord avec notre ministre des Colonies, M. Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, qui nous disait un jour : « Notre politique n'est pas d'expansion ; nous voudrions seulement voir l'Indo-Chine devenir le centre d'une influence française raisonnable en Extrême-Orient. »

Ainsi les îles du Pacifique sur lesquelles flotte le drapeau de la France peuvent prendre soudain, une grande importance du fait de leur position géographique ; elles peuvent donc être convoitées ; il s'agit d'envisager cette éventualité et de savoir quelle serait alors

notre attitude. Mais il faut surtout garder notre Indo-Chine, voisine du Yunnan, cette province de Chine que nous négligeons beaucoup trop et que nous semblons abandonner à l'influence économique de l'Angleterre et de l'Amérique. De ce point de vue du moins, la question d'Extrême-Orient nous intéresse au premier chef et nous y avons un rôle à jouer.

Or il est bon, il est essentiel que nous ayons auprès de nous une Chine amie, une Chine dont les sympathies soient pour nous une sauvegarde le cas échéant. Voilà pourquoi la France doit s'appliquer à s'attirer, à se ménager de telles sympathies, à aider la Chine à se connaître elle-même en facilitant par la construction de voies ferrées la pénétration des différentes fractions de la population chinoise les unes par les autres, à l'aider dans son essor commercial dans le monde, enfin à instruire sa jeunesse des méthodes et des connaissances modernes (1). Si la France, que

(1) D'après le bulletin du Bureau des Informations économiques de la République de Chine, la Chine possède, en 1921, vingt-quatre lignes de chemins de fer d'un parcours général de 7.000 milles, soit 11.260 kilomètres. C'est insuffisant vu la superficie et la population de la Chine. Par contre, le réseau prévu est très honorable, mais la production métallurgique de la Chine, qu'on évaluait, en 1914, à 160.000 tonnes de fer brut,

nul esprit de conquête ne guide, franchement vouée à son rôle de pionnier de la civilisation occidentale, tend la main à la Chine, la confiance appellera la

---

ne saurait permettre la réalisation de grands projets de construction de voies ferrées. La France, dont la production métallurgique était à la même époque de 4.870.000 tonnes et qui, grâce au retour de l'Alsace et de la Lorraine, sera dans un prochain avenir de 10 millions de tonnes environ, sera particulièrement bien outillée pour fournir le matériel nécessaire à l'établissement de voies ferrées.

Voici, d'après les mêmes sources ,la liste des firmes étrangères installées en Chine au milieu de 1921 :

Japon	4.878	firmes	171.485	employés
Russie	1.780	»	148.170	»
Grande-Bretagne	644	»	13.234	»
Etats-Unis	413	»	6.660	»
France	171	»	4.409	»
Portugal	93	»	2.370	»
Danemark	27	»	546	»
Hollande	25	»	367	»
Belgique	20	»	391	»
Italie	19	»	376	»
Norvège	12	»	249	»
Espagne	8	»	272	»
Autriche	5	»	27	»
Suisse	4	»	632	»
Autres non classées	33	»	537	»

Pour l'Allemagne le dernier rapport indique 2 firmes et 235 employés, mais il y en a un grand nombre installées en Chine sous des noms japonais, chinois, ou danois.

confiance et l'on verra les rapports sino-français se développer rapidement.

Les premières relations des Chinois avec les Français remontent loin. Jusqu'à nos jours des rapports constants ont existé entre eux avec certains ralentissements et certaines ombres que l'on retrouve partout au cours des relations séculaires entre peuples. A présent, les Français sont de gros acheteurs en Chine ; par contre, ils n'ont jamais vendu à ce pays ce que d'autres ont pu lui vendre [1]. Cela tient en partie, il est vrai, à des causes qui les dépassent. Parmi ces causes, il en est que les banques et les compagnies de transport françaises connaissent bien.

Un des points par où se soudent les relations sino-françaises, c'est l'Indo-Chine. Environ 300.000 Chinois habitent notre colonie. Ils y occupent dans l'usinage des riz, c'est-à-dire la transformation en riz blanc du paddy ou riz brut, et dans le commerce du

---

[1] Les importations de France en Chine ont fortement diminué pendant la période de la guerre. De 3.863.348 dollars américains en 1913, elles n'étaient plus, en 1918, que de 1.871.648 dollars. Par contre, les exportations de Chine en France qui, en 1913, étaient de 29.706.591 dollars américains s'élevaient, en 1918, à 36.350.325 dollars. Il serait injuste de ne pas mentionner l'activité naissante des Chambres de commerce françaises en Chine et en particulier de celle de Shanghaï créée en 1916.

riz tous les degrés de l'échelle sociale. On peut dire que pour exercer ce commerce en Indo-Chine, si le Chinois n'existait pas, il faudrait l'inventer. C'est grâce aux Chinois que la ville de Cholon, attenante à Saïgon, est devenue l'incomparable centre commercial que l'on sait.

Les Annamites qui sont de bons riziculteurs et qui se chargent de la production, ne se sont pas montrés jusqu'ici capables de remplacer les Chinois dans le commerce du riz. Aussi ces derniers trouvent-ils insuffisant le traitement dont ils jouissent en Indo-Chine, c'est-à-dire le droit de posséder des immeubles, la liberté de circuler à l'intérieur, l'indépendance de leurs « congrégations » et demandent-ils l'établissement de consulats chinois, la diminution de la taxe des Asiatiques étrangers, enfin qu'on les place sur le même pied que les Japonais, les Siamois et les sujets anglais de l'Inde (1).

Ces revendications, qui paraissent naturelles aux Français de la métropole, ont soulevé parmi ceux de la colonie et parmi les indigènes une violente opposition.

A dire vrai, nous n'avons pas été frappé de la

(1) Voir Traité franco-chinois du 9 juin 1885 et Convention de Tientsin du 25 avril 1886.

valeur des arguments que nous avons trouvés dans la bouche des opposants au cours d'un assez long séjour en Indo-Chine. (1) En revanche, nous croyons : 1° que la réalisation du vœu des Chinois d'avoir des consuls dans notre colonie pourrait servir au resserrement des liens d'amitié qui existent entre la Chine et la France, que ce geste français venant après les utiles témoignages de sympathie donnés aux Chinois par d'autres, pourrait avoir également son utilité pour nous ; 2° que l'influence naissante prise par les Japonais en Indo-Chine grâce surtout à la situation commerciale qu'ils y ont acquise, a besoin d'être contrebalancée par l'influence séculaire des Chinois, la colonie n'ayant rien à gagner à remplacer celle-ci par celle-là ; 3° qu'enfin la question de *face* étant d'importance pour les Chinois, ceux-ci accepteraient

(1) L'argument que l'on semble considérer en haut lieu comme le plus probant est celui-ci : Tant que la Chine ne sera pas unifiée d'une façon ou d'une autre, il serait impolitique d'accepter en Indo-Chine des consuls. Cependant chacun sait qu'aux Indes Néerlandaises, les consuls chinois qu'ils soient du nord ou du sud de la Chine s'entendent parfaitement entre eux. La différence d'origine ne crée pas à l'étranger de mésintelligence entre Chinois, commerçants ou fonctionnaires. D'ailleurs, à Pékin même, l'administration dans toutes ses branches compte de très nombreux Chinois du sud.

des modalités spéciales, à condition que le principe de leur égalité vis-à-vis des autres étrangers et surtout des Japonais en Indo-Chine fût reconnu.

Nous livrons ces simples remarques aux réflexions du lecteur impartial, nous contentant de signaler une dernière fois que parmi les nations qui pourraient trouver avantage, dans les circonstances que nous avons envisagées au cours de ce chapitre, à entretenir des relations amicales avec la Chine, la France n'est certainement pas la dernière. (1)

(1) Nous rappelons que ce chapitre a été écrit à l'époque où fut fixé la date de la Conférence de Washington. Nous n'y avons rien changé en corrigeant les épreuves pendant la Conférence.



CHAPITRE VI

DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DU CONCOURS DE LA FRANCE. — DE LA JURIDICTION CONSULAIRE

PARMI les réformes qu'a entreprises la République chinoise, la réforme de l'enseignement est une de celles qui, ayant reçu un commencement d'exécution notable, frappent le plus l'étranger (1).

Le programme séculaire des études ne comprenait

(1) Extrait d'un discours du Président de la République chinoise en date de janvier 1919 :

« Nous voici au commencement du nouvel an. Tout nous offre de la nouveauté. La paix mondiale est dans sa première phase. Saisissant cette occasion, j'ai, Messieurs, quelques paroles à vous adresser :

« La tâche qui nous incombe aujourd'hui, c'est celle

naguère que l'histoire de la Chine et la littérature classique. Dans les principales villes du Céleste Emdire des examens littéraires avaient lieu chaque année,dont les lauréats fournissaient à l'État la plupart des hauts fonctionnaires, les mandarins « pères et mères du peuple ». Les candidats, dans de petites cellules, et sous de petites tentes dressées dans le « camp des examens », passaient trois jours dans les tortures de la composition littéraire.

---

de chercher à mettre notre pays dans un nouvel état' en le débarrassant de toutes les mauvaises habitudes qu'il a contractées depuis de nombreuses années... Puisque chacun de nous a l'idée de réformer notre Chine, qu'il s'applique vite à en trouver les moyens.

« Vous allez, Messieurs, demander sur quoi seront fondées nos réformes et sur quoi elles porteront. A mon humble avis, je pense qu'il sera nécessaire de prendre les résolutions suivantes :

« Comme vous le savez, Messieurs, une nation doit sa force à son peuple. En conséquence pour que le peuple de notre Chine se développe magnifiquement, les mesures essentielles à prendre seront de rénover ses coutumes et de cultiver son intelligence... Nous devons guider les arts et les sciences dans le vrai chemin en examinant d'abord les différentes sciences des cinq grands continents et en choisissant ensuite les meilleures, dans le but d'améliorer, grâce au progrès, nos conditions d'existence. »

En 1908, l'impératrice douairière créa des écoles et une Université à Pékin, dont les programmes devaient s'inspirer de ceux d'Occident. L'effort fut louable et considérable, toutefois le manque de maîtres poussa les jeunes Chinois d'abord vers les écoles du Japon ; ensuite, quand les États-Unis eurent décidé de consacrer le montant de l'indemnité que leur payait la Chine depuis l'affaire des Boxers de 1900 à l'enseignement des Chinois, et construisirent aux environs de Pékin un important collège, de nombreux étudiants allèrent en Amérique. D'autres enfin se rendirent en Angleterre et en France.

Aucun doute que parmi les jeunes Chinois qui étudieront soit dans nos lycées, soit dans nos facultés, il ne s'en trouve qui plus tard joueront dans leur pays un rôle considérable. Il est clair que ces hommes nouveaux, instruits chez nous, connaissant notre pays, imbus de nos idées, auront en Chine une influence qui nous sera favorable. Faut-il encore que les jeunes gens qui nous arrivent de Chine remplissent certaines conditions indispensables, à notre avis.

Il faut tout d'abord ou bien qu'ils aient terminé leurs études chinoises, c'est-à-dire qu'ils aient reçu cette formation littéraire sans laquelle un Chinois, eût-il tous les diplômes de nos facultés, sera toujours

tenu à l'écart par ses compatriotes des classes élevées ou bien soient mis en état, en France même, d'achever les études qu'ils auront commencées dans leur pays. Les jeunes Chinois qui parlent couramment une langue étrangère et sont incapables de lire un journal chinois et de rédiger en chinois, se voient souvent mal récompensés de leurs efforts à leur retour ; ils s'aigrissent, se déclarent trompés, font des déclassés et des ennemis du pays qui les a instruits. Le programme de l'université chinoise qui s'est ouverte à Lyon a très heureusement paré à ce gros inconvénient par des cours de professeurs chinois alternant avec ceux des professeurs français. L'idée est judicieuse et neuve; dans aucun pays encore on ne l'avait eue.

.Passons à la deuxième condition.

Il faut que les jeunes voyageurs aient reçu avant leur départ une initiation suffisante à notre langue, qu'ils soient capables de suivre les cours, autrement c'est pour de longs mois la tristesse et peut-être le découragement. Pourquoi découronner nos écoles de Chine de leurs meilleurs sujets — car ce sont les seuls dont nous devions souhaiter l'arrivée — avant qu'ils soient vraiment capables de profiter de notre enseignement en France? Ces écoles peuvent parfaitement les préparer jusqu'au moment où ils seront

en état de recevoir un enseignement relativement élevé. A quoi bon les en enlever pour leur apprendre ici le français ou ne leur donner qu'une instruction primaire ?

Troisième condition. Des ressources suffisantes doivent être assurées à ces étudiants. Qu'ils s'en tiennent à l'enseignement qu'ils recevront à l'Université de Lyon ou que de là, ils passent dans nos grandes écoles et dans nos diverses facultés auxquelles cette université les aura préparés, il est indispensable que pendant leur séjour à Lyon autant qu'après, ils disposent d'un budget honorable, sinon l'on s'imagine aisément quelles seront leurs réflexions et celles de leurs familles. (Une fâcheuse et très pénible expérience a déjà été faite à ce sujet.) Il importe que ce point soit sérieusement envisagé par qui de droit et que l'on trouve le moyen le plus pratique en même temps que le plus libéral d'entretenir en France tout sujet chinois vraiment apte aux études et,si possible, quelle que soit la situation de fortune de sa famille.

Enfin, quatrième condition et non la moins importante : une sélection doit être faite en Chine parmi les jeunes gens désireux de s'instruire en France. Cette sélection doit porter non seulement sur les aptitudes intellectuelles de chaque candidat, mais,

dans la mesure où on le peut, sur sa moralité. Nous entendons par là qu'étant donné le nombre considérable de ces étudiants, nous devons savoir qui sont ces jeunes hommes qui habiteront sur notre sol, afin qu'il ne se glisse pas parmi eux d'indésirables. La sélection doit se faire à la fois par les autorités chinoises et les autorités françaises qui devront s'enquérir de l'esprit et des antécédents des candidats. Dans une entreprise d'émigration de jeunes intellectuels telle que celle-ci, deux organismes administratifs officiels doivent se tenir aux deux pôles. Un organisme émetteur et un organisme récepteur en relation constante et étroite l'un avec l'autre doivent assumer la responsabilité de leurs choix. Mieux vaut ici, du reste, la qualité que la quantité.

En résumé, pour éviter toute surprise désagréable, pour ne pas aller à l'encontre du but que l'on poursuit de part et d'autre, il est de toute nécessité de s'assurer, dès le principe, que les Chinois qui viendront en France seront dans les conditions voulues pour y séjourner, pour profiter de leur séjour et pour acquérir plus tard une certaine influence en Chine grâce à leurs diplômes. C'est seulement ainsi que l'œuvre entreprise sera vraiment belle et utile et fera honneur à ses promoteurs français et chinois.

En Chine même, un effort intéressant a été fait par nous. A côté des institutions créées par les Américains, les Anglais et les Allemands, les Français ont créé des écoles dans bien des villes. Shanghaï, centre actif d'affaires et d'idées, a vu naître un collège français qui est devenu important, une Université, l' « Aurore », due à l'initiative des Jésuites, mais dont le diplôme de fin d'études a reçu de notre gouvernement l'équivalence de notre baccalauréat ; enfin, cette année y a été inauguré « l'Institut franco-chinois d'Industrie et de Commerce » dans l'ancienne Ecole d'ingénieurs allemande qui nous fut allouée par le traité de Versailles.

Pékin, Tientsin, Nankin, Hankéou, Canton, les provinces de l'ouest comptent également des écoles françaises. A Tchengtou, ville principale du Seutchouen, nous avons une école de médecine. En somme, sur tout le territoire chinois, des maîtres français instruisent des milliers d'enfants et de jeunes gens ; mais il faut tendre à instruire les fils des classes élevées de la société autant que ceux du peuple, car c'est principalement parmi les premiers que se recruteront les hommes qui assumeront un jour la lourde tâche de conduire les destinées de lanation.

Il est incontestable que le goût des études occi-

dentales, et en particulier des sciences positives et appliquées, croît de jour en jour parmi les Chinois. Un moyen pratique de s'en rendre compte est de considérer le progrès qu'a fait en peu d'années la « Commercial Press », maison d'édition de Shanghaï qui occupe à présent plus de mille employés. Cette maison publie des manuels chinois d'histoire universelle, de géographie, de mathématiques, toutes matières négligées autrefois par les Célestes, des livres de lecture et des classiques étrangers. Nous y avons vu une centaine de traducteurs constamment à l'œuvre. On y cherche des signes idéographiques qui correspondent aux termes spéciaux et techniques des arts et des sciences.

Il faut avouer que la langue idéographique ne facilite pas la tâche des étudiants. Sans doute, cette langue écrite, universellement comprise sur le territoire chinois, fut de tout temps un moyen excellent pour unir la population de l'immense territoire et lier les unes aux autres les générations qui depuis des décades de siècles s'y succèdent; mais il faut y adapter les connaissances nouvelles que Confucius n'avait pas prévues. A côté de cette langue écrite, bloc de granit — un Chinois dirait de jade — qui n'a pour ainsi dire pas été ébréché, qui n'a pas bougé depuis tant de siècles, il existe une langue

parlée, plus flexible, qui a subi peu à peu des modifications sensibles et qui se plie davantage aux apports des langues étrangères. Parmi les partisans des réformes qui proclament l'instruction obligatoire, certains préconisent l'emploi de cette langue dans les livres, mais ils se heurtent à une résistance que le temps seul pourra réduire. D'autres, et ce sont les plus nombreux, cherchent à écourter l'intervalle qui sépare les deux langues. Parmi ceux-ci, M. Liang Chi-Chao, ancien ministre, est le premier. Son action comme éducateur de la jeunesse des écoles est considérable, et la Chine, à ce point de vue, lui doit déjà beaucoup.

Une mention toute spéciale est due à l'Université gouvernementale de Pékin, lorsqu'on parle de la réforme de l'enseignement. Grâce au zèle et à l'esprit de progrès de son recteur, M. Tsaï Yuan-Pei, l'Université de Pékin a récemment développé son programme d'études d'une manière tout à fait remarquable. En même temps les locaux de l'*alma mater* chinoise ont été notablement agrandis. Le nombre de jeunes gens qui y suivent des cours de professeurs chinois et étrangers augmente sans cesse. D'après une statistique du ministère de l'Instruction publique datant de l'été de 1917, la Chine possédait à cette époque 120.740 écoles et environ 10 millions

d'élèves. Outre les écoles, il faut mentionner des bibliothèques de sociétés, celles des ministères, des collèges et des bibliothèques publiques dans une vingtaine de villes. Enfin il existe un décret du président de la République qui ordonne de prendre des mesures, en vue d'introduire un système d'instruction obligatoire dans toute la Chine.

Les avis sont partagés parmi les étrangers sur les moyens intellectuels de l'étudiant chinois.

D'après les uns, son cerveau ne fonctionne pas de la même façon que le nôtre. L'esprit d'examen lui fait défaut ; il est l'esclave des apparences ; il n'a jamais su établir de justes rapports de cause à effet. Il a uniquement recours à sa mémoire qui est grande et cherche à apprendre par cœur même la géométrie et la physique. Il se souvient des mots, mais ni des idées ni des enchaînements d'idées. Il est incapable de penser logiquement, de conclure le syllogisme le plus simple. Sans doute, il comprend l'arithmétique, la mécanique dans ses parties les moins élevées ; rien ne lui échappe dans une expérience, il en relève jusqu'aux circonstances les plus insignifiantes parce qu'il est un observateur pénétrant, mais l'imagination de la science lui fait totalement défaut. Il ne peut rien inventer, il ne peut que copier.

D'après les autres, cette faiblesse évidente de la

pensée est un effet des circonstances, non un caractère de la race. Au bout de deux ou trois ans d'études, le jeune Chinois se met à penser librement. Des professeurs étrangers vous diront que plusieurs de leurs élèves seraient bien notés en Europe.

Nous pensons, quant à nous, que le portrait que font les premiers de l'étudiant chinois est à peu de chose près exact. Toutefois, si vraiment son cerveau fonctionne d'une autre manière que le nôtre, nous croyons avec les seconds que c'est affaire de circonstances plutôt que de race et que peu à peu la pensée nationale se fera à notre manière à force de s'exercer sur des objets jusqu'ici inconnus d'elle.

En tout cas, que le Chinois soit capable ou non d'inventer, ait ou non l'esprit scientifique, acquière ou non les moyens intellectuels de l'Occidental, ce que nous avons dit des possibilités de transformation de la Chine reste intact, attendu que dès l'instant où le Chinois décide d'adopter les progrès des étrangers, il peut avec leur aide les greffer sur son pays.

~

Une autre réforme que les Chinois ont à cœur de réaliser, c'est la réforme judiciaire. Ils y sont poussés

par le désir manifeste de voir abolie le plus tôt possible la juridiction consulaire.

La délégation chinoise soumit à la Conférence de la Paix une série de sept questions à résoudre parmi lesquelles figurait l'abolition de la juridiction consulaire (1). Dans son exposé la délégation s'exprimait ainsi :

Que ce régime (juridiction consulaire) fût considéré comme un expédient temporaire, l'art. 12 du traité sino-britannique de 1902 le démontre, car il stipule que : « *la Chine ayant manifesté le vif désir de réformer son système judiciaire et de le mettre en harmonie avec celui des pays occidentaux, la Grande-Bretagne convient de lui prêter toute assistance dans cette réforme ; elle se déclare en outre prête à renoncer à ses droits d'extraterritorialité lorsqu'elle sera assurée que l'état des lois chinoises, les mesures prises pour leur application et d'autres considérations le lui permettront.* » Des stipulations similaires se trouvent dans l'ar. 15 du traité de commerce sino-américain de 1903 et dans l'art. 11 du traité de commerce sino-japonais de la même année.

(1) Les six autres étaient : la renonciation aux sphères d'influence ou d'intérêt, le retrait des troupes et des forces de police étrangères, la suppression des bureaux de postes étrangers et des stations radiotélégraphiques et télégraphiques étrangères, l'abandon des territoires cédés à bail, la restitution des concessions municipales étrangères, l'autonomic en matière de tarif douanier.

Comme conséquence de cette promesse formelle et explicite donnée par différentes puissances amies, la première question à laquelle il faut répondre est celle-ci : l'état des lois chinoises et les mesures prises en vue de leur application ont-ils atteint un degré d'avancement suffisant pour donner satisfaction à ces puissances, ainsi qu'aux autres gouvernements qui ont des traités avec la Chine, et offrent-ils assez de garanties pour justifier l'abandon des droits d'extraterritorialité ?

Sans prétendre que les lois chinoises et leur application aient atteint un degré de perfection égal à celui qui a été réalisé par les nations les plus avancées, nous croyons cependant pouvoir affirmer sans crainte d'être démentis que la Chine a fait en matière juridique, et spécialement, dans l'administration judiciaire, des progrès fort considérables depuis la conclusion des traités commerciaux mentionnés plus haut.

Des exemples à l'appui suivaient, portant sur le respect de la liberté individuelle garantie par la Constitution nationale (1), sur les codes en préparation : code pénal, code civil, code de commerce, codes de procédure civile et criminelle ; sur les ordres de

(1) La première Constitution provisoire de la Chine républicaine est celle qui fut adoptée en 1911 par l'Assemblée révolutionnaire de Nankin. La deuxième élaborée par les gouvernements du nord et du sud fut publiée dans le *Journal Officiel chinois* du 15 mars 1912. Des règles constitutionnelles furent adoptées ensuite, le 4 octobre 1913, pour l'élection présidentielle. Un projet

cours établis : cours de district, cours d'appel, cour suprême ; sur les améliorations de la procédure, le statut des magistrats, les réformes du système pénitentiaire et de la police. La délégation concluait en ces termes :

La Chine demande que le régime disparaisse de chez elle à l'expiration d'un délai déterminé après que les deux conditions suivantes auront été remplies :

1° Promulgation des codes criminel, civil et de commerce et des codes de procédure civile et criminelle ;

2° Etablissement de cours nouvelles dans tous les districts qui formaient autrefois les chefs-lieux des anciennes préfectures, c'est-à-dire, en fait, dans toutes les localités où résident des étrangers.

---

de constitution nationale fut élaboré par un Comité de la Constitution à la fin de la même année, mais ne fut jamais voté. Enfin le 1er mai 1914, après l'abrogation de la Constitution provisoire de 1911, une nouvelle Constitution provisoire était promulguée qui n'était que celle de 1912 revisée. Elle était l'œuvre, avons-nous dit, d'un Conseil de la république à la dévotion de Yuan Chi-Kaï qui venait de dissoudre le Parlement. Depuis la mort de Yuan Chi-Kaï (6 juin 1916) c'est la Convention provisoire de l'An I (1911) de la république ou Constitution de Nankin, qui en principe est en vigueur. Nous disons en principe, parce qu'en fait des décrets y ont successivement ajouté nombre d'articles et en ont modifié d'autres.

La Chine s'engage à réaliser avant la fin de l'année 1924 les deux conditions ci-dessus. Elle demande, d'autre part, que les puissances ayant des traités avec elle prennent, de leur côté, l'engagement de renoncer, immédiatement après la réalisation de ces conditions, à leurs juridictions consulaires et au droit de juridiction de leurs tribunaux spéciaux (si elles en ont) en Chine.

En attendant l'abolition définitive des juridictions consulaires, la Chine demande en outre aux puissances de donner dès maintenant leur consentement :

a) A ce que toutes les affaires mixtes, civiles ou criminelles où le défendeur ou l'accusé est un ressortissant chinois, soient examinées et jugées par les cours chinoises sans la présence ou l'intervention dans la procédure et le jugement d'agents ou représentants consulaires ;

b) A ce que les mandats et jugements dûment rendus par les cours chinoises soient exécutoires dans les concessions et dans l'enceinte de tout bâtiment appartenant à un étranger, sans examen préalable par une autorité consulaire ou judiciaire étrangère.

Nous savons, en outre, que cette année même, un projet a été élaboré à Pékin dont il nous a été permis de prendre connaissance et qui prévoit un essai sur une partie seulement du territoire chinois. Ce projet intitulé : « Projet d'abolition des cours mixtes et consulaires de Shanghaï », débute ainsi :

Le gouvernement chinois ne demande pas l'abolition complète et simultanée de toutes les juridictions consu-

laires et mixtes dans toute la Chine. D'autre part, en effet, il propose de limiter tout d'abord la réforme au territoire des concessions de Shanghaï ; d'autre part, il estime que pendant la période de transition, il y aurait lieu lorsque des étrangers seraient en cause, d'associer à l'administration de la justice des éléments étrangers...

Dans l'esprit du gouvernement chinois, la réforme devrait être opérée graduellement. Elle comporterait à titre de stade intermédiaire, la création de juridictions spécialement organisées pour connaître des affaires qui intéressent les étrangers. Ces juridictions ne seraient d'ailleurs établies sur les divers points du territoire chinois où leur présence serait nécessaire qu'au fur et à mesure des possibilités et après entente préalable avec les gouvernements étrangers intéressés...

Nous ne saurions contester l'intérêt qu'offrent les desiderata chinois et il serait injuste de se refuser à les connaître. Mais, outre que les nations qui jouissent de la juridiction consulaire en Chine, sont peu encouragées par l'exemple de ce qui se passe à Kharbine,où la juridiction chinoise appliquée aux Russes compte à son actif passablement de bévues universellement connues, nous pensons que dans son intérêt même, la Chine doit comprendre que sa revendication est prématurée. Les puissances se feraient payer trop cher les erreurs inévitables commises au détriment de leurs ressortissants par les juges chinois.

« De longs séjours à l'étranger de ces magistrats et

le développement des cours mixtes actuelles où un juge chinois siège à côté d'un collègue européen, écrit le Dr Legendre, nous paraissent être les meilleurs moyens de préparer la suppression de l'extraterritorialité... Il ne faut voir dans notre attitude, ajouterons-nous avec lui, que le souci de prévenir toute chicane, tout conflit, à une période transitoire de l'évolution chinoise. C'est du même sentiment que je m'inspire, dit-il, en préconisant le maintien, pendant une vingtaine d'années au moins, des états-majors européens ou américains dans les douanes, les postes, la gabelle, les chemins de fer et surtout les finances. Ce sont là de grands services qui exigent une vigilance et une concentration d'efforts, une science et un désintéressement qui ne peuvent s'acquérir du jour au lendemain, même par une collectivité intelligente comme le peuple chinois, habitué qu'il est de temps immémorial, à des rouages beaucoup moins compliqués. D'ailleurs, les faits sont là, grandement éloquents : sans l'apport des douanes et depuis peu, de la gabelle qui a sextuplé son rendement sous la direction européenne, il y a beau temps que la Chine eût été déclarée en faillite. Quant aux chemins de fer, c'est un fait bien connu que, le jour où sur la grande ligne Hankéou-Pékin le contrôle franco-belge fut supprimée, les recettes aussitôt

subirent une baisse ruineuse pour la compagnie.

« Donc, dans leur intérêt le moins discutable, pour réaliser une évolution économique rapide, les dirigeants de la politique chinoise devront moins penser à leur « face », se méfier d'un faux amour-propre et utiliser au maximum, en attendant la maturité requise, la bonne volonté, l'expérience de l'Européen ou de l'Américain, surtout en matière de finances. Cette collaboration est, sans aucun doute, pour la Chine, le plus sûr gage de paix et de prospérité (1). »

(1) *Op. cit.*, pp. 197 et 198.



TABLE DES MATIÈRES



Imprimé sur caractères spéciaux
des « Éditions Bossard »

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

Bn

